

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2019

Aider les clients à saisir les occasions

Nous cherchons à être là où se trouve la croissance, afin de contribuer à l'essor des entreprises et à la prospérité de l'économie, et d'aider les gens à réaliser leurs rêves et à concrétiser leurs ambitions.

Nous cherchons à offrir de la valeur à long terme aux parties intéressées grâce à...

...notre réseau international...

La HSBC est l'un des plus importants établissements de services bancaires et financiers au monde et le chef de file des banques internationales au Canada.

...notre accès aux marchés à forte croissance...

Notre réseau offre un accès exceptionnel aux marchés en développement à forte croissance d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine.

...et la solidité de notre bilan.

Nous continuons à maintenir une solide position en matière de capital, de financement et de liquidité ainsi qu'un modèle économique diversifié.



Total de l'actif

106,6 G\$

(103,4 G\$ en 2018)

Ratio des capitaux propres de catégorie 1¹

11,3 %

(11,3 % en 2018)

Table des matières

Aperçu

Faits saillants	1
La HSBC en un coup d'œil	2
Message de la présidente et chef de la direction	4
Notre façon de faire des affaires	5

Rapport de gestion

9

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	62
Rapport de l'auditeur indépendant	63
États financiers consolidés	65
Notes annexes	71

Renseignements supplémentaires

Réseau international du Groupe HSBC	114
Comité de direction	115
Conseil d'administration	115
Renseignements à l'intention des investisseurs	116

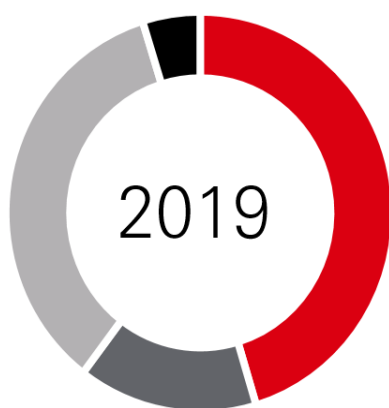
¹ Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le rapport de gestion pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

Faits saillants

Le vaste réseau de la HSBC constitue un atout majeur pour nos clients qui voyagent et mènent des affaires à l'étranger. Cet avantage, conjugué à notre modèle bancaire universel et à la force de notre capital, représente une grande valeur à long terme pour nos clients et notre actionnaire.

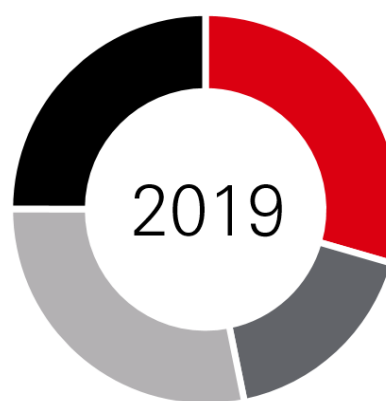
Total des produits et de l'actif par secteur d'activité mondial au 31 décembre 2019

Total des produits par secteur d'activité mondial



- Services aux entreprises **991 M\$**
- Services bancaires internationaux et marchés **327 M\$**
- Services bancaires de détail et gestion de patrimoine **762 M\$**
- Centre général **105 M\$**

Total de l'actif par secteur d'activité mondial



- Services aux entreprises **31,4 G\$**
- Services bancaires internationaux et marchés **18,5 G\$**
- Services bancaires de détail et gestion de patrimoine **30,1 G\$**
- Centre général **26,6 G\$**

Performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Total du résultat d'exploitation

2 185 M\$ ↓ 3,5 %
(2 264 M\$ en 2018)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

816 M\$ ↓ 17,7 %
(991 M\$ en 2018)

Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire

555 M\$ ↓ 18,5 %
(681 M\$ en 2018)

Au 31 décembre 2019

Total de l'actif

106,6 G\$ ↑ 3,1 %
(103,4 G\$ en 2018)

Ratio des capitaux propres de catégorie 1¹

11,3 % — 0 pb
(11,3 % au 31 déc. 2018)

Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire¹

11,3 % ↓ 320 pb
(14,5 % au 31 déc. 2018)

¹ Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le rapport de gestion pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

La HSBC en un coup d'œil

La HSBC, qui exerce ses activités dans 64 pays et territoires, est l'un des plus importants établissements de services bancaires et financiers au monde.

Renseignements relatifs à la HSBC

Le Groupe HSBC s'est taillé une place de choix à l'échelle mondiale grâce à son vaste réseau présent dans 64 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

La HSBC au Canada

Forte de plus de 130 succursales et d'actifs de 106,6 G\$, la HSBC est le chef de file des banques internationales au pays. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente sur le marché canadien, et aucune banque locale n'a notre portée internationale.

Nous offrons une expertise sans pareille dans le financement des comptes clients, les transactions en RMB et les fonds des marchés émergents, ainsi qu'une perspective unique du financement des infrastructures. Nous sommes un chef de file mondial de la gestion du risque lié aux crimes financiers et offrons des solutions

bancaires hors pair aux particuliers et aux entreprises tournés vers l'international. Aucune autre institution n'est mieux placée pour servir les entreprises canadiennes qui mènent des affaires au pays et à l'étranger, ou les particuliers ayant besoin de services internationaux.

Le Canada contribue grandement à la stratégie du Groupe HSBC et joue un rôle clé dans les efforts que déploie le Groupe pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de notre présence dans tous les grands corridors commerciaux.

Nos valeurs

Nos valeurs nous définissent en tant qu'organisation et nous rendent uniques.



Fiabilité

Nous sommes fiables, défendons toujours ce qui est juste et respectons nos engagements.



Ouverture

Nous sommes ouverts à différentes idées et cultures et nous acceptons différents points de vue.



Connexion

Nous sommes liés à nos clients, à la collectivité, aux organismes de réglementation et les uns aux autres, et nous nous soucions des personnes et de leur évolution.

Prix



Principaux prix et distinctions

Voici quelques exemples des prix reçus au cours de l'exercice. Plus de renseignements se trouvent à la page 12.

Meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service
Magazine Euromoney (2019)

Meilleure banque RMB au Canada
Prix Triple A Treasury, Trade, Supply Chain and Risk Management de la publication The Asset (2019)

Prix Gold Multicultural - Experiential/Special Events/Stunts
The Optimized Marketing Awards (2019)

Un des 100 meilleurs employeurs en Colombie-Britannique
Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada, Mediacorp Canada Inc. (2019)

Lauréat du titre Équipe canadienne RH de l'année (finances ou assurances)
Canadian Human Resource Directs Reward (septembre 2019)

Un des meilleurs employeurs au Canada pour ce qui est de la diversité
Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada, concours de Mediacorp Canada Inc. (2019)

Nos secteurs d'activité mondiaux¹

Nous servons nos clients grâce à nos trois secteurs d'activité mondiaux et à notre centre général. Nous fournissons un aperçu de notre performance pour chacun de ces secteurs d'activité mondiaux en 2019 ainsi que pour notre centre général aux pages 20 à 23.

Services aux entreprises (« SE »)

Nous offrons aux clients entreprises des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

Services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »)

Nous fournissons des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP »)

Nous offrons à tous les Canadiens une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Total du résultat d'exploitation

991 M\$	↑ 3,9 %	327 M\$	↓ 1,2 %	762 M\$	↑ 3,4 %
---------	---------	---------	---------	---------	---------

(954 M\$ en 2018)

(331 M\$ en 2018)

(737 M\$ en 2018)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

539 M\$	↓ 8,5 %	159 M\$	↓ 12 %	58 M\$	↓ 18 %
---------	---------	---------	--------	--------	--------

(589 M\$ en 2018)

(180 M\$ en 2018)

(71 M\$ en 2018)

Au 31 décembre 2019

Actifs des clients²

30,2 G\$	↑ 11 %	5,7 G\$	– 0 %	29,5 G\$	↑ 5 %
----------	--------	---------	-------	----------	-------

(27,2 G\$ au 31 déc. 2018)

(5,7 G\$ au 31 déc. 2018)

(28,1 G\$ au 31 déc. 2018)

¹ Nous gérons notre exploitation en fonction de trois secteurs d'activité mondiaux dont nous présentons les résultats. Les résultats consolidés de la Banque HSBC Canada présentés à la page précédente englobent également ceux du centre général (voir la page 23 du rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Les résultats du centre général ont été les suivants : total du résultat d'exploitation – 105 M\$ (242 M\$ en 2018), bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat – 60 M\$ (151 M\$ en 2018) et actifs des clients – néant (néant en 2018).

² Les actifs des clients comprennent les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Message de la présidente et chef de la direction



Alors que nous arrivons au terme de notre plus récent plan stratégique triennal, nous avons de quoi être fiers. Nos stratégies visant à générer une croissance de nos produits et de notre part de marché, et à accroître le nombre de nouveaux clients, ont porté leurs fruits au cours des trois derniers exercices. Nous clôturons notre cycle de planification stratégique en meilleure posture qu'au début de celui-ci, ayant atteint nos objectifs sur le plan financier ainsi qu'en matière d'efficacité et de croissance. Nous continuons de représenter une part importante du bénéfice du Groupe.

L'exercice 2019 a été caractérisé par l'incertitude sur le plan des politiques commerciales, le ralentissement de la croissance du PIB et la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Néanmoins, nous avons enregistré une croissance tant des actifs que des dépôts et notre résultat d'exploitation a progressé dans deux de nos trois secteurs d'activité alors qu'il n'a que légèrement baissé dans le troisième secteur. Le bénéfice avant impôt a atteint le montant très appréciable de 816 M\$, en baisse par rapport à celui de 2018, mais il demeure conforme à nos attentes, compte tenu de la normalisation de la conjoncture sur le plan du crédit, des investissements dans le secteur des SBDGP et des charges de restructuration qui ont eu une incidence sur le résultat net conformément aux prévisions.

Le secteur des services aux entreprises, lequel a le plus contribué au bénéfice, a été marqué par une forte croissance des prêts. Une croissance s'est également fait sentir dans la plupart de nos produits et de nos segments, les clients appréciant la valeur que nous apportons à leurs entreprises en quête de croissance au pays et dans le monde entier.

Le secteur des services bancaires internationaux et marchés a continué à offrir des solutions financières sur mesure et à approfondir ses liens avec les autres secteurs et fonctions régionales de la HSBC. Toutefois, une légère diminution des produits a été enregistrée en raison du ralentissement des activités sur les marchés financiers et de la diminution des produits tirés des activités de vente et de négociation à faible taux, même si les volumes de prêts ont augmenté dans le secteur du commerce international et financement des comptes clients.

En ce qui concerne le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les investissements à l'égard de nos succursales et des technologies numériques, ainsi que les produits concurrentiels, nous ont permis de recueillir plus de 61 000 nouveaux clients au cours de l'exercice et d'atteindre des ventes nettes records en ce qui a trait au solde de la relation globale de nos clients¹.

La HSBC a été à l'avant-garde du financement durable, se hissant au premier rang des souscripteurs d'obligations durables à l'échelle mondiale, et s'est également engagée à collaborer avec ses clients pour effectuer la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ici, au Canada, nous avons participé à des émissions d'obligations vertes et durables totalisant plus de 6,4 \$G au cours de l'exercice précédent, y compris la première obligation verte P3 au Canada². Au cours de l'exercice, nous avons également eu le plaisir de présenter de nouveaux produits de financement conformes aux principes applicables aux prêts verts de la Loan Market Association³.

Ceci dit, nous continuerons d'évoluer pour permettre à nos clients, à nos employés et aux collectivités dans lesquelles nous exerçons nos

activités de prospérer. Pour ce faire, nous devons investir pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients et pour protéger ces derniers, de même que le système financier, contre le crime financier. Nous devons également nous maintenir à l'avant-garde en matière de diversité et d'inclusion. Au Canada, 45 % de notre effectif est issu d'une minorité visible et nous avons conservé la parité hommes-femmes au sein de notre conseil d'administration et de notre comité de direction depuis les six derniers exercices. Il nous faut également consacrer plus de 4 M\$, ainsi que le temps et l'enthousiasme de notre personnel, à des programmes de bienfaisance axés sur les compétences futures, les chaînes d'approvisionnement durables et l'entrepreneuriat au Canada.

L'accord commercial entre le Canada et les États-Unis et le Mexique (l'« AEUMC »), toujours en voie de ratification, ainsi que le Partenariat transpacifique (le « PTP »), l'accord économique et commercial entre le Canada et l'Union européenne (l'« AECG ») et divers autres accords commerciaux, déjà en place, offrent à nos clients bon nombre d'occasions de croissance. Nous serons là pour aider ces derniers à explorer le monde et à tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux.

Lorsque je fais le bilan de tout ce que nous avons accompli ces dernières années, je constate que la prestation de services bancaires est un sport d'équipe. J'ai l'immense privilège de diriger une équipe hors pair. Je remercie mes quelque 5 000 collègues au Canada et bien d'autres à l'échelle mondiale qui travaillent chaque jour pour améliorer cette banque pour nos clients et aider ces derniers à atteindre leurs objectifs.

Sandra Stuart

Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada
Le 13 février 2020

¹ Le solde de la relation globale comprend les soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine pour le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

² Royal Inland Hospital à Kamloops – premières obligations canadiennes P3 conformes aux principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Markets Association.

³ Principes applicables aux prêts verts de la Loan Market Association, une première au Canada.

Notre façon de faire des affaires

Soutenir la croissance durable

Nous menons nos affaires de façon à soutenir la réussite continue de nos clients, de nos employés et de la collectivité.



Notre approche

Nous cherchons à être là où se trouve la croissance, à assurer un lien entre clients et occasions d'affaires. Nous contribuons à l'essor des entreprises et à la prospérité de l'économie, en plus d'aider les gens à réaliser leurs rêves et à concrétiser leurs ambitions.

Pour atteindre notre objectif, nous devons établir et entretenir des relations étroites avec toutes nos parties prenantes, y compris les clients, nos employés et les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous pourrions ainsi plus aisément mettre en œuvre notre stratégie et assurer la pérennité de nos activités.

Nous croyons en l'importance de répondre aux besoins du monde en évolution, et notre approche en matière de durabilité se concentre sur trois principaux secteurs : les compétences futures, les réseaux et l'entrepreneuriat durables et la finance durable.

À l'échelle mondiale, nous nous sommes engagés dans ces trois secteurs. Vous pourrez trouver plus de renseignements et des mises à jour à propos de notre progrès sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la page HSBC Group Environmental, Social and Governance (ESG) Update, au www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact.

Le passage à une économie à faibles émissions de carbone et le soutien d'un programme financier durable plus étendu sont des priorités pour la Banque HSBC Canada et le Groupe HSBC. HSBC Holdings plc soutient le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») du Conseil de stabilité financière et fournit les informations requises par le cadre dans le Rapport et états financiers annuels du Groupe. La Banque HSBC Canada s'appuie sur le cadre mondial de gestion des risques de l'entreprise pour la gestion des risques liés à la durabilité et au climat, et elle soutient la présentation des informations financières du Groupe relativement au climat, et y contribue.

La Banque HSBC Canada publie également une déclaration sur les responsabilités envers la collectivité qui s'intitule *La Banque HSBC Canada à l'œuvre dans la communauté*. Il y est question des programmes d'investissement de la banque dans la collectivité, de ses contributions à l'économie et des initiatives qui aident ses clients à atteindre leurs objectifs financiers. Cette publication est accessible sur notre site Web à l'adresse www.about.hsbc.ca/fr-ca/hsbc-in-canada/community.

Dans la présente rubrique, nous donnons de l'information sur nos clients, nos employés et notre façon de créer une culture d'entreprise responsable.



Nos clients

Nous visons à mettre les clients au cœur de notre croissance en améliorant la performance sur le plan numérique tout en maintenant nos normes en matière de lutte contre les crimes financiers.

En bref

Nous créons de la valeur en offrant aux clients les produits et services dont ils ont besoin tout en veillant à ce qu'ils s'intègrent bien dans leurs vies. Cette optique nous aide à établir des relations durables avec les clients. Nous leur inspirons confiance en faisant tout pour protéger leurs données et leurs renseignements personnels et en assurant des résultats équitables pour eux. En cas de problème, toute plainte est traitée rapidement. Le respect de normes de conduite élevées est essentiel à notre réussite à long terme et sous-tend notre capacité à bien servir les clients.

Notre écoute

Nous avons investi de fortes sommes dans l'amélioration de nos produits et services à la suite de commentaires formulés par les clients et de l'analyse des nouvelles tendances de marché. Nous avons à cœur de continuer à répondre aux besoins en constante évolution de notre clientèle tout en continuant de simplifier les processus et d'améliorer l'expérience numérique. Il est essentiel de demander aux clients ce qu'ils pensent de notre service pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations. C'est pourquoi nous allons demeurer à l'écoute pour déterminer la meilleure façon d'investir nos ressources.

En cas de problème

Pour améliorer nos services, nous devons être ouverts aux commentaires des clients et le reconnaître quand les choses tournent mal. Nous écoutons les plaintes pour répondre aux préoccupations des clients et comprenons que nous pouvons améliorer les processus, les procédures et les systèmes. Nous mettons l'accent sur la formation du personnel pour perfectionner notre expertise en traitement des plaintes et veiller à ce que les solutions soient équitables pour nos clients. Les plaintes sont présentées à des forums sur la gouvernance et les hauts dirigeants sont évalués en fonction de la performance en traitement des plaintes.

Donner suite aux commentaires des clients

Dans le tableau qui suit, nous donnons des exemples de commentaires de clients qui ont été à l'origine d'améliorations apportées dans les SBDGP et les SE au Canada :

Domaine ciblé	Mesures
Rendre les services bancaires plus accessibles	<p>Nous avons étendu notre réseau de distribution en ouvrant de nouvelles succursales là où vivent nos clients, nous avons lancé les vidéos à l'intention des clients et développé les capacités de clavardage en direct pour servir nos clients à distance. Nous avons aussi investi dans nos technologies numériques, ce qui comprend le dépôt automatique, les relevés électroniques, l'ouverture de comptes en ligne et des fonctionnalités améliorées pour l'application mobile.</p> <p>Pour nos clients des services de commerce international, nous avons lancé une nouvelle interface utilisateur HSBCnet arborant un aspect et une convivialité nouveaux et modernes. L'interface intuitive dont la navigation est améliorée offre des moyens plus simples et rapides d'effectuer des opérations et de bonifier l'expérience des clients qui utilisent les services bancaires en ligne.</p>
Simplifier l'accueil des nouveaux clients	<p>Dans le secteur des services aux entreprises, nous avons facilité le processus d'accueil des nouveaux clients en réduisant le nombre de points de contact, en simplifiant la documentation et en offrant du perfectionnement à notre personnel pour mieux gérer les requêtes et les attentes de notre clientèle. Nous avons aussi mis en place une fonction de signature électronique et réduit le temps nécessaire aux clients pour accéder à leurs comptes en ligne. Ces modifications découlent directement des commentaires reçus des clients au moyen de sondages de satisfaction et d'entretiens téléphoniques. Ces améliorations ont donné lieu à un gain de 30 % des clients accordant une note de cinq étoiles à leur expérience d'accueil en 2019, 97 % d'entre eux nous accordant une note de quatre ou de cinq étoiles.</p>
Fournir des produits et des services concurrentiels	<p>Nous avons lancé des offres concurrentielles pour les immigrants et les clients nouvellement arrivés au Canada et qui ont des besoins sur le plan international. Ces offres comprennent de nouveaux produits comme la carte Mastercard HSBC +Récompenses ainsi qu'un compte-chèques et des produits de crédit à l'intention des étudiants. Nous offrons en outre des taux hautement concurrentiels sur les emprunts hypothécaires et les produits de dépôt.</p>

Notre vision de la bonne conduite

Nous nous employons à bien servir nos clients dans une optique à long terme, et cette philosophie a toujours été au cœur de notre réussite.

Nous sommes déterminés à assurer des résultats équitables pour nos clients et à faire notre part pour garantir un fonctionnement organisé et transparent des marchés financiers. Nous avons mis en place des politiques, des cadres de travail et des règles de gouvernance clairs pour nous aider à atteindre ces objectifs. Ceux-ci portent sur notre comportement, sur notre façon de concevoir des produits et services et de former et récompenser les employés,

ainsi que sur notre façon d'interagir entre nous et avec les clients. Nous misons sur notre cadre de bonne conduite pour nous guider dans nos activités afin de renforcer notre entreprise et de mieux comprendre les répercussions que peuvent avoir nos décisions sur les clients et les autres parties prenantes. Pour plus d'information sur ce cadre de bonne conduite, consulter le site Web au www.hsbc.com.

Nous prenons en compte les besoins financiers et la situation personnelle de nos clients pour faire des recommandations de produits convenables.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur :

- des normes de conseil mondiales et des règlements locaux
- une méthodologie d'établissement du profil de risque des clients pour aider à évaluer leurs objectifs financiers, leur connaissance et leur expérience en placement, leur attitude vis-à-vis du risque et leur tolérance au risque
- des outils et des calculatrices pour aider les clients à planifier leur avenir.



Nos employés

Nous nous efforçons de créer le bon environnement pour donner à chacun la possibilité de réaliser son plein potentiel.

En bref

Notre succès repose sur notre capacité à recruter, à perfectionner et à fidéliser une main-d'œuvre diversifiée regroupant les meilleurs talents. Notre présence s'étend au monde entier, et la diversité des points de vue, des perspectives et des expériences fait partie de notre ADN.

Nos employés sont au cœur même de notre réussite et il est important de les écouter et de les inciter à prendre la parole. Nous nous efforçons de créer une culture qui favorise l'adoption de comportements équitables, où la diversité est célébrée et où les employés sont encouragés à donner leur opinion et à exprimer leurs préoccupations. Nous récompensons la performance et offrons d'excellentes occasions de formation et de perfectionnement professionnel ainsi que des régimes d'avantages sociaux et des formules de travail flexibles.

Notre écoute

Il est essentiel pour nous de comprendre ce que les employés pensent de la HSBC. Nous pouvons ainsi nous assurer de leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel et pour bien servir nos clients. Le soutien offert pour aider les employés à prendre la parole passe notamment par HSBC Exchange, un type de rencontres sans ordre du jour où les employés peuvent s'exprimer et auxquelles assistent des gestionnaires et des leaders. Grâce à ces rencontres, les employés peuvent donner leur point de vue sur n'importe quel sujet et aborder les questions qui leur tiennent le plus à cœur. En outre, notre sondage *Sur le vif* nous permet de prendre le pouls d'un échantillon représentatif d'employés sur une variété de sujets, comme notre stratégie, notre culture et l'expérience client. Les résultats de ce sondage sont ensuite envoyés au conseil d'administration et au comité de direction.

En cas de problème

Nous reconnaissons l'importance d'établir un climat où les employés se sentent libres de prendre la parole afin d'assurer notre succès. Les signalements peuvent être effectués de différentes façons, notamment par l'intermédiaire d'un service téléphonique, d'une plateforme en ligne ou par courriel, et ces modes de communication permettent de recueillir des signalements de natures et de gravité variées. Bien que ceux-ci soient activement invités à signaler les infractions et les comportements contraires à l'éthique au moyen des canaux habituels, nous comprenons que les employés souhaitent dans certains cas avoir un moyen plus discret d'exprimer leurs préoccupations. HSBC Confidential permet aux employés d'exprimer leurs préoccupations sur n'importe quel sujet sans devoir faire appel aux canaux hiérarchiques habituels, en toute confidentialité, sans crainte de représailles.

La banque n'approuve ni ne tolère aucune forme de représailles contre une personne ayant effectué un signalement de bonne foi. Les faits qui sont signalés font l'objet d'une enquête approfondie et indépendante.

Les questions couramment soulevées en 2019 vont du comportement d'employés aux allégations de fraude, en passant par les lacunes en matière de sécurité de l'information. Dans les cas pertinents, des mesures correctives ont été prises, notamment des mesures disciplinaires ainsi que l'ajustement de la rémunération variable et de la cote de performance ou de comportement.

Le comité d'audit du Groupe a la responsabilité de passer en revue les politiques et procédures de dénonciation du Groupe, et il est régulièrement informé des questions pertinentes soulevées dans le cadre de ces procédures ainsi que des mesures correctives ayant été prises par la direction. Le conseil d'administration au Canada reçoit en outre un rapport trimestriel comprenant une analyse des problèmes de conduite et les mesures qui en ont résulté.

Diversité et inclusion

Notre engagement

Nous avons à cœur de créer un environnement stimulant où les employés sont valorisés et respectés et reçoivent le soutien nécessaire pour réaliser leur plein potentiel. En tirant parti de la grande variété d'idées, d'expériences, de styles et de perspectives de nos employés pour répondre efficacement aux besoins de nos différentes parties prenantes, nous pouvons offrir de meilleurs résultats pour tous. Au Canada, la HSBC compte 5 688 employés. Nous déployons beaucoup d'efforts pour maintenir notre culture inclusive, positive et axée sur la performance. En 2019, nous avons été reconnus comme étant l'un des meilleurs au Canada pour ce qui est de la diversité. Quant à notre présidente et chef de la direction, Sandra Stuart, elle est lauréate dans la catégorie Dirigeante de société ou d'entreprise des Prix honorifiques 2019 de Catalyst Canada.

Réseaux pour les employés

L'entreprise compte huit groupes de ressources pour les employés qui offrent une plateforme où des collègues peuvent parler de questions et d'opportunités internes et commerciales, créer un réseau et tirer parti de l'expérience des autres. Ces groupes se penchent sur le genre, l'âge, l'origine ethnique et la culture, la communauté LGBTQ+ et les aptitudes.

Pour en savoir davantage sur notre approche de la diversité et de l'inclusion, sur les avantages offerts aux employés et sur les possibilités de carrière, visiter le site Web au www.about.hsbc.ca/fr-ca/careers.

La parité hommes-femmes dans les postes de haute direction

Nous avons atteint la parité au sein du conseil d'administration et du comité de direction de la Banque HSBC Canada, et ce, depuis 2013. Nous maintenons nos efforts pour améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les postes de haute direction partout au sein de la banque.



Une culture d'entreprise responsable

Nous avons pour objectif d'assurer un lien entre les clients et les occasions d'affaires, ce qui implique la responsabilité de protéger les clients, les collectivités et l'intégrité du système financier.

En bref

Nous assumons la responsabilité de mener nos activités de manière à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

Nous nous engageons à travailler avec nos autorités de réglementation pour gérer la sécurité de notre système financier en adhérant à l'esprit et à la lettre à la réglementation gouvernant notre secteur. Nous nous efforçons d'agir avec une intégrité courageuse et d'apprendre des événements passés afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Nous nous acquittons de notre responsabilité envers la société en payant des impôts et en faisant preuve de transparence en ce domaine. Nous travaillons sans relâche pour améliorer nos capacités en gestion de la conformité.

Risques non financiers

Nous utilisons une série d'outils pour surveiller et gérer nos risques non financiers, tels que la tolérance au risque, la catégorisation des risques, la liste des risques prioritaires et émergents et les processus de simulation de crise. En 2019, nous avons continué de renforcer notre approche de la gestion du risque opérationnel conformément à notre cadre de gestion du risque opérationnel. Cette approche établit les critères de gouvernance et de tolérance au risque et donne une vue globale des risques non financiers en mettant l'accent sur ceux qui importent le plus et sur la façon de les gérer.

De l'information détaillée sur nos risques non financiers se trouve à la rubrique « Risques », à la page 30.

Cybersécurité

La cybersécurité continue d'être une priorité et fait régulièrement l'objet de rapports au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite pour assurer une visibilité, une gouvernance et un soutien de la direction appropriés aux activités continues de cybersécurité. Nous continuons à renforcer les contrôles commerciaux et techniques et d'investir dans ceux-ci afin de prévenir et de déceler les cybermenaces et d'y répondre dans un contexte de plus en plus hostile. Il s'agit notamment d'améliorer les contrôles pour se protéger contre les logiciels malveillants perfectionnés, les fuites de données, l'infiltration des systèmes de paiements et des attaques par déni de service.

Risque lié aux crimes financiers

Il incombe au Groupe HSBC, ainsi qu'à la Banque HSBC Canada, d'aider à préserver l'intégrité du système financier mondial. Pour nous acquitter de cette responsabilité, nous avons investi – et continuons d'investir – de fortes sommes dans notre capacité de détection, de dissuasion et de prévention à l'égard des crimes financiers. Nous prenons les mesures appropriées lorsque les risques liés aux crimes financiers sont jugés trop élevés en regard de notre tolérance au risque et nous maintenons un programme d'examen des sociétés affiliées du Groupe HSBC pour veiller à ce que chacune d'elles soit en mesure de protéger adéquatement le reste du Groupe.

Nous collaborons également avec les gouvernements et les autres banques pour faire avancer notre intérêt commun dans ce domaine. Nous continuons d'investir dans la technologie et la formation. En 2019, 99 % de nos employés au Canada ont suivi une formation obligatoire sur le risque lié aux crimes financiers, ce cours en ligne s'intitulant Lutte contre le crime financier. Ces mesures nous permettent de réduire bien plus efficacement le risque lié aux crimes financiers.

Lutte contre la corruption

Nous nous sommes engagés à respecter les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de ne tolérer aucune corruption, que nous considérons contraire à l'éthique et à une bonne gouvernance d'entreprise. Nous exigeons la conformité à toutes les lois contre la corruption dans tous les marchés et les territoires où nous exerçons nos activités. Dans le cadre de la gestion du risque lié aux crimes financiers, nous nous sommes dotés d'une politique mondiale en matière de lutte contre la corruption. Cette politique concrétise des initiatives mondiales comme la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le dixième principe du pacte mondial des Nations Unies.

Fiscalité

Nous nous engageons à respecter l'esprit et la lettre des lois fiscales en vigueur partout où nous exerçons nos activités, y compris au Canada. Nous comptons entretenir une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales pour faire en sorte que toutes les zones d'incertitude ou de litige fassent l'objet d'une entente et soient réglées de façon rapide et efficace. Par conséquent, nous estimons payer notre juste part d'impôt au Canada. Nous gérons notre risque fiscal selon un cadre structuré de gestion de ce risque et nous appliquons les initiatives mondiales visant à accroître la transparence, comme la *U.S. Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) et la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration).

Rapport de gestion

	Page
Base d'établissement	9
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	9
À propos de la HSBC	10
Notre stratégie	10
Mise en place du groupe ServCo	12
Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS	13
Faits saillants financiers	14
Performance financière	15
Évolution de la situation financière	19
Secteurs d'activité mondiaux	20
Sommaire de la performance trimestrielle	24
Survol et perspectives économiques	25
Faits nouveaux en matière de réglementation	26
Estimations comptables et jugements critiques	27
Changements de méthodes comptables en 2019	28
Changements comptables à venir	28
Arrangements hors bilan	28
Instruments financiers	29
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	29
Transactions avec des parties liées	29
Risques	30
Capital	59
Actions en circulation et dividendes	61

Base d'établissement

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « nous », « notre »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ».

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (les « états financiers consolidés »). Il est daté du 13 février 2020, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Certaines sections du présent rapport de gestion, soit celles marquées d'un astérisque (*), font partie intégrante des états financiers consolidés ci-joints. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au www.hsbc.ca. Ces documents ainsi que la notice annuelle de la banque peuvent également être consultés sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com. Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux

investisseurs, dont des exemplaires du Rapport et états financiers annuels 2019 de HSBC Holdings, sur le site www.hsbc.com. Les informations figurant sur ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Nos priorités stratégiques », « Survol et perspectives économiques », « Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 4, 10, 25, 26 et 85, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la section sur la gestion des risques décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, lesquels, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent les risques de crédit, de liquidité et de financement ainsi que de marché, le risque lié à la résilience, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque lié aux crimes financiers, le risque lié aux modèles et le risque lié à la caisse de retraite. Il y a lieu de se reporter à la section « Gestion des risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les modifications de nos notations de crédit, le risque lié aux changements climatiques, la transition visant les TIO, les changements touchant les normes comptables, les changements de taux d'imposition, les changements de lois et règlements fiscaux, notre capacité à recruter, à perfectionner et à retenir du personnel clé, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances au pays et à l'échelle mondiale par l'entremise de trois secteurs d'activité mondiaux, soit les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le Canada contribue grandement à la stratégie de croissance du Groupe HSBC, et il joue un rôle clé dans les efforts que le Groupe déploie pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont celui en Amérique du Nord qui englobe les États-Unis et le Mexique et celui avec la Chine.

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère du Groupe HSBC, est situé à Londres. Ce dernier sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 64 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Avec des actifs totalisant 2 715 G\$ US au 31 décembre 2019, il est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers du monde.

Tout au long de notre existence, nous avons accompagné nos clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Nous contribuons à l'essor des entreprises et à la prospérité économique, et aidons les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangers.

Notre stratégie

Notre stratégie à long terme nous positionne pour bien tirer parti de la valeur de notre réseau international en mettant à profit notre combinaison unique d'avantages stratégiques.

Avantages stratégiques

La plus grande banque internationale du monde	La Banque HSBC Canada fait partie intégrante de l'un des plus grands groupes de services bancaires et services financiers internationaux du monde. La valeur de notre réseau international provient des liens que nous avons bâtis avec des gens et des entreprises qui sont les véritables moteurs de l'économie dans le monde entier. Nous fournissons des produits et services qui combinent une large gamme de besoins financiers, depuis l'achat d'une nouvelle habitation jusqu'au financement de grands projets d'infrastructure comme l'expansion d'un terminal portuaire régional. Ces liens reflètent la portée géographique de notre réseau et la grande diversité de notre clientèle.
--	---

Un accès inégalé aux marchés en forte croissance et aux grands corridors commerciaux	Notre clientèle nous fournit de précieux renseignements sur les flux commerciaux et de capitaux de divers secteurs. Lorsque nous secondons des clients de part et d'autre d'une même transaction, nous les aidons à surmonter les obstacles et à être plus efficaces. Nous savons mieux que quiconque comment faire le pont entre nos clients du Canada et du monde entier, et ce, quelle que soit leur taille.
---	---

La gestion des activités	La Banque HSBC Canada mise sur la croissance en s'appuyant sur une solide position en matière de capital, de financement et de liquidité et sur un modèle économique diversifié.
---------------------------------	--

Nos priorités stratégiques

La Banque HSBC Canada a actualisé notre plan stratégique au pays en 2019 puisqu'elle avait réalisé les principaux objectifs et cibles de l'ancien plan triennal.



Gagner des parts de marché et assurer la croissance grâce à notre réseau international

Réseau international

Le Groupe HSBC couvre les corridors commerciaux et zones économiques qui figurent parmi les plus importants du monde et qui connaissent la plus forte croissance. Plus de la moitié du chiffre d'affaires des clients du Groupe provient d'entreprises et de particuliers présents sur la scène internationale.

Notre réseau international et nos vastes connaissances des marchés mondiaux nous aident à tisser des liens plus étroits et durables avec des entreprises et des particuliers tournés vers le monde, et constituent des atouts concurrentiels de taille pour la prestation de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine au Canada.

Nous continuons de tirer parti de notre réseau en Amérique du Nord, car nos secteurs d'activité travaillent en étroite collaboration avec nos sociétés affiliées des États-Unis et du Mexique. Nous collaborons en vue de satisfaire les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, ce qui comprend la réalisation de projets portant sur les produits et les ventes outre-frontière ainsi que l'amélioration des systèmes et des processus afin d'offrir un service transfrontalier efficace. En 2019, la HSBC a une fois de plus été désignée « Meilleure banque en Amérique du Nord pour les services d'opérations bancaires » par le magazine *Euromoney* dans le cadre de la remise annuelle de ses prix d'excellence. Le fait de cerner de nouvelles occasions dans les régions de la Chine élargie où le Groupe est présent et sa capacité à réaliser des opérations en RMB peuvent être des sources de valeur pour nos clients. Nous collaborons toujours étroitement avec nos collègues de la Chine élargie afin d'aider nos clients à mener des activités dans cet important corridor commercial. En mai 2019, la HSBC a été désignée « Meilleure banque au Canada en matière de RMB » par la publication *The Asset* dans le cadre de la remise de ses prix Triple A pour la gestion de la trésorerie, du commerce international, de la chaîne d'approvisionnement et du risque.



Créer une capacité d'investissement accrue grâce à l'efficacité

La forte croissance de nos revenus a contribué à soutenir les investissements que nous continuons d'effectuer afin d'accroître notre capacité numérique et réaliser des progrès sur le plan de l'efficacité en automatisant ou en remaniant nos processus. Nous continuons de simplifier ceux-ci et de maintenir un contrôle rigoureux des coûts afin de créer une capacité d'investissement accrue.

Nous avons pour objectif de maintenir le contrôle des coûts en continuant à comparer nos coûts avec ceux du marché et à absorber l'inflation en réalisant des gains de productivité et en veillant toujours à améliorer la rentabilité des activités.



Exploiter de nouvelles occasions dans les secteurs en forte croissance et offrir les meilleurs produits et services qui soient

Nous entendons élargir nos activités dans les segments au Canada qui affichent une forte expansion, ce qui signifie notamment proposer un éventail de produits et services qui se démarquent et qui favorisent la croissance de nos clients qui sont de petites et moyennes entreprises et faire en sorte que notre service Jade permette à nos clients à valeur nette élevée de prospérer.

Notre objectif est d'offrir à notre clientèle les meilleurs produits et services qui soient. Pour ce faire, nous investissons constamment dans des produits clés, nous numérisons et élargissons nos activités de financement du commerce international et nous veillons à consolider notre position de chef de file en gestion des liquidités et de la trésorerie.



Continuer d'accorder la priorité à nos clients et de les mettre au cœur de tout ce que nous faisons

Commercialiser le fruit de nos investissements dans notre capacité numérique, notre personnel et nos produits afin d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure

Nous avons continué d'investir dans les ressources humaines et la technologie afin d'améliorer le service à la clientèle au sein de nos principaux secteurs d'activité. Par exemple, nous avons fait appel à la technologie pour simplifier les demandes et automatiser les décisions relativement aux prêts consentis aux petites entreprises clientes et nous poursuivons la numérisation de nos services dans le domaine du commerce international. Le perfectionnement de nos outils numériques permet également d'offrir un meilleur service aux clients des services aux entreprises.

Nous protégeons toujours nos clients et suivons des normes de protection contre les crimes financiers les plus strictes du secteur. Par exemple, nous avons resserré les politiques d'identification et de vérification ainsi que de connaissance du client à l'échelle de l'entreprise.

Les améliorations numériques ont renforcé notre capacité de gestion du risque lié aux crimes financiers en plus d'avoir renforcé la cybersécurité.



Assurer le perfectionnement de notre personnel et le laisser maître de son avenir

Nous continuons de mettre l'accent sur la création d'une organisation dont le personnel compte parmi les meilleurs au monde et de faire en sorte qu'il soit doté des compétences qu'exigera la prestation des services bancaires de demain.

Nous investissons sans cesse dans la formation et le perfectionnement axés sur le leadership, les capacités techniques et les compétences numériques et d'avant-garde afin d'assurer que nos employés les plus prometteurs puissent choisir et orienter leur propre cheminement de carrière.

Principaux prix et reconnaissances

Prix	Remis par
Prix obtenus par la Banque HSBC Canada	
Un des 100 meilleurs employeurs en Colombie-Britannique	Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada, Mediaworld Canada Inc. (2019)
Lauréat du titre Équipe canadienne RH de l'année (finances ou assurances)	Canadian Human Resource Directs Reward (septembre 2019)
Un des meilleurs employeurs au Canada pour ce qui est de la diversité	Concours de Mediaworld Canada Inc. sur les meilleurs employeurs au Canada (2019)
Meilleure banque pour le financement du commerce international et meilleure banque pour la qualité des services au Canada	Magazine <i>Euromoney</i> (2019)
Meilleure banque au Canada en matière de RMB	Prix Triple A pour la gestion de la trésorerie, du commerce international, de la chaîne d'approvisionnement et du risque de la publication <i>The Asset</i> (2019)
Médaille d'or dans la catégorie Multiculturalisme – marketing expérientiel/événements spéciaux/coups marketing	The Optimized Marketing Awards (2019)
Médaille d'or dans la catégorie Impact commercial et expérience client pour les campagnes <i>Welcome Mat</i> et <i>Let's Meet 1:26</i>	Association canadienne du marketing (2019)
Médaille de bronze dans la catégorie Engagement pour la campagne <i>Balance Tragedy</i>	Association canadienne du marketing (2019)
Prix obtenus par le Groupe HSBC	
Un des meilleurs employeurs mondiaux selon Stonewall (pour les LGBTQ+)	Stonewall (2019)
Meilleure banque du monde en matière de financement durable, meilleure banque du monde pour les sociétés de services publics et meilleure banque du monde pour les petites et moyennes entreprises	Prix d'excellence du magazine <i>Euromoney</i> (2019)
Parmi les meilleures banques du monde en matière de financement du commerce international et meilleure banque pour le commerce international dans 16 pays/régions	Magazine <i>Euromoney</i> (2018-2019)
Meilleure banque du monde pour les services d'opérations bancaires et meilleure banque en Amérique du Nord pour les services d'opérations bancaires	Publication <i>The Banker</i> (2019)
Meilleur établissement pour les obligations sécurisées	Global Capital Covered Bond Awards (2019)
Meilleure banque en matière de RMB, pour une 8 ^e année consécutive	Sondage sur les services mondiaux en RMB du magazine <i>Asiamoney</i> (2019)

Mise en place du groupe ServCo

Le Groupe HSBC a récemment apporté des changements à sa structure organisationnelle afin de réduire ou d'abolir certaines interdépendances critiques. Plus particulièrement, pour éliminer les dépendances sur le plan opérationnel (soit lorsqu'une filiale bancaire fournit des services essentiels à une autre), le Groupe est en voie de transférer certains services partagés de grande importance, tels ceux liés à la technologie de l'information, des filiales bancaires à un groupe de sociétés de services dûment constitué (le « groupe ServCo »), qui est une filiale de HSBC Holdings plc.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, 608 employés et les charges générales et administratives liées à ces services partagés au Canada ont été mutés ou transférées de la Banque HSBC Canada au groupe ServCo. Ces mutations n'ont entraîné aucun changement dans les conditions d'emploi ou dans les prestations de retraite du personnel visé. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la banque constate une charge au titre des services que lui fournit le groupe ServCo.

La mutation d'employés et le transfert de systèmes et d'autres actifs de soutien n'ont pas eu d'incidence nette majeure sur la performance ou les activités de la banque. Cette mutation et ce transfert ont donné lieu à une baisse des autres produits d'exploitation nets de 17 M\$ pour le trimestre et de 67 M\$ pour l'exercice ainsi qu'à une réduction connexe du total des charges d'exploitation de 17 M\$ pour le trimestre et de 61 M\$ pour l'exercice. Dans le passé, les produits et charges associés à ces services partagés étaient pris en compte dans le centre général et, dans une moindre mesure, dans le secteur des services aux entreprises.

La note 32 renferme plus de renseignements à ce sujet.

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle publie. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers consolidés ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme non conformes aux IFRS et il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Les mesures financières non conformes aux IFRS suivantes sont utilisées tout au long du présent document.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire correspond au bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire de la période et divisé par la moyenne¹ des capitaux propres ordinaires.

Le rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et divisé par la moyenne¹ des actifs pondérés en fonction des risques.

Le levier d'exploitation/effet ciseau s'entend de l'écart entre le taux de variation des produits et celui des charges d'exploitation.

La marge d'intérêts nette désigne les produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage de la moyenne¹ des actifs productifs d'intérêts.

La variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations s'entend de la variation des pertes de crédit attendues² et exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La **variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues² sur les actifs de stade 3 et exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3** s'entend du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues² sur les prêts et avances à des clients et les acceptations de stade 3 exprimé en pourcentage des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3.

Les sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances à des clients et des acceptations correspondent aux sorties du bilan nettes et exprimées en pourcentage de la moyenne¹ du montant net des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La mesure financière supplémentaire qui suit, laquelle est établie à partir des chiffres calculés selon les IFRS, est utilisée tout au long du présent document.

Le **ratio d'efficience** correspond au total des charges d'exploitation exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation.

¹ La marge d'intérêts nette est calculée à l'aide des soldes moyens quotidiens. Toutes les autres mesures financières mettent en jeu des soldes moyens qui sont établis à l'aide des soldes à la clôture du trimestre.

² La variation des pertes de crédit attendues a essentiellement trait aux prêts, aux acceptations et aux engagements.

Faits saillants financiers

Performance et situation financières

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Notes	Exercice clos le		
		31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre				
Total du résultat d'exploitation		2 185	2 264	2 070
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		816	991	895
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		555	681	630
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	1	(78)	27	s. o.
Reprises sur pertes de valeur/(pertes de valeur) liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	1	s. o.	s. o.	108
Charges d'exploitation		(1 291)	(1 300)	(1 289)
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,11	1,36	1,26

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Notes	Au		
		31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Situation financière au 31 décembre				
Total de l'actif		106 571	103 406	96 379
Prêts et avances à des clients		61 922	57 123	50 337
Comptes des clients		62 889	59 812	57 054
Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%)	2	98,5	95,5	88,2
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire		5 009	4 733	4 860

Mesures financières et mesures du capital

	Notes	Exercice clos le	
		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Mesures financières (%)			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire	2	11,3	14,5
Rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques	3	2,0	2,3
Ratio d'efficacité		59,1	57,4
Levier d'exploitation/effet ciseau		(2,8)	8,5
Marge d'intérêts nette		1,38	1,53
Variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations	1	0,12	s. o.
Variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations	1	0,10	s. o.
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3		34,9	35,8
Sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances et des acceptations		0,07	0,15
Mesures du capital			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)	3	11,3	11,3
Ratio du capital de catégorie 1 (%)		13,9	13,4
Ratio du capital total (%)		16,4	16,0
Ratio de levier (%)		4,9	4,6
Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)		42 080	40 142
Ratio de liquidité à court terme (%)		140	132

1 La mention « s. o. » est indiquée lorsque la banque est en position de reprise nette, ce qui donne lieu à un ratio négatif.

2 Il y a lieu de se reporter à la section « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

3 La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Performance financière

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	313	335	1 268	1 292
Produits de commissions nets	179	164	677	673
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	48	26	165	136
Autres éléments de produits	21	40	75	163
Total du résultat d'exploitation	561	565	2 185	2 264
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(33)	(19)	(78)	27
Résultat d'exploitation net	528	546	2 107	2 291
Total des charges d'exploitation	(315)	(324)	(1 291)	(1 300)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	213	222	816	991
Charge d'impôt sur le résultat	(56)	(65)	(221)	(273)
Bénéfice de la période	157	157	595	718

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent

Comparaison du quatrième trimestre de 2019 et du quatrième trimestre de 2018

La Banque HSBC Canada a affiché un résultat d'exploitation de 561 M\$ pour le trimestre, ce qui signale une baisse de 4 M\$, ou 0,7 %. La mise sur pied du groupe ServCo¹ aux fins de la gestion des services partagés a entraîné un repli des autres produits d'exploitation de 17 M\$ ainsi qu'une réduction connexe des charges d'exploitation. Le recul des produits d'intérêts nets à cause des activités de gestion du bilan et la contraction des profits réalisés à la cession de placements financiers ont également fait baisser le résultat d'exploitation.

Cette diminution a été compensée en partie par la forte augmentation du résultat d'exploitation de nos secteurs d'activité mondiaux. Leurs résultats s'expliquent par la hausse des produits de négociation, des produits d'intérêts nets et des produits de commissions nets en raison de la progression des soldes des prêts et du solde de la relation globale de nos clients².

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre, au montant de 33 M\$, provient de pertes de valeur liés aux prêts non productifs du secteur du commerce de gros et de détail et de l'incidence qu'a eue sur les prêts productifs l'évolution des variables macroéconomiques. La charge de 19 M\$ du même trimestre de l'exercice précédent résultait d'une série de faibles charges imputées au portefeuille de prêts de gros non productifs.

Le total des charges d'exploitation s'est allégé de 9 M\$, ou 2,8 %, pour le trimestre. La baisse a résulté d'une réduction des charges par suite de la mise sur pied du groupe ServCo¹, ce qui a été contrebalancé par la poursuite d'investissements stratégiques afin de faire croître nos secteurs d'activité, de simplifier nos processus et d'offrir les services numériques que nos clients demandent.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 9 M\$, ou 4,1 %, pour le trimestre. Ce fléchissement est surtout imputable au repli des produits d'intérêts nets à cause des activités de gestion du bilan, à la variation des pertes de crédit attendues et à la poursuite des investissements dans notre croissance, facteurs qui ont été atténués par l'amélioration continue du résultat d'exploitation de tous nos secteurs d'activité mondiaux.

Comparaison de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018

La Banque HSBC Canada a affiché un résultat d'exploitation de 2,2 G\$ pour l'exercice, ce qui représente une baisse de 79 M\$, ou 3,5 %. La mise sur pied du groupe ServCo¹ aux fins de la gestion des services partagés a causé un repli des autres produits d'exploitation de 67 M\$ ainsi qu'une réduction connexe des charges

d'exploitation. Le recul des produits d'intérêts nets à cause des activités de gestion du bilan et la contraction des profits réalisés à la cession de placements financiers ont également fait baisser le résultat d'exploitation.

Cette diminution a été compensée en partie par une amélioration du résultat d'exploitation des secteurs des services aux entreprises et des services bancaires de détail et gestion de patrimoine de 37 M\$, ou 3,9 %, et de 25 M\$, ou 3,4 %, respectivement. Leurs résultats s'expliquent par la progression des soldes des prêts et du solde de la relation globale de nos clients².

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice a consisté en une charge de 78 M\$, comparativement à une reprise sur pertes de crédit attendues l'exercice précédent. La charge de 2019 a résulté surtout des pertes de valeur liées aux prêts non productifs de comptes des secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture. La normalisation continue des pertes de crédit provenant essentiellement d'un changement des prévisions économiques en regard d'un an plus tôt a également accentué la charge, laquelle a été compensée en partie par des reprises sur provisions au premier trimestre eu égard à certains clients du secteur des services énergétiques. La reprise constatée en 2018 était surtout liée aux facteurs économiques de cette période, lesquels indiquaient une amélioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts non productifs, et ce, plus particulièrement de ceux de ce même secteur.

Le total des charges d'exploitation a fléchi de 9 M\$, ou 0,7 %, pour l'exercice, ce qui a résulté d'une réduction des charges par suite de la mise sur pied du groupe ServCo¹. Ce facteur a été contrebalancé par la poursuite d'investissements stratégiques afin de faire croître nos secteurs d'activité, de simplifier nos processus et d'offrir les services numériques que nos clients demandent.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est comprimé de 175 M\$, ou 18 %, pour l'exercice. Ce recul est imputable à la variation des pertes de crédit attendues, au repli des produits d'intérêts nets à cause des activités de gestion du bilan et à la poursuite des investissements dans notre croissance, facteurs qui ont été compensés en partie par l'amélioration continue du résultat d'exploitation des secteurs des services aux entreprises et des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

¹ Le groupe ServCo a été mis sur pied le 1^{er} janvier 2019, tel qu'il est précisé dans la section « Mise en place du groupe ServCo » du rapport de gestion ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

² Le solde de la relation globale se compose des soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine du secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Performance par élément de produits et de charges

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des périodes correspondantes de 2018

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 22 M\$, ou 6,6 %, pour le trimestre. Cette baisse a découlé de la hausse des charges engagées pour financer la croissance des soldes des prêts ainsi que du recul de l'apport des activités de gestion du bilan.

Quant aux produits d'intérêts nets de l'exercice, ils ont reculé de 24 M\$, ou 1,9 %, en raison de ces mêmes facteurs.

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le					
	31 déc. 2019			31 déc. 2018			31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rende- ment %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rende- ment %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rende- ment %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rende- ment %
Fonds à court terme et prêts et avances à des banques	992	2	0,63	785	1	0,62	914	6	0,64	804	4	0,53
Prêts et avances à des clients	59 098	528	3,55	55 095	514	3,70	56 971	2 097	3,68	52 599	1 858	3,53
Prises en pension à des fins autres que de transaction	7 345	43	2,31	7 076	31	1,78	7 821	174	2,22	6 782	113	1,67
Placements financiers	25 165	114	1,79	24 981	126	2,01	25 362	492	1,94	23 877	442	1,85
Autres actifs productifs d'intérêts	748	3	1,51	434	2	2,28	765	16	2,03	340	4	1,28
Total des actifs productifs d'intérêts (A)	93 348	690	2,93	88 371	674	3,03	91 833	2 785	3,03	84 402	2 421	2,87
Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	5 840	25	1,69	4 422	25	2,19	6 144	110	1,79	4 885	101	2,06
Actifs non productifs d'intérêts	11 338	—	—	11 941	—	—	12 089	—	—	11 544	—	—
Total	110 526	715	2,57	104 734	699	2,65	110 066	2 895	2,63	100 831	2 522	2,50

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le					
	31 déc. 2019			31 déc. 2018			31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %
Dépôts effectués par des banques	1 005	—	0,23	926	1	0,39	964	2	0,24	928	2	0,25
Comptes des clients	56 525	212	1,49	52 700	187	1,41	54 865	851	1,55	51 471	623	1,21
Mises en pension à des fins autres que de transaction	8 379	43	2,04	8 807	40	1,79	9 302	192	2,06	7 688	128	1,66
Titres de créance émis et créances subordonnées	15 988	107	2,64	14 696	96	2,60	15 291	412	2,69	13 133	330	2,52
Autres passifs portant intérêt	2 029	15	2,93	2 118	15	2,75	2 163	60	2,76	1 852	46	2,45
Total des passifs portant intérêt (B)	83 926	377	1,78	79 247	339	1,69	82 585	1 517	1,84	75 072	1 129	1,50
Passifs détenus à des fins de transaction	2 997	12	1,67	2 008	12	2,34	3 484	60	1,73	2 658	58	2,18
Comptes courants ne portant pas intérêt	5 680	—	—	6 264	—	—	5 770	—	—	6 141	—	—
Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt	17 923	—	—	17 215	—	—	18 227	—	—	16 960	—	—
Total	110 526	389	1,40	104 734	351	1,33	110 066	1 577	1,43	100 831	1 187	1,18
Produits d'intérêts nets (A-B)		313			335			1 268			1 292	

1 Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction de l'état consolidé du résultat net.

2 N'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt.

3 N'incluent que les comptes des clients portant intérêt.

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Services à l'égard des comptes	17	16	64	64
Produits de courtage	2	3	8	10
Cartes	18	16	66	61
Facilités de crédit	82	80	309	294
Fonds sous gestion	50	46	193	190
Importations/exportations	2	4	11	12
Commissions d'agence d'assurance	1	2	5	6
Autres	9	6	46	44
Services de paiement	9	9	35	34
Prise ferme	14	7	42	47
Produits de commissions	204	189	779	762
Moins les charges de commissions	(25)	(25)	(102)	(89)
Produits de commissions nets	179	164	677	673

Les produits de commissions nets ont augmenté de 15 M\$, ou 9,1 %, pour le trimestre. Leur hausse a découlé surtout de l'augmentation des commissions de prise ferme du secteur des services bancaires internationaux et marchés et de la progression des fonds sous gestion de celui des services bancaires de détail et gestion de patrimoine. En outre, les commissions tirées des facilités de crédit se sont accrues sous l'effet de l'augmentation des volumes d'acceptations bancaires.

Les produits de commissions nets ont augmenté de 4 M\$, ou 0,6 %, pour l'exercice. L'essor des commissions tirées des facilités de crédit a résulté de l'élargissement des volumes d'acceptations bancaires. La progression des produits nets tirés des cartes et des fonds sous gestion a également contribué à l'augmentation. Ces facteurs ont été atténués par l'augmentation des charges de commissions en raison des frais de compensation et des coûts associés aux activités de courtage ainsi que par la baisse des produits tirés des commissions de prise ferme.

Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Activités de négociation	32	18	103	92
Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement	3	(5)	10	—
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	13	13	50	43
Inefficacité des couvertures	—	—	2	1
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	48	26	165	136

Pour le trimestre, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont bondi de 22 M\$, ou 85 %, ce qui a résulté surtout de l'intensification des activités de négociation. Des ajustements favorables de la juste valeur liés au financement, alliés à des évaluations de crédit positives qu'a permises le resserrement des écarts de crédit ont également favorisé l'augmentation précitée.

Pour l'exercice, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont grimpé de 29 M\$, ou 21 %, en raison de l'intensification des activités de négociation, d'une hausse des produits d'intérêts nets sur ces activités attribuable à la composition des produits, des activités de gestion du bilan et d'évaluations de crédit favorables en raison du resserrement des écarts de crédit.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(2)	—	(2)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	10	11	38	56
Produits de dividendes	—	—	—	1
Autres produits d'exploitation	11	31	37	108
Autres éléments de produits	21	40	75	163

Pour le trimestre, les autres éléments de produits ont fléchi de 19 M\$, ou 48 %, ce qui a découlé du repli des autres produits d'exploitation par suite de la mise en place du groupe ServCo, tel qu'il est décrit dans la section du présent rapport de gestion qui en traite ainsi qu'à la note 32. Ce facteur a mené à une réduction des autres produits d'exploitation et à une baisse connexe des charges d'exploitation. La diminution des profits réalisés à la cession de

placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque a aussi contribué à faire reculer les autres éléments de produits du trimestre.

Pour l'exercice, les autres éléments de produits ont diminué de 88 M\$, ou 54 % à cause de ces mêmes facteurs.

Variation des pertes de crédit attendues

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Variation des pertes de crédit attendues – prêts productifs (stades 1 et 2) – charge/(reprise)	5	12	8	8
Variation des pertes de crédit attendues – prêts non productifs (stade 3) – charge/(reprise)	28	7	70	(35)
Variation des pertes de crédit attendues – charge/(reprise)	33	19	78	(27)

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en une charge de 33 M\$, comparativement à une charge de 19 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge enregistrée pour le trimestre à l'étude provient surtout des pertes de valeur liées à des prêts non productifs de comptes du secteur du commerce de gros et de détail ainsi que de l'incidence qu'a eue sur les prêts productifs l'évolution des variables macroéconomiques.

La charge du quatrième trimestre de 2018 reflétait surtout une série de faibles charges imputées au portefeuille de prêts non productifs du secteur des services aux entreprises ainsi qu'une augmentation des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de l'ensemble des secteurs d'activité mondiaux à cause de changements dans les facteurs économiques prospectifs.

Pour l'exercice 2019, la variation des pertes de crédit attendues a représenté une charge de 78 M\$, laquelle a résulté surtout des pertes de valeur liées aux prêts non productifs de comptes des secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture. La normalisation continue des pertes de crédit en raison surtout d'un changement des prévisions économiques en regard d'un an plus tôt a également alourdi la charge. Ce facteur a été compensé en partie par des reprises sur provisions au premier trimestre par suite de l'amélioration des perspectives de certains clients du secteur des services énergétiques.

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice précédent avait consisté en une reprise de 27 M\$, ce qui avait découlé des facteurs économiques de cette période, lesquels indiquaient une amélioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts non productifs, et ce, plus particulièrement de ceux du secteur des services énergétiques.

Total des charges d'exploitation

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération et avantages du personnel	144	157	658	696
Charges générales et administratives	144	154	533	555
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	19	8	72	32
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	8	5	28	17
Total des charges d'exploitation	315	324	1 291	1 300

Le total des charges d'exploitation a baissé de 9 M\$, ou 2,8 %, pour le trimestre.

Nous effectuons toujours des investissements stratégiques dans les ressources humaines, les projets visant l'efficacité et la technologie afin d'assurer la croissance de nos secteurs d'activité et de faire en sorte qu'il soit encore plus facile pour nos clients de traiter avec nous. L'incidence de tels investissements a été annulée par la mise en place du groupe ServCo, laquelle a donné lieu à une baisse de la rémunération et des avantages du personnel et à une hausse des

charges générales et administratives, tel qu'il est précisé dans la section du présent rapport de gestion qui en traite ainsi qu'à la note 32. De plus, l'adoption d'IFRS 16, ce qui est décrit à la note 2 m), a réduit les charges générales et administratives, et une hausse compensatoire de la dotation à l'amortissement par suite du retrait de certains paiements locatifs relativement à des actifs loués et liés au droit d'utilisation a été constatée.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice a diminué de 9 M\$, ou 0,7 %, et ce, en raison de ces mêmes facteurs.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour le trimestre a été de 25,9 %, comparativement à 29,4 % pour les trois mois correspondants de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice a été de 27,0 %, contre 27,6 % pour 2018. Les variations enregistrées pour le trimestre et l'exercice à l'étude ont découlé du fait que des passifs d'impôt supplémentaires avaient été constatés un an plus tôt.

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Actif		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	54	78
Actifs détenus à des fins de transaction	4 322	3 875
Dérivés	3 267	4 469
Prêts et avances	63 091	58 344
Prises en pension à des fins autres que de transaction	6 269	5 860
Placements financiers	23 645	24 054
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 500	3 932
Autres actifs	2 423	2 794
Total de l'actif	106 571	103 406
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts effectués par des banques	1 036	1 148
Comptes des clients	62 889	59 812
Mises en pension à des fins autres que de transaction	7 098	8 224
Passifs détenus à des fins de transaction	2 296	2 164
Dérivés	3 431	4 565
Titres de créance émis	14 594	13 863
Acceptations	3 505	3 937
Autres passifs	5 613	4 110
Total du passif	100 462	97 823
Total des capitaux propres	6 109	5 583
Total du passif et des capitaux propres	106 571	103 406

Actif

Le total de l'actif s'élevait à 106,6 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 3,2 G\$, ou 3,1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la forte croissance des prêts et avances, au montant de 4,7 G\$, qui a découlé de l'essor des soldes des prêts de notre secteur des services aux entreprises et de la progression des prêts hypothécaires résidentiels de celui des services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Ces hausses ont été atténuées par une diminution de 1,2 G\$ des dérivés qu'ont causée les fluctuations des marchés du change et des taux d'intérêt.

Passif

Le total du passif s'établissait à 100,5 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 2,7 G\$, ou 2,7 %, par rapport à celui au 31 décembre 2018. Les comptes des clients ont augmenté de 3,1 G\$ en raison de la progression des dépôts des secteurs des services bancaires de détail et gestion de patrimoine et des services aux entreprises. L'accroissement des soldes des comptes de règlement à cause du calendrier des activités visant à faciliter les opérations des clients a été l'un des facteurs à l'origine de la hausse de 1,5 G\$ des autres passifs.

Ces augmentations ont été annulées en partie par une baisse de 1,1 G\$ des mises en pension à des fins autres que de transaction en lien avec le repli des volumes des mises en pension et les activités de gestion du bilan. De plus, les variations de l'évaluation à la valeur de marché par suite des fluctuations des marchés du change et des taux d'intérêt ont donné lieu à une diminution de 1,1 G\$ des dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 6,1 G\$ au 31 décembre 2019, pour une progression de 0,5 G\$, ou 9,4 %, par rapport à celui au 31 décembre 2018. Cette progression représente le bénéfice après impôt de 0,6 G\$ qui a été généré au cours de la période, les profits de 0,1 G\$ qui ont été constatés au titre des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des couvertures des flux de trésorerie ainsi que le montant de 0,3 G\$ qui a été tiré de l'émission d'actions privilégiées. La hausse enregistrée a été contrebalancée par les dividendes de 0,5 G\$ qui ont été déclarés durant la période.

Secteurs d'activité mondiaux

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Services aux entreprises

Le secteur des services aux entreprises (« SE ») propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises à de grandes sociétés. Le Groupe HSBC compte environ 1,5 million de clients commerciaux répartis dans 53 pays et territoires. Le Canada est un marché fort important pour le secteur des SE du Groupe HSBC et le quatrième en importance sur le plan de l'apport au bénéfice de ce secteur. Nous sommes devenus la plus grande banque pour ce qui est des services de commerce international et des services aux entreprises en reliant nos clients aux marchés mondiaux et en rehaussant la collaboration au sein du Groupe.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins : les services bancaires aux PME sont destinés aux petites entreprises ayant des besoins en services bancaires ordinaires et les services bancaires aux sociétés sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit les régions de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique, et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services, soit à des PME, soit à de grandes sociétés.

Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme de solutions de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement sur une base consortiale, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)* – Nous facilitons l'accès de nos clients aux flux commerciaux mondiaux et les faisons profiter d'une expérience inégalée lorsqu'il s'agit de relever les défis les plus complexes en matière de commerce. Les nombreux produits et services que nous proposons, soit les lettres de crédit, les encaissements, les garanties, le financement de créances, les solutions de chaîne d'approvisionnement, le financement des marchandises, le financement structuré et la répartition des risques, peuvent être regroupés en solutions mondiales qui aident véritablement les entreprises à gérer les risques, à traiter leurs transactions et à financer leurs activités tout au long du cycle commercial.
- *Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie (« SMGLT »)* – Nous sommes membre d'un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Nous offrons des services bancaires visant les transactions locales, régionales et mondiales, ce qui englobe les paiements, les encaissements, les services aux comptes, le cybercommerce et la gestion des liquidités par voie de diverses plateformes numériques telles HSBCnet et HSBC Connect. Nous offrons une gamme de services en RMB qui dominent leur marché pour répondre aux besoins grandissants de nos clients canadiens.
- *Collaboration* – Les SE constituent une source de clients clés pour les produits et services que proposent les secteurs des services bancaires internationaux et marchés et des services bancaires de détail et gestion de patrimoine, dont les produits de change et de taux d'intérêt, les services-conseils, les services liés aux marchés financiers et aux comptes personnels ainsi que les services de gestion et de transfert de patrimoine.

Orientation stratégique

Nous proposons à nos clients des services de gestion des relations personnalisée et des solutions financières sur mesure afin de les aider à mieux mener leurs activités et à croître. Notre réseau de secteurs d'activité couvre les corridors commerciaux et zones économiques qui figurent parmi les plus importants du monde et qui affichent la plus forte croissance. Plus de la moitié du chiffre d'affaires de nos clients est réalisée auprès d'entreprises et de particuliers présents sur la scène internationale. Ainsi, nous offrons à notre clientèle des solutions concernant les fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement, de l'aide au commerce international et du financement de projets et nous leur donnons accès aux segments locaux et internationaux des marchés financiers. Tisser des liens à long terme avec des clients de renom est au cœur de notre stratégie de croissance et de nos valeurs organisationnelles. Nous continuons d'investir dans notre technologie et nos produits afin de soutenir la croissance de nos clients dans un monde en rapide évolution. Par exemple, en 2019, nous avons mis en service un portail de gestion des liquidités afin que nos clients puissent gérer de plus près leurs positions de liquidités quotidiennes. Nous avons également investi d'importantes sommes dans la technologie numérique afin de rehausser l'expérience client. Ces investissements témoignent des efforts que nous déployons pour faire passer notre clientèle en premier. Nos réalisations se sont démarquées puisque grâce au service CIFCC, nous avons obtenu le titre de chef de file du marché et meilleure banque pour la qualité du service de financement du commerce international au Canada et que le SMGLT a été voté le meilleur gestionnaire de la trésorerie de sociétés à l'échelle internationale et nationale dans le cadre des sondages que le magazine *Eurromoney* a effectués concernant le financement du commerce international et la gestion de la trésorerie.

Au pays, notre plan stratégique consiste avant tout à accroître notre part de marché, à augmenter la productivité grâce à une meilleure pénétration de nos produits, à rationaliser les processus, à optimiser notre gamme différenciée de produits du service CIFCC et SMGLT et à consolider notre statut de chef de file des banques internationales grâce à un meilleur accès aux principaux corridors commerciaux. En 2019, ces initiatives stratégiques ont donné lieu à une augmentation de 10 % des soldes des prêts, à un accroissement de 3,9 % de l'ensemble des revenus ainsi qu'à une croissance dans les deux chiffres dans bon nombre de régions et de corridors. En 2019, nous avons encore bonifié notre gamme de produits en lançant sur le marché divers instruments de dépôt qui procurent plus de choix aux clients et qui favorisent l'essor des dépôts. Nos investissements dans la technologie en ligne et l'amélioration des processus nous ont permis de rehausser l'expérience client, ce qui est avantageux tant pour les nouveaux clients que pour notre clientèle existante. Ces réalisations ont fait en sorte que les résultats de notre sondage auprès des clients se sont améliorés puisque le pourcentage des clients internationaux qui ont attribué à notre processus d'ouverture de compte la cote « excellent » a affiché une hausse dans les deux chiffres depuis décembre 2018.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	608	586
Produits autres que d'intérêts	383	368
Total du résultat d'exploitation	991	954
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(47)	38
Résultat d'exploitation net	944	992
Total des charges d'exploitation	(405)	(403)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	539	589

Aperçu¹

Le total du résultat d'exploitation des SE a augmenté de 37 M\$, ou 3,9 %, pour l'exercice. La plupart des segments et produits du secteur ont affiché une progression en parallèle avec l'exécution de notre plan stratégique.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a reculé de 50 M\$, ou 8,5 %, la hausse du résultat d'exploitation ayant été contrebalancée par la montée des pertes de valeur liées aux prêts comparativement à celles de l'exercice précédent. Les charges d'exploitation ont augmenté de 2 M\$, ou 0,5 %, sous l'effet d'investissements ciblés dans les services de première ligne et la technologie, investissements visant à stimuler la croissance des activités, ce qui a été atténué par une gestion prudente des coûts.

Performance financière par élément de produits et de charges¹

Les **produits d'intérêts nets** ont augmenté de 22 M\$, ou 3,8 %, ce qui a découlé de l'essor des soldes des prêts et des dépôts, facteur annulé par la hausse des taux versés aux clients du SMGLT.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont accrus de 15 M\$, ou 4,1 %. Cette hausse a résulté surtout de l'accroissement des soldes moyens des acceptations bancaires au cours de la période.

La **variation des pertes de crédit attendues** a consisté en une charge de 47 M\$ qui est principalement attribuable aux pertes de valeur constatées à l'égard de certains comptes du portefeuille de prêts non productifs ainsi qu'à la hausse des charges en lien avec l'incidence qu'a eue sur les prêts productifs l'évolution des variables macroéconomiques. En comparaison, à l'exercice précédent, une reprise avait été constatée en raison des facteurs économiques de cette période, lesquels indiquaient une amélioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts non productifs, et ce, plus particulièrement de ceux du secteur des services énergétiques.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 2 M\$, ou 0,5 %, sous l'effet d'investissements ciblés dans les services de première ligne et la technologie, investissements visant à stimuler la croissance des activités, ce qui a été atténué par une gestion prudente des coûts.

¹ Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice précédent.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés (les « SBIM ») offrent des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos nombreux produits et solutions de services-conseils axés sur le financement par capital de services bancaires visant les transactions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients.

Produits et services

Les SBIM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée auprès des services bancaires et est assurée par des gestionnaires de relations qui s'efforcent de cerner les besoins de la clientèle et de lui proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBIM fournissent des services liés aux marchés financiers de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des sous-divisions indiquées ci-dessous.

- La sous-division *crédit et taux* vend, négocie et distribue des titres à revenu fixe aux clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Elle aide ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et les seconde dans leurs activités de financement.
- La sous-division *change* offre des produits au comptant et des dérivés afin de combler les besoins des investisseurs institutionnels, les besoins de couverture d'entreprises de toute taille ainsi que les besoins de la clientèle.
- Les *services de financement par capital* proposent aux clients une solution unique de financement intégré qui s'articule autour de leur structure du capital. Notre savoir-faire va des marchés primaires des capitaux propres et des emprunts, aux solutions spécialisées de financement structuré telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier, le financement d'acquisitions, le financement des projets et des exportations, les services-conseils et services de réalisation en matière de fusions-acquisitions et les activités de crédit et de prêt.
- Le *Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie* aide les clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir. Ses produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie.
- Le service *Commerce international et financement des comptes clients* fournit des services en matière de commerce à ses clients afin de les aider tout au long de leur cycle commercial.

Orientation stratégique

Les SBIM conservent leur stratégie qui est bien établie, à savoir offrir des solutions bancaires de gros sur mesure en tirant parti du vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau géographique distinctif qui relie des régions développées et des régions à croissance plus rapide
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale
- avoir un bon positionnement dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales et
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité mondiaux afin de répondre aux besoins de notre clientèle internationale.

Il est essentiel pour nous d'observer des normes de conduite élevées pour assurer notre succès à long terme et préserver notre capacité à servir les clients. Nous avons mis en place des politiques, des cadres et une gouvernance clairs à l'appui du respect de cet engagement. Notre gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des SBIM.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	107	107
Produits autres que d'intérêts	220	224
Total du résultat d'exploitation	327	331
Variation des pertes de crédit attendues – charge	(13)	(1)
Résultat d'exploitation net	314	330
Total des charges d'exploitation	(155)	(150)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	159	180

Aperçu¹

Le total du résultat d'exploitation des SBIM a fléchi de 4 M\$, ou 1,2 %, sous l'effet du ralentissement des activités des marchés des capitaux d'emprunt et des capitaux propres et du repli des revenus tirés de la négociation et de la vente de produits de taux.

Nous continuons de tirer parti du réseau mondial du Groupe pour offrir des produits et des solutions répondant aux besoins de nos clients mondiaux. Nous avons aussi étendu la portée de nos activités à l'international en accroissant la pénétration des produits auprès de nos clients existants.

Pour l'exercice, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est comprimé de 21 M\$, ou 12 %, en raison du fait que les charges au titre des pertes de crédit attendues ont été plus élevées que celles prévues, que les coûts de rationalisation ont augmenté et que les produits ont légèrement baissé.

Performance financière par élément de produits et de charges¹

Les **produits d'intérêts nets** ont été les mêmes que ceux de l'exercice précédent, et ce, en raison de l'élargissement des volumes des prêts, incluant ceux du service Commerce international et financement des comptes clients, ce qui a été atténué par la hausse des coûts de financement des activités de négociation de l'unité marchés.

Les **produits autres que d'intérêts** ont diminué de 4 M\$, ou 1,8 %, en raison essentiellement du ralentissement des activités des marchés des capitaux d'emprunt et des capitaux propres. Ce facteur a été compensé en partie par les variations favorables des réserves au titre de l'évaluation du crédit et du financement qui ont découlé du resserrement des écarts de crédit.

La **variation des pertes de crédit attendues** rend compte d'une hausse de 12 M\$ sur un an. La charge a découlé principalement de positions spécifiques dans le secteur de l'énergie ainsi que de l'incidence que l'évolution des variables macroéconomiques a eue sur les prêts productifs.

Le **total des charges d'exploitation** a accusé une hausse de 5 M\$, ou 3,3 %, ce qui a résulté surtout des initiatives de rationalisation.

¹ Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice précédent

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine (les « SBDGP ») offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Les services HSBC Premier et HSBC Advance sont destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle. En outre, Jade offre un service exclusif aux clients à valeur nette élevée.

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales et de guichets automatiques, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôts et liés aux opérations bancaires pour les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit afin de les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer leurs finances.

Orientation stratégique

En offrant aux particuliers une gamme complète de produits et services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs, nous mettons l'accent sur ce qui suit :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes et de premier ordre qui mettent à contribution nos ressources en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine, tout en mettant le client au cœur de tout ce que nous faisons
- tirer parti de notre expertise internationale pour fournir de manière efficiente des solutions et services bancaires de grande qualité à notre clientèle
- mettre à profit notre savoir-faire à l'échelle mondiale pour mieux différencier nos produits et services et
- investir dans les processus, les capacités de distribution et les gammes de produits en gestion de patrimoine et services bancaires de détail afin de rehausser l'expérience client.

Grâce à ces initiatives, les SBDGP ont, au cours de l'exercice, réalisé un montant record de ventes² pour ce qui est du solde de la relation globale des clients³ tout en continuant d'approfondir les relations avec la clientèle. La gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques demeure également l'une des grandes priorités de ce secteur d'activité.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	516	489
Produits autres que d'intérêts	246	248
Total du résultat d'exploitation	762	737
Variation des pertes de crédit attendues – charge	(18)	(10)
Résultat d'exploitation net	744	727
Total des charges d'exploitation	(686)	(656)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	58	71

Aperçu¹

Le total du résultat d'exploitation des SBDGP a augmenté de 25 M\$, ou 3,4 %, grâce à la hausse des produits d'intérêts nets et à la forte croissance du solde de la relation globale des clients³, ce qui a été annulé quelque peu par la baisse des produits autres que d'intérêts. La liquidation continue de notre portefeuille de prêts à la consommation a réduit les produits de 3 M\$ pour l'exercice.

Rapport de gestion

Les sommes investies dans nos succursales et les technologies numériques ainsi que la compétitivité de nos produits nous ont aidés à élargir notre clientèle ainsi que le solde de la relation globale des clients³. Grâce à nos initiatives, plus de 61 000 nouveaux clients se sont joints à ceux des SBDGP au cours de l'exercice.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 13 M\$, ou 18 %, ce qui a résulté de l'augmentation des charges d'exploitation par suite des investissements indiqués ci-dessus ainsi que de la hausse des charges au titre des pertes de crédit attendues. Ces baisses ont été annulées en partie par la hausse des produits qu'a permise l'augmentation marquée du solde de la relation globale des clients³, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Performance financière par élément de produits et de charges¹

Les **produits d'intérêts nets** se sont améliorés de 27 M\$, ou 5,5 %, en raison principalement de la forte croissance des soldes des dépôts et des prêts.

Les **produits autres que d'intérêts** ont fléchi de 2 M\$, ou 0,8 %, à cause principalement du repli des produits de commissions associés au courtage en ligne et aux services à l'égard des comptes, ce qui a été compensé en partie par la hausse des produits de commissions provenant des actifs sous gestion.

La **variation des pertes de crédit attendues** a consisté en une charge de 18 M\$, pour une hausse de 8 M\$ en regard de l'exercice précédent, hausse découlant essentiellement de l'évolution des variables macroéconomiques.

Le **total des charges d'exploitation** s'est alourdi de 30 M\$, ou 4,6 %, ce qui est essentiellement attribuable aux investissements stratégiques que nous avons faits afin de faire croître nos activités ainsi qu'à l'augmentation des coûts associée à la proposition d'un meilleur modèle de prestation de services à notre clientèle grandissante.

¹ Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice précédent.

² Constitue un record depuis que les SBDGP sont devenus un secteur mondial distinct en 2011.

³ Le solde de la relation globale se compose des soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine.

Centre général

Le secteur « Centre général » englobe les activités de gestion du bilan ainsi que les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité mondiaux.

Survol de la performance financière

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	37	110
Produits autres que d'intérêts	68	132
Résultat d'exploitation net	105	242
Total des charges d'exploitation	(45)	(91)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	60	151

Aperçu¹

Le résultat d'exploitation net s'est replié de 137 M\$, ou 57 %. La baisse vient essentiellement du recul des produits autres que d'intérêts par suite de la mise en place du groupe ServCo, tel qu'il est décrit dans la section du présent rapport de gestion qui en traite ainsi qu'à la note 32. La baisse a également découlé de la diminution des produits d'intérêts nets en raison des activités de gestion du bilan, de l'incidence négative de la contraction des rendements ainsi que de la hausse des charges d'intérêts qu'a entraînée l'adoption d'IFRS 16, tel qu'il est décrit à la note 2 m). Le recul, sur un an, des profits réalisés à la cession de placements financiers a également accentué la dégradation du résultat d'exploitation net.

Les charges d'exploitation ont fléchi de 46 M\$, ou 51 %, à cause principalement de la mise en place du groupe ServCo, ce qui a été atténué par les investissements dans nos fonctions de soutien.

Ces variations ont eu pour conséquence de réduire de 91 M\$, ou 60 %, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat dégagé pour l'exercice.

¹ Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice précédent.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le							
	2019				2018			
	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$
Produits d'intérêts nets	313	313	319	323	335	332	319	306
Produits de commissions nets	179	168	174	156	164	175	179	155
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	48	36	33	48	26	35	39	36
Autres éléments de produits	21	17	19	18	40	46	33	44
Total du résultat d'exploitation	561	534	545	545	565	588	570	541
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(33)	(17)	(40)	12	(19)	7	11	28
Résultat d'exploitation net	528	517	505	557	546	595	581	569
Total des charges d'exploitation	(315)	(311)	(337)	(328)	(324)	(324)	(334)	(318)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	213	206	168	229	222	271	247	251
Charge d'impôt sur le résultat	(56)	(56)	(47)	(62)	(65)	(73)	(67)	(68)
Bénéfice de la période	157	150	121	167	157	198	180	183
Bénéfice attribuable :								
– à l'actionnaire ordinaire	144	141	112	158	148	189	171	173
– aux détenteurs d'actions privilégiées	13	9	9	9	9	9	9	10
Bénéfice par action ordinaire de base et après dilution (\$)	0,29	0,28	0,22	0,32	0,29	0,38	0,34	0,35

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Depuis le premier trimestre de 2019, les produits d'intérêts nets ont baissé à cause de la hausse du coût du passif ayant servi à financer l'essor de la moyenne des actifs productifs d'intérêts et du repli de l'apport des activités de gestion du bilan. Les produits d'intérêts nets ont affiché une tendance à la hausse du premier trimestre de 2018 au quatrième trimestre de ce même exercice en raison des majorations des taux d'intérêt ainsi que de l'accroissement des prêts et avances et des comptes des clients.

Les produits de commissions nets englobent des produits de diverses sources qui peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et qui sont touchés par les activités commerciales, le nombre de jours que compte le trimestre et la saisonnalité. Les commissions de prise ferme, lesquelles sont fonction des transactions, constituent le principal facteur de variation de ces produits d'un trimestre à l'autre. Sinon, la tendance sous-jacente d'augmentation des commissions tirées des facilités de crédit est liée à l'accroissement des volumes des acceptations bancaires, aux fonds sous gestion et aux cartes de crédit.

De par leur nature, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction peuvent fluctuer trimestriellement. Ces produits ont augmenté aux troisième et quatrième trimestres, et ce, en raison surtout de l'intensification des activités de négociation de produits à revenu fixe. Au deuxième trimestre, la baisse de ces produits a résulté surtout du repli des activités de négociation de la sous-division chargée des taux. Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont augmenté au premier trimestre de 2019 en raison du resserrement des écarts de crédit. En 2018, les volumes des opérations de change avaient augmenté, les intérêts nets sur les activités de négociation avaient progressé grâce à de meilleurs rendements et à la composition des produits et l'inefficacité des couvertures avait été favorable. Ces facteurs avaient été atténués par une perte en lien avec les activités de gestion du bilan.

Les autres éléments de produits comprennent les profits et pertes sur la vente de placements financiers, lesquels peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre en raison des activités de gestion du bilan sous-jacentes. En 2019 et par suite de la mise en place du groupe ServCo, tel qu'il est précisé dans la section du présent rapport de gestion qui en traite ainsi qu'à la note 32, les produits réalisés auprès des entités membres du Groupe ont reculé et les charges d'exploitation

ont connu une diminution connexe. En 2018, les autres éléments de produits comprenaient aussi les produits réalisés auprès des entités membres du Groupe, produits également susceptibles de fluctuer en raison du moment où les services lui sont fournis.

En 2019, les charges au titre des pertes de crédit attendues ont résulté de la normalisation continue des pertes de crédit provenant essentiellement d'un changement dans les prévisions économiques, changement reflétant le ralentissement de la croissance du PIB en regard d'un an plus tôt. De plus, en 2019, c'est aux deuxième et quatrième trimestres que les pertes de valeur liées aux prêts non productifs des secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture ont été les plus élevées. La reprise constatée au premier trimestre de 2019 a découlé d'une reprise sur provisions en raison d'une embellie des perspectives de certains clients du secteur des services énergétiques. En date du 1^{er} janvier 2018, la banque a adopté IFRS 9. Une excellente performance sur le plan du crédit et une gestion proactive des risques ont généré une reprise nette pour ce qui est de la variation des pertes de crédit attendues. Des reprises avaient été réalisées aux trois premiers trimestres de 2018 grâce aux améliorations observées dans plusieurs secteurs, et plus particulièrement dans celui des services énergétiques. Une charge de 19 M\$ avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2018 en raison d'une série de faibles charges imputées au portefeuille de prêts non productifs du secteur des services aux entreprises ainsi que d'une hausse des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de tous les secteurs d'activité mondiaux, ce qui avait découlé des facteurs économiques prospectifs à ce moment.

Notre objectif depuis 2018 consiste à faire croître nos activités de sorte à favoriser l'exécution de notre plan stratégique, ce qui explique la hausse des charges d'exploitation. En 2019, ces investissements ont été contrebalancés en partie par la baisse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des charges générales et administratives par suite de la mise en place du groupe ServCo, tel qu'il est précisé dans la section du présent rapport de gestion qui en traite ainsi qu'à la note 32. En 2018, les investissements avaient été contrebalancés en partie par le repli des coûts associé à la réduction des espaces de bureau et aux économies liées à la centralisation de certaines activités commerciales au sein du Groupe. Le moment où les charges avaient été engagées en 2018 avait été à l'origine des variations enregistrées d'un trimestre à l'autre.

Survol et perspectives économiques

Les prévisions et projections de la présente section reposent sur l'information et les hypothèses obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Si cette information ou ces hypothèses se révèlent inexacts, les résultats économiques réels pourraient différer significativement des perspectives présentées dans cette section.

L'économie canadienne devrait avoir connu sa plus faible croissance en trois ans, celle-ci devant s'établir à 1,7 % en 2019, comparativement à 3,2 % en 2017 et à 2,0 % en 2018. Selon nos prévisions, l'essor du produit intérieur brut (le « PIB ») devrait se stabiliser à 1,5 % tant en 2020 qu'en 2021.

Dans la majeure partie de 2019, l'économie canadienne est demeurée assez résiliente face au ralentissement économique qui s'est produit à l'échelle mondiale. Quatre indicateurs clés, soit la vigueur du marché du travail, ce qui inclut une hausse mensuelle record du nombre d'emplois créés (106 500) en avril, l'accroissement de la production du secteur manufacturier, l'augmentation des exportations et la stabilité du marché du logement, témoignent de sa résilience.

Cependant, celle-ci a commencé à s'affaiblir à l'approche de 2020. Au quatrième trimestre, le rythme de la création d'emplois a ralenti, la progression des ventes du secteur manufacturier a été inexistante et les exportations ont diminué, et ce, pour un deuxième trimestre d'affilée. Cela dit, précisons que le marché du logement affiche une certaine reprise, les mises en chantier et les ventes d'habitations s'améliorant après s'être repliées antérieurement.

Certains facteurs qui se manifestent à l'échelle nationale et internationale pourraient freiner le rythme d'expansion de l'économie en 2020 et en 2021. Au pays, nous prévoyons que le lourd endettement des ménages et les majorations passées des taux d'intérêt continueront de comprimer le revenu disponible et de freiner l'essor des dépenses de consommation. Même si l'apport des dépenses de consommation à la croissance du PIB est moins prononcé que celui des dix dernières années, il est toujours aussi positif compte tenu de l'essor continu de l'emploi, d'une saine augmentation des salaires et d'un taux de chômage qui devrait demeurer à des creux historiques.

Sur la scène internationale, de nombreux facteurs risquent encore de miner la confiance des gens d'affaires et des consommateurs, et ce, même si certains progrès ont été réalisés dans les derniers mois. Sur une note positive, précisons par exemple que le Congrès américain a approuvé le remplacement de l'ALENA. La législation requise a été déposée de nouveau au Canada et nous croyons qu'elle sera adoptée dans les mois à venir. En outre, certains signes donnent à penser qu'après avoir ralenti en 2019, le commerce international et les activités du secteur manufacturier commencent à se stabiliser.

En dépit de ces facteurs, des incertitudes géopolitiques subsistent à l'échelle mondiale, les tensions commerciales mondiales risquent toujours de détériorer les perspectives économiques en 2020 et les signaux suggérant que l'économie mondiale est en voie de se stabiliser ne permettent pas de conclure qu'elle retrouvera son élan. La récente éclosion du coronavirus soulève également des incertitudes en ce qui a trait à la tenue de l'économie en ce début de 2020. Il est jugé que ces risques freinent les dépenses d'investissement des entreprises et pourraient causer une baisse des dépenses de consommation.

Immigration, population et croissance du PIB

Depuis le milieu de 2017, la majeure partie de la croissance du PIB du Canada provient de l'essor démographique, soit principalement de la migration internationale. L'augmentation du nombre net d'immigrants a résulté de deux facteurs, soit premièrement la politique du gouvernement fédéral de le faire passer d'environ

250 000 par année à 330 000 en 2019, 341 000 en 2020 et 350 000 en 2021.

Deuxièmement, le nombre de résidents non permanents, notamment les étudiants et travailleurs temporaires étrangers ainsi que les réfugiés, a augmenté. En 2019, un afflux net de plus de 176 000 résidents non permanents a été enregistré alors qu'aussi récemment que 2015, de tels résidents avaient plutôt quitté le pays.

L'essor récent du PIB ayant été en grande partie lié à la croissance démographique, le PIB par habitant stagne depuis le milieu de 2017, ce qui reflète une faible augmentation de la productivité et un relâchement des investissements des entreprises. Puisque la hausse de la productivité est un élément déterminant du niveau de vie, il est essentiel de tirer pleinement parti du capital humain que nous apportent les immigrants.

Surendettement

Malgré la vigueur du marché du travail et l'augmentation des salaires, il est manifeste que les pressions financières des ménages s'accroissent, ce qui reflète leurs niveaux d'endettement, niveaux qui n'ont jamais été aussi élevés, et les hausses passées des taux d'intérêt. Ainsi le ratio du service de la dette des ménages a atteint un nouveau sommet, soit 15 % de leur revenu disponible.

Concurremment à l'accroissement de ce fardeau financier, les cas d'insolvabilité chez les particuliers ont augmenté de manière soutenue tout au long de 2019, plus particulièrement dans les régions qui dépendent fortement des biens de consommation ou du commerce, ce qui témoigne notamment des défis qui se pose à l'échelle mondiale. Cela dit, pour la plupart des ménages, leur emprunt hypothécaire demeure leur plus grande obligation financière, et les arriérés de paiements hypothécaires sont encore assez faibles, ce qui est essentiellement attribuable à la vigueur continue du marché du travail. Ainsi, même si les niveaux d'endettement fort élevés du secteur des ménages risquent encore d'entraver la croissance économique, le marché du travail devrait atténuer toute menace à la stabilité financière qu'ils posent.

Réponse par voie des politiques

Compte tenu de l'essoufflement de l'économie vers la fin de 2019, celle-ci ayant perdu de sa résilience, des risques d'un repli de la demande intérieure et de la vulnérabilité des finances des ménages à un éventuel ralentissement du marché du travail, nous nous attendons à ce que la Banque du Canada abaisse son taux directeur de 25 points au deuxième trimestre de 2020, pour le ramener à 1,5 %. Alors que des taux plus bas peuvent favoriser un rebond du marché du logement, ils jouent également un rôle important dans l'atténuation des risques économiques qui pourraient menacer le marché du travail.

En ce qui concerne la politique budgétaire, le gouvernement fédéral devrait annoncer des déficits de plus de 20 G\$ pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, sans pour autant préciser à quel moment les budgets redeviendront en équilibre. Ces déficits résulteront notamment des réductions de l'impôt des particuliers que le gouvernement libéral a instaurées vers la fin de 2019 et d'un ajustement des futures prestations de retraite.

Ces deux éléments feront en sorte que le ratio de la dette fédérale par rapport au PIB demeurera de plus de 30 % jusqu'à la fin de l'exercice 2022-2023, permettant de mettre en œuvre d'autres mesures de relance budgétaire si jamais le risque de dégradation de la conjoncture économique se matérialise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous sommes confrontés à des changements de réglementation qui se succèdent à un rythme accéléré. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation et de leur incidence potentielle sur nos résultats ou nos activités.

Modernisation de l'assurance-dépôts

Les modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *SADC* ») entérinées en 2018 élargira, à compter du 30 avril 2020, la protection offerte par l'assurance-dépôts de façon à y inclure les dépôts en devises étrangères. À partir du 30 avril 2021, les banques devront également se conformer aux nouvelles règles de classement et de tenue de livres eu égard aux comptes en fiducie, règles visant à favoriser le règlement rapide des réclamations en cas de faillite d'une banque.

Lutte contre le blanchiment d'argent

En juin 2019, des amendements majeurs ont été apportés aux règlements associés à la loi canadienne sur le recyclage des produits de la criminalité et ont ajouté divers types d'informations sur les transactions que la HSBC doit répertorier et déclarer à son organisme de réglementation, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (le « *CANAFE* »). Ces nouvelles exigences seront mises en vigueur en deux phases au cours de 2020 et de 2021.

Protection des consommateurs

Les modifications apportées à la *Loi sur les banques* en décembre 2018 créent un nouveau cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers comportant de nouvelles obligations pour les banques relativement à la présentation d'informations, à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques commerciales et à la protection des consommateurs. Également, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'« *ACMFC* ») s'est vu confier de plus grands pouvoirs. Ces nouvelles exigences devraient entrer en vigueur en 2020 et en 2021.

La HSBC s'est engagée à respecter le « Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés » qu'a élaboré l'Association des banquiers canadiens. Ce code exige des banques qu'elles établissent, eu égard à leur clientèle composée d'aînés, des politiques et procédures spécifiques, qu'elles offrent de la formation à leurs employés et qu'elles communiquent et transmettent des informations de manière efficace. Les banques devront se conformer aux divers éléments de ce code selon un calendrier échelonné, en 2020 et 2021.

En octobre 2019, des amendements importants ont été apportés à la législation sur les valeurs mobilières qui régit les conseillers, les courtiers et les gestionnaires de fonds d'investissement des entreprises de gestion de patrimoine de la HSBC. Ces réformes axées sur le client imposeront plusieurs nouvelles obligations aux conseillers et aux courtiers en ce qui a trait à l'offre de produits adéquats, aux conflits d'intérêts et à l'information à fournir. Certaines réformes devront être mises en œuvre d'ici le 31 décembre 2020 et le reste des nouvelles exigences devront l'être au plus tard le 31 décembre 2021.

Modernisation de l'infrastructure des paiements

La modernisation prévue de l'infrastructure nationale des paiements du Canada remplacera les plateformes existantes par de nouveaux systèmes de base qui fonctionneront dans un cadre renforcé de gestion des risques, de réglementation et de règles. Une fois mise en place, la nouvelle infrastructure devrait aider les institutions à échanger des paiements plus rapidement et plus fréquemment pour leurs clients.

Système bancaire ouvert

En janvier 2019, le ministère des Finances a lancé des consultations sur les avantages associés à un système bancaire ouvert pour le marché canadien. Un système bancaire ouvert pourrait représenter des changements pour les modèles d'affaires traditionnels des banques.

Réforme réglementaire prudentielle

Risque de liquidité

Le BSIF a publié des révisions de sa ligne directrice sur les normes de liquidité afin d'assurer que les mesures de liquidité demeurent appropriées et axées sur la prudence. Les principaux changements comprennent des révisions ciblées du traitement de certains dépôts de détail aux fins du calcul du ratio de liquidité à court terme et des flux de trésorerie nets cumulatifs. Les institutions financières doivent se conformer à ces nouvelles exigences, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la section « Risque de liquidité et de financement » du présent rapport de gestion.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La ligne directrice B-12, *Gestion du risque de taux d'intérêt* du BSIF a été modifiée afin d'y intégrer les normes du Comité de Bâle concernant les méthodes que les banques devraient suivre afin de mesurer, gérer et surveiller leur risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. La HSBC devra adopter les nouvelles normes d'ici le 1^{er} janvier 2021.

Réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Comité de Bâle a publié des réformes de Bâle III avec comme principaux objectifs de réduire la variabilité des actifs pondérés en fonction des risques et d'offrir un fondement réglementaire pour assurer la résilience du système bancaire. La version finale de ces réformes englobe ce qui suit : des changements généraux aux pondérations du risque en vertu de l'approche standard à l'égard du risque de crédit, la modification de la portée de l'application de l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes, des changements de la méthode employée pour ces notations, pour le risque opérationnel et pour le cadre de capital applicable à l'ajustement d'évaluation du crédit, un plancher de fonds propres global, et des changements de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Le Comité de Bâle a annoncé que ces réformes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Canada

Le BSIF a donné son appui à la mise en œuvre des réformes de Bâle III que le Comité de Bâle a publiées en décembre 2017. Toutefois, en juillet 2018, le BSIF a proposé d'apporter certaines modifications aux réformes en fonction des caractéristiques uniques du marché canadien, en vue de leur mise en œuvre au Canada. Nous avons répondu au document de consultation en octobre 2018 par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens. Nous avons participé aux consultations que le BSIF a effectuées au pays au sujet des nouveaux règlements découlant des réformes de Bâle III en 2019 et en 2020. Vers la fin du printemps 2020, le BSIF devrait procéder à d'autres consultations concernant ses exigences quant aux fonds propres requis au titre du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que sa ligne directrice sur les exigences de levier.

En juillet 2019, le BSIF a annoncé la révision de ses exigences en matière de fonds propres en ce qui concerne le risque opérationnel de sorte à exiger le recours à l'approche standard de Bâle III aux fins du calcul de tels fonds propres. Les données sur les pertes internes seront intégrées à ce calcul et la nouvelle approche devra être utilisée à compter du premier trimestre de 2022. Le BSIF a également publié un document de travail intitulé *Promouvoir la proportionnalité : Adapter les normes de fonds propres et de liquidité aux petites et moyennes institutions de dépôts*, lequel s'applique surtout aux banques de plus petite taille. Nous en évaluerons les conséquences à la lumière de la teneur finale des exigences.

Révisions des exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché

En janvier 2019, après avoir achevé son projet de révision complète du portefeuille de négociation, le Comité de Bâle a publié la version finale de sa norme sur les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché. Cette norme prévoit des critères plus stricts pour ce qui est de l'attribution d'instruments au portefeuille de négociation, comporte une refonte de l'approche des modèles internes de sorte à mieux contrer les risques, renforce le processus d'approbation et de supervision et introduit une nouvelle approche standard plus sensible aux risques. Cette norme modifiée devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Estimations comptables et jugements critiques*

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2019. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

Pertes de crédit attendues

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues (les « PCA ») est décrite à la note 2. Les jugements les plus importants consistent à définir ce qui est considéré comme une augmentation marquée du risque de crédit, à déterminer la durée de vie des facilités renouvelables et le moment de leur comptabilisation initiale et à formuler des hypothèses et des estimations pour y intégrer des informations pertinentes concernant

des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Un degré élevé d'incertitude entre en jeu dans la formulation d'estimations basées sur des hypothèses présentant une subjectivité élevée et une forte sensibilité aux facteurs de risque.

Les modèles de calcul de la probabilité de défaillance (la « PD »), de l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (la « PCD ») servant à étayer ces évaluations sont examinés sur une base régulière à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Il est nécessaire d'exercer son jugement afin de déterminer et calibrer les modèles de calcul de la PD, de l'ECD et de la PCD, ce qui signifie notamment de poser des jugements raisonnables et justifiables quant à la façon dont ces modèles réagissent aux conditions économiques en vigueur ou celles à venir.

De plus, il faut poser des jugements concernant la sélection des données d'entrée des modèles et des prévisions économiques, ce qui signifie notamment de déterminer si suffisamment de prévisions pondérées comme il se doit ont été prises en compte aux fins du calcul objectif des pertes prévues. La section « Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA » du présent rapport décrit les hypothèses qui ont été posées pour calculer les PCA et donne une indication des différentes pondérations qui ont été appliquées à diverses hypothèses économiques.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier donné, une technique d'évaluation est utilisée.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser l'impôt sur le résultat et les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2. Les lois fiscales sont complexes et incertaines et peuvent prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les administrations fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon nos meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des administrations fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 5.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant et approximatif des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

Changements de méthodes comptables en 2019

La banque a adopté les dispositions d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») en date du 1^{er} janvier 2019. Par suite de l'adoption de cette norme, elle a comptabilisé au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier correspondant. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16, la banque a appliqué la norme selon une approche rétrospective modifiée aux termes de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme, le cas échéant, est inscrit à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués et les chiffres correspondants ne sont pas retraités. L'adoption d'IFRS 16 par la banque n'a eu aucune répercussion sur ses résultats non distribués étant donné que, suivant les dispositions transitoires prévues par IFRS 16, la banque a évalué les actifs au titre de droits d'utilisation au montant de l'obligation locative comptabilisé au moment de la transition. Les répercussions sur l'actif et le passif sont présentées à la note 2 m).

La banque a adopté les modifications à l'IAS 39 prescrites dans le document *Réforme des taux d'intérêt de référence* qu'a publié l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en septembre 2019. Ces modifications changent des exigences précises quant à la comptabilité de couverture de sorte que les entités peuvent les appliquer en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts et ceux de l'instrument de couverture n'ont pas été modifiés par suite de la réforme précitée. Ces modifications abolissent l'obligation de poser des jugements précis pour établir si certaines relations de couverture qui couvrent la variabilité des flux de trésorerie ou le risque de taux d'intérêt pour des périodes survenant après la réforme ou le remplacement des taux d'intérêt de référence continuent d'être admissibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2019. Par exemple, dans un contexte de couverture des flux de trésorerie, les modifications exigent que ceux assortis d'un taux interbancaire offert (les « TIO ») soient jugés comme hautement probables au cours de la durée de la relation de couverture dûment documentée, alors que la réforme des taux d'intérêt de référence pose encore son lot d'incertitudes. L'IASB

devrait émettre davantage de directives eu égard aux répercussions de la réforme sur la comptabilité de couverture pendant qu'elle se déroulera et une fois que ses incertitudes auront été résolues. Ces modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2020, et une application anticipée est permise. La banque a adopté les modifications d'IAS 39 en date du 1^{er} janvier 2019 et présente les informations supplémentaires qu'elles exigent. La note 12 renferme plus de détails à ce sujet.

En outre, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

L'IASB a publié une norme sur les contrats d'assurance en 2017. Cette norme est décrite ci-après et pourrait se traduire par des changements importants dans les futures exigences comptables.

Nouvelles IFRS d'importance

IFRS 17 *Contrats d'assurance*

L'IASB a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017. Cette norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des traités de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, mais l'IASB envisage de reporter d'un an la date de son application obligatoire. La banque étudie actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur ses états financiers consolidés.

Modifications mineures des IFRS

L'IASB a publié plusieurs modifications mineures des IFRS s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous prévoyons que leur adoption aura une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de

crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 27 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

Instruments financiers

Étant donné la nature des activités de la banque, les instruments financiers composent une bonne partie de son bilan. La banque peut en tirer des profits de négociation, des intérêts et des produits de commissions. Les instruments financiers comprennent notamment la trésorerie, les comptes des clients, les titres, les prêts, les avances, les dérivés utilisés à des fins de couverture ou détenus à des fins de transaction, les mises en pension, les passifs de titrisation et les créances subordonnées. Nous utilisons des instruments financiers dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation. Ces dernières comprennent les prêts, les placements, les activités de couverture et les activités de gestion du bilan. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de titres et la négociation de dérivés et d'instruments de change pour faciliter les opérations de clients et fournir des liquidités et, dans une moindre mesure, des activités de tenue de marché.

La comptabilisation des instruments financiers, qui fait appel au jugement, est effectuée selon le classement de ceux-ci. On trouve une description détaillée du classement et de l'évaluation des instruments financiers à la note 2 des états financiers.

Il est possible que l'utilisation d'instruments financiers expose la banque à des risques de marché, de crédit ou de liquidité, ou encore qu'elle la protège contre ceux-ci. On trouve à la page 30 du rapport de gestion une description de la méthode qu'emploie la banque pour gérer ces risques.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction

- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2019, la direction a, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances ou sous leur supervision, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2019.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers du monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 29 contient plus de détails à ce sujet.

En 2019, la banque a transféré certains services partagés à HSBC Global Services (Canada) Limited, qui est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings. La section « Mise en place du groupe ServCo » du présent rapport de gestion et la note 32 renferment plus de renseignements à ce sujet.

Le 27 septembre 2019, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited des actions privilégiées de catégorie 1, série K qui ne comportent pas de droit de vote, qui sont rachetables au gré de l'émetteur et dont le dividende n'est pas cumulatif. La section « Actions en circulation et dividendes » du présent rapport de gestion donne plus d'informations à ce sujet.

Toutes nos actions ordinaires sont indirectement détenues par HSBC Holdings, dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

Risques

	Page
Notre méthode de gestion des risques	30
Un degré prudent de tolérance au risque	30
Gestion des risques	31
Principaux faits nouveaux en 2019	33
Principaux risques associés à nos activités bancaires	34
Risque de crédit	35
Risque de liquidité et de financement	50
Risque de marché	53
Risque lié à la résilience	56
Risque de non-conformité à la réglementation	56
Risque lié aux crimes financiers	57
Risque lié aux modèles	57
Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs	58

Notre méthode de gestion des risques

Un degré prudent de tolérance au risque

Notre profil de risque a toujours été axé sur la prudence. Il s'agit là d'un élément fondamental de nos activités et de notre stratégie.

Nous jugeons que le rôle premier de la gestion des risques est la protection de nos activités, de nos clients, de nos collègues, de notre actionnaire et des collectivités auprès desquelles nous œuvrons tout en favorisant une croissance durable.

Nous reconnaissons depuis longtemps l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, ce qui renvoie aux attitudes, valeurs et normes qui nous sommes communes et qui dictent nos comportements en ce qui a trait à la connaissance des risques, à la prise de risques et à leur gestion. Tous les employés sont responsables de la gestion des risques, mais c'est au conseil qu'en revient la responsabilité ultime.

Les principes suivants servent à définir la tolérance au risque de l'ensemble du Groupe et à déterminer le mode de gestion de nos activités et des risques.

Situation financière

- Nous entendons maintenir une excellente position en matière de capital, laquelle est établie au moyen des ratios du capital réglementaire et internes.

Modèle d'exploitation

- Nous tentons de générer des rendements qui reflètent un degré prudent de tolérance au risque et une forte capacité de gestion des risques.
- Nous avons pour objectif de réaliser un bénéfice durable et des rendements constants pour notre actionnaire.

Pratique en affaires

- Nous ne tolérons aucunement qu'un membre de notre personnel s'engage délibérément dans toute entreprise, activité ou association sans avoir analysé ou réduit le risque réputationnel et les atteintes prévisibles à notre réputation.
- Nous ne tolérons nullement le fait de causer délibérément ou sciemment du tort à nos clients ou de ne pas respecter la lettre ou l'esprit des exigences réglementaires.
- Nous ne tolérons pas une conduite inappropriée sur le marché de la part d'un membre du personnel ou de tout secteur d'activité.

Application à l'échelle de l'entreprise

Notre tolérance au risque tient compte des risques financiers et non financiers. Nous définissons les risques financiers comme les risques de perte financière en raison de nos activités commerciales. Nous prenons activement ce type de risque afin d'optimiser la valeur pour nos actionnaires et notre bénéficiaire. Les risques non financiers s'entendent des risques de non-réalisation de notre stratégie ou de nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le conseil examine et approuve la tolérance au risque deux fois l'an afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Cette tolérance au risque est analysée, établie et peaufinée en tenant compte :

- de sa concordance avec notre stratégie, nos objectifs, nos valeurs et les besoins de nos clients
- des tendances soulignées dans d'autres rapports sur les risques, tels ceux portant sur la catégorisation des risques ainsi que sur les risques prioritaires et les risques émergents
- des échanges avec les responsables de la gestion des risques au sujet de l'évolution de ceux-ci
- de la vigueur de notre capital, de notre liquidité et de notre bilan
- du respect des lois et règlements pertinents
- de l'efficacité de l'environnement de contrôle applicable servant à atténuer les risques, ce qui tient compte des notations des risques dégagées par les évaluations du contrôle des risques
- de la fonctionnalité, de la capacité et de la résilience des systèmes servant à la gestion des risques et
- du nombre d'employés qui ont les compétences requises pour gérer les risques.

Nous définissons de manière formelle notre tolérance au risque par voie d'une politique de tolérance au risque que le conseil approuve sur recommandation du comité d'audit, de gestion des risques et de révision. Le fait d'établir notre tolérance au risque contribue à assurer que les activités d'affaires que nous prévoyons mener se solderont par un juste équilibre entre le rendement et les risques que nous prenons et que nous convenons d'un degré de risque approprié compte tenu de notre stratégie.

La politique de tolérance au risque se compose d'énoncés qualitatifs et de paramètres quantitatifs qui concernent les risques financiers et les risques non financiers. Cette politique est essentielle à l'élaboration des stratégies des différents secteurs d'activité, à la planification stratégique et commerciale et aux tableaux de pointage équilibrés des membres de la haute direction.

Chaque mois, un rapport est présenté à la réunion sur la gestion des risques (la « RGR ») sur l'observation de la politique de tolérance au risque afin que tout écart par rapport à la tolérance qui a été approuvée soit analysé et que des mesures d'atténuation puissent être élaborées. La soumission de ce rapport permet de cerner et d'atténuer rapidement les risques et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

Gestion des risques

Nous considérons que le rôle premier de la gestion des risques est la protection de nos activités, de nos clients, de nos collègues, de notre actionnaire et des collectivités auprès desquelles nous œuvrons tout en nous assurant de pouvoir exécuter notre stratégie et de réaliser une croissance durable. Nous utilisons un cadre exhaustif de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur la culture et les valeurs de la HSBC et il souligne les principes, politiques et pratiques clés dont nous nous servons pour gérer les risques importants, et ce, qu'ils soient financiers ou ne le soient pas.

Notre cadre de gestion des risques favorise un suivi permanent des risques, en plus de contribuer à la sensibilisation à ceux-ci et de

promouvoir une prise de décisions opérationnelles et stratégiques judicieuses. Il permet également d'avoir une approche commune en ce qui a trait à la définition, l'évaluation, la gestion et le signalement des risques que nous acceptons et prenons dans le cadre de nos activités.

Notre cadre de gestion des risques

Le tableau suivant et les descriptions qu'il contient résument les principaux éléments de notre cadre, notamment la gouvernance et la structure, les outils de gestion des risques et notre culture de gestion des risques, ces éléments nous aidant à faire concorder le comportement des employés avec notre degré de tolérance au risque.

Principaux éléments de notre cadre de gestion des risques

Valeurs et culture de gestion des risques de la HSBC		
Gouvernance du risque	Gouvernance du risque par des non-dirigeants	Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite du conseil d'administration approuve le degré de tolérance au risque, les plans et les objectifs de rendement de la banque.
	Gouvernance du risque par les dirigeants	Responsables de la gestion de tous les risques à l'échelle de l'entreprise, y compris des principaux cadres et politiques de gestion des risques.
Rôles et responsabilités	Modèle des trois lignes de défense	Notre modèle des trois lignes de défense définit les rôles et les responsabilités liés à la gestion des risques. Une fonction de gestion des risques indépendante contribue à assurer l'équilibre nécessaire dans les décisions axées sur le rapport risque-rendement.
Processus et outils	Tolérance au risque	Processus visant à identifier, évaluer, surveiller, gérer et signaler les risques afin de veiller à ce que nous respections notre tolérance au risque.
	Outils de gestion des risques à l'échelle de l'organisation	
	Gestion proactive des risques, identification, évaluation, surveillance, gestion et signalement	
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences de contrôle minimales nécessaires à la gestion de nos risques.
	Activités de contrôle	Le cadre de gestion du risque opérationnel définit les normes minimales et les processus de gestion des risques opérationnels et des contrôles internes.
	Systèmes et infrastructure	Systèmes ou processus qui permettent l'identification, la collecte et l'échange d'information à l'appui des activités de gestion des risques.
Systèmes et outils		

Gouvernance du risque

Le conseil a la responsabilité ultime d'assurer une gestion efficace des risques et d'approuver le degré de tolérance au risque de la banque. Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite le conseille sur les questions liées aux risques.

Bénéficiant de l'appui des hauts dirigeants de la banque participant à la RGR, le chef de la gestion des risques est responsable du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque ainsi que de la surveillance de l'efficacité du cadre de gestion des risques.

Le chef de la gestion des risques est responsable de la supervision du risque réputationnel et il est secondé par les comités sur le risque réputationnel et la sélection des clients que comptent tous les secteurs d'activité. Ces comités analysent les questions associées aux clients, aux opérations et aux tiers qui posent un risque réputationnel qui pourrait nuire fortement à la banque.

La gestion du risque lié aux crimes financiers incombe au responsable en chef, gestion du risque lié aux crimes financiers, qui bénéficie de l'appui des membres du comité de gestion du risque lié aux crimes financiers.

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel. Le rôle de chacun est défini au moyen du modèle des trois lignes de défense, qui tient compte de nos activités et des structures fonctionnelles, tel qu'il est décrit à la section « Nos responsabilités » qui est présentée ci-après.

Nous avons recours à une structure de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer une surveillance adéquate et la responsabilisation à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR. Cette structure est résumée dans le tableau suivant.

Structure de gouvernance pour la gestion des risques

Autorité	Membres	Exemples de responsabilités :
Réunion sur la gestion des risques	Chef de la gestion des risques Chef de la direction Chef des finances Chef de l'exploitation Responsable en chef, conformité à la réglementation Responsable en chef, gestion du risque lié aux crimes financiers Responsable en chef, ressources humaines Responsable en chef, communications Avocate générale Responsables en chef des trois secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none">Appuyer le chef de la gestion des risques dans l'exercice des responsabilités de gestion des risques qui lui sont déléguées par le conseilSuperviser la mise en œuvre d'initiatives liées à la tolérance au risque et du cadre de gestion des risques de l'entrepriseFaire l'évaluation prospective des conditions du risque, analyser des incidences possibles sur les risques et prendre les mesures appropriéesFaire le suivi de toutes les catégories de risques et déterminer les mesures appropriées pour atténuer ces risquesFaire la promotion d'une culture de soutien à l'égard de la gestion des risques et de la conduite en la matière.

Nos responsabilités

Il incombe à tous les employés d'identifier et de gérer les risques inhérents à leur rôle dans le cadre du modèle des trois lignes de défense.

Trois lignes de défense

Pour instaurer un environnement de contrôle rigoureux de gestion des risques, nous employons un modèle de trois lignes de défense fondées sur les activités.

Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer, consigner, signaler et gérer les risques en accord avec notre tolérance au risque ainsi que s'assurer que les contrôles et évaluations appropriés sont en place pour les atténuer.
- La deuxième ligne de défense est celle qui élabore les politiques et les normes de contrôle en matière de gestion de risques précis. Elle fournit des conseils et des recommandations concernant un risque donné et remet en question les mesures de la première ligne de défense aux fins d'une gestion efficace des risques.
- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante que nos processus de gestion et de gouvernance des risques ainsi que de contrôle interne sont conçus comme il se doit.

Fonction de gestion des risques

Notre fonction de gestion des risques, qui est dirigée par le chef de la gestion des risques, est chargée du cadre de gestion des risques de la banque. Cette responsabilité comprend l'établissement des politiques, le suivi des profils de risque ainsi que l'identification et la gestion prospective des risques. La fonction de gestion des risques regroupe des sous-fonctions représentant tous les risques auxquels nos activités sont exposées et constitue la deuxième ligne de défense. Indépendante des secteurs d'activité, dont les services de vente et de négociation, cette fonction peut ainsi remettre des idées en question, assurer un suivi approprié et amener un équilibre entre risque et rendement dans la prise de décisions.

L'atténuation des risques financiers et non financiers incombe à tous les membres de notre personnel. Ceux-ci doivent gérer les risques que posent les activités commerciales et opérationnelles dont ils sont responsables. Nous assurons une surveillance adéquate de nos risques financiers par l'entremise de divers spécialistes de la gestion des risques ainsi qu'une supervision globale de ces risques par le chef de la gestion des risques.

Les risques non financiers incluent certains des plus grands risques auxquels la HSBC est exposée, tels que les cyberattaques, la perte de données et les résultats d'une conduite inappropriée. Pour bien servir nos clients et avoir un impact positif sur la société, il est essentiel de gérer proactivement les risques non financiers. En 2019, nous avons continué de rehausser l'environnement de contrôle et notre méthode de gestion des risques non financiers, comme le stipule notre cadre de gestion du risque opérationnel. Cette méthode comporte la gouvernance des risques non financiers et définit notre degré de tolérance et permet d'avoir une vue complète des principaux risques non financiers ainsi que des contrôles qui y sont associés. Elle met en jeu un système de gestion des risques conçu pour permettre une gestion proactive des risques non financiers. Nous veillons toujours à simplifier notre approche en gestion de ces risques tout en améliorant l'efficacité de leur surveillance ainsi que de l'ensemble du processus employé pour leur identification et leur gestion. Ces activités se déroulent sous la supervision de la fonction responsable de la gestion du risque opérationnel, laquelle est dirigée par le responsable en chef, gestion du risque opérationnel.

Simulations de crise

Nous avons recours à un programme de simulation de crise de vaste portée qui joue un rôle clé dans notre gestion des risques et la planification de l'affectation du capital. Les simulations de crise fournissent à la direction de précieux renseignements sur les conséquences, pour la banque, d'événements extrêmement graves et rassure l'organisme qui régit ses activités quant à sa stabilité financière.

Notre programme de simulation de crise évalue la solidité de notre capital grâce à une analyse en profondeur de notre résistance à des chocs externes. En plus de réaliser les simulations de crise prescrites par la réglementation, nous procédons à nos propres simulations internes afin de comprendre la nature et l'ampleur de tous les risques importants, d'en quantifier l'impact et de mettre au point des mesures d'atténuation efficaces.

Notre évaluation interne du capital met en jeu divers scénarios de crise dans lesquels sont analysés les risques définis par la direction. Ces scénarios mettent en jeu des événements négatifs susceptibles d'engendrer des risques macroéconomiques, géopolitiques et

opérationnels ainsi que d'autres événements potentiels propres à la HSBC.

La sélection de ces scénarios est fondée sur les conséquences que pourraient avoir les risques prioritaires et les risques émergents qui ont été identifiés ainsi que sur notre tolérance au risque. L'analyse par simulation de crise aide la direction à comprendre la nature et l'ampleur des vulnérabilités de la banque. Se servant de l'information recueillie, la direction détermine si elle peut ou doit adopter des mesures pour atténuer les risques identifiés et s'il conviendrait ou non de les absorber au moyen du capital si jamais ils se matérialisaient. Ce processus permet ensuite la prise de décisions éclairées sur les niveaux de capital à privilégier.

Plans de relance et de résolution

Les plans de relance et de résolution constituent un cadre servant à préserver la stabilité financière de la banque. Alliés aux simulations de crise, ils nous aident à comprendre les répercussions de mauvaises conditions commerciales ou économiques et à déterminer les mesures habituelles pouvant les atténuer.

Principaux faits nouveaux en 2019

En 2019, nous avons mis de l'avant diverses initiatives afin de perfectionner notre méthode de gestion des risques. Nous avons encore déployé des efforts afin de simplifier et de rehausser cette méthode. Nous avons simplifié la taxonomie des risques en regroupant certains risques existants dans des catégories plus vastes. Ces changements facilitent le signalement des risques et favorisent un langage commun pour ce qui est de notre méthode de gestion des risques. Ils ont inclus la mise sur pied d'une sous-fonction chargée de la gestion du risque lié à la résilience afin de rendre compte de l'importance croissante que les organismes de réglementation accordent à la capacité de poursuivre nos activités advenant des perturbations de nature opérationnelle. Cette sous-fonction a été créée afin de simplifier nos interactions avec nos parties prenantes et de mettre en œuvre des interventions clairement définies, uniformes et crédibles. La responsabilité de la direction de cette sous-fonction incombe au responsable en chef, gestion du risque lié à la résilience. Pour plus de détails sur ce risque, il y a lieu de se reporter à la page 56.

Principaux risques associés à nos activités bancaires

Les principaux types de risques associés à nos activités bancaires sont décrits dans les tableaux suivants.

Description des risques – activités bancaires

Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
<p>Risque de crédit (voir la page 35)</p> <p>Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.</p>	<p>Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés.</p>	<p>Le risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • correspond au montant qui pourrait être perdu si un client ou une contrepartie n'effectuait pas les remboursements prévus • est surveillé au moyen de diverses mesures internes de gestion du risque dans le respect des limites approuvées par les personnes désignées dans le cadre de délégation d'autorités et • est géré au moyen d'un cadre de gestion des risques rigoureux qui définit des politiques, principes et directives clairs et constants à l'intention des responsables de la gestion du risque.
<p>Risque de liquidité et de financement (voir la page 50)</p> <p>Le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne disposions pas des fonds nécessaires pour faire face à nos engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou que nous devons obtenir ces fonds à un coût excessif.</p> <p>Le risque de financement représente le risque qu'un financement considéré comme viable et donc utilisé pour financer des actifs, se révèle non viable avec le temps.</p>	<p>Le risque de liquidité découle des décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants.</p> <p>Le risque de financement se pose lorsque le financement requis pour les positions en actifs non liquides ne peut être obtenu selon les modalités escomptées et au moment voulu.</p>	<p>Le risque de liquidité et de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est déterminé au moyen de divers paramètres, dont le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme • est évalué au moyen du processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités • est surveillé à la lumière du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque et • est géré de façon individuelle sans l'intervention d'une entité du Groupe HSBC (à moins d'un engagement antérieur) ou de la banque centrale, sauf si cette intervention est reconnue comme une pratique habituelle courante sur le marché.
<p>Risque de marché (voir la page 53)</p> <p>Le risque de marché s'entend du risque que notre bénéfice ou la valeur de nos portefeuilles soient réduits à cause de fluctuations de facteurs propres aux marchés, notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions et les prix des marchandises.</p>	<p>L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.</p>	<p>Le risque de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen des sensibilités, de la valeur à risque (la « VaR ») et des simulations de crise, ces éléments donnant une perspective détaillée des profits et pertes potentiels associés à divers mouvements de marché et scénarios, ainsi que des risques extrêmes pouvant se présenter sur des horizons temporels spécifiques • est surveillé au moyen de la VaR, de simulations de crise et d'autres mesures, dont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la sensibilité au risque de change structurel et • est géré en fonction des limites de risque approuvées lors de la RGR.
<p>Risque lié à la résilience (voir la page 56)</p> <p>Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées.</p>	<p>Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Ces manquements et défaillances peuvent être causés par l'évolution rapide de la technologie, les changements de comportement chez nos clients, les cyber-menaces et cyberattaques et une dépendance envers des tiers.</p>	<p>Le risque lié à la résilience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen de diverses mesures mettant en jeu les degrés de tolérance maximums qui sont acceptables et à la lumière de notre appétit pour le risque et • est suivi en exerçant la surveillance des processus, des risques, des contrôles et des programmes de changements stratégiques de l'organisation et • est géré par voie d'une supervision continue et d'examen thématiques.
<p>Risque de non-conformité à la réglementation (voir la page 56)</p> <p>Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter la lettre et l'esprit des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents et les normes de bonnes pratiques et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités.</p>	<p>Le risque de non-conformité à la réglementation découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché et de contrevenir à d'autres normes réglementaires.</p>	<p>Le risque de non-conformité à la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est mesuré en fonction de paramètres clairement définis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation ainsi que du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la conformité à la réglementation • est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et • est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.

Description des risques – activités bancaires (suite)

Risque lié aux crimes financiers (voir la page 57)		
Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales, ce qui inclut des fraudes internes ou externes.	Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude découlent des activités bancaires quotidiennes.	Le risque lié aux crimes financiers : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction de paramètres établis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la gestion du risque lié aux crimes financiers est surveillé en fonction de nos énoncés et paramètres de tolérance à ce risque, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.
Risque lié aux modèles (voir la page 57)		
Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles.	Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.	Le risque lié aux modèles : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction d'un suivi du rendement des modèles et des résultats d'examens techniques détaillés, les mesures clés comprenant des rapports d'examen des modèles et les constatations qui s'en dégagent est surveillé en fonction des énoncés de la tolérance à ce risque, des commentaires émis par la fonction qui est chargée de leur examen indépendant, des informations fournies par des audits internes et externes et des examens réglementaires et est géré en élaborant des politiques, procédures et recommandations appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant leur adoption afin d'assurer l'efficacité des activités.
Risque lié à la caisse de retraite		
Le risque lié à la caisse de retraite s'entend du risque que la banque doive engager des coûts supplémentaires relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qu'elle offre à ses employés.	Le risque lié à la caisse de retraite découle d'un rendement insuffisant des placements, d'une fluctuation défavorable des taux d'intérêt ou d'inflation, ou de la longévité des participants supérieure aux prévisions. Le risque lié à la caisse de retraite comprend également le risque opérationnel et le risque réputationnel associés à la gestion d'un régime de retraite.	Le risque lié à la caisse de retraite : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction de la capacité du régime à générer des fonds suffisants pour couvrir le coût des droits à prestations est surveillé en fonction de la tolérance au risque spécifique qui a été élaborée tant à l'échelle du Groupe qu'à l'échelle canadienne et est géré à l'échelle locale au moyen de la structure de gouvernance appropriée au risque lié à la caisse de retraite.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit.

Gestion du risque de crédit

Il n'y a eu aucun changement important aux méthodes et pratiques de gestion du risque de crédit en 2019.

Nous avons instauré des processus de gestion du risque de crédit et des processus en lien avec IFRS 9 et nous évaluons de manière proactive l'incidence que des changements d'ordre économique ont sur des clients, segments de clientèle ou portefeuilles particuliers. Lorsque les conditions de crédit changent, nous prenons des mesures pour en atténuer l'effet, dont la révision des degrés ou des limites de tolérance au risque et des échéances, selon le cas. En outre, nous continuons d'évaluer les modalités aux termes desquelles nous octroyons des facilités de crédit en tenant compte des besoins de chaque client, de la qualité de nos relations avec lui, des exigences réglementaires, des pratiques en usage sur le marché et de notre position sur le marché.

Processus en lien avec IFRS 9 *Instruments financiers*

Les processus en lien avec IFRS 9 comportent trois principaux volets : modélisation et données, mise en œuvre et gouvernance.

Modélisation et données

Nous avons mis en œuvre des processus de modélisation et d'utilisation de données qui font l'objet d'une gouvernance appropriée et d'un examen indépendant.

Mise en œuvre

Un système centralisé de calcul de la dépréciation estime les PCA au moyen de données soumises à un certain nombre de vérifications et améliorations et provenant d'une variété de systèmes de gestion de la clientèle, des finances et des risques. Dans la mesure du possible, les vérifications et processus pertinents sont effectués de façon uniforme et centralisée à l'échelle mondiale.

Gouvernance

Une série de forums d'examen par la direction a été mise sur pied pour passer en revue et approuver les résultats du calcul de la dépréciation. Ces forums regroupent des représentants des fonctions risque et finances.

Sous-fonction du risque de crédit*

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et dont les principaux éléments sont approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du cadre de gestion du risque de crédit consistent à :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable ainsi que des politiques de gestion des risques et des cadres de contrôle rigoureux
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire
- veiller à ce que soient effectués des examens minutieux et indépendants du risque de crédit, des mesures servant à l'atténuer et des coûts qui s'y rattachent.

Concentration du risque*

Il est question de concentrations du risque de crédit lorsque plusieurs contreparties ou expositions sont assorties de facteurs économiques comparables ou lorsque les contreparties en question prennent part à des activités similaires ou exercent leurs activités dans les mêmes régions ou secteurs, faisant en sorte que leur capacité collective d'honorer leurs obligations contractuelles soit uniformément touchée par des changements de la conjoncture économique et politique ou par toute autre condition. Pour réduire la concentration induite du risque dans nos portefeuilles, et ce, dans tous les secteurs et activités, nous utilisons plusieurs contrôles et mesures tels que les limites liées au portefeuille et à la contrepartie, les contrôles d'approbation et d'examen et les simulations de crises.

Qualité de crédit des instruments financiers*

Notre système de notation des risques facilite l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes en vertu du dispositif de Bâle, adopté par la banque, aux fins du calcul de notre seuil minimal en matière de fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de classement de la qualité englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

En ce qui a trait aux titres de créance et à certains autres instruments financiers, les notations externes ont été harmonisées en fonction des cinq catégories de classement selon la qualité sur la base de la correspondance entre la notation du risque de crédit des clients et la notation du risque de crédit externe.

Prêts de gros

La fourchette à 10 échelons des notations du risque de crédit des clients est un sommaire de la fourchette plus détaillée à 23 échelons de la probabilité de défaillance du débiteur. Toutes les sociétés clientes sont notées selon la fourchette de 10 ou de 23 échelons, d'après le niveau de sophistication de l'approche de Bâle adoptée à l'égard du risque.

Chaque fourchette de la notation du risque de crédit du client est associée à une notation externe, en fonction des taux de défaillance à long terme pour cette note, à savoir la moyenne des taux de défaillance historiques pondérés selon l'émetteur. Cette catégorisation entre les notations internes et externes est donnée à titre indicatif et peut varier au fil du temps.

Prêts personnels

La qualité de crédit des prêts personnels est établie en fonction d'une probabilité de défaillance sur 12 mois calculée au moyen de pondérations probabilistes.

Classement selon la qualité de crédit

	Titres de créance et autres lettres de change		Prêts de gros		Prêts personnels	
	Notation externe	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%)	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle et des pondérations probabilistes (%)	
Classement selon la qualité						
Excellente	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0,000-0,169	Fourchettes 1 et 2	0,000-0,500	
Bonne	BBB+ à BBB-	CCR3	0,170-0,740	Fourchette 3	0,501-1,500	
Satisfaisante	BB+ à B et non noté	CCR4 à CCR5	0,741-4,914	Fourchettes 4 et 5	1,501-20,000	
Faible	B- à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999	Fourchette 6	20,001-99,999	
Douteuse	Défaillance	CRR9 à CRR10	100,000	Fourchette 7	100,000	

Définitions servant au classement selon la qualité

- Les prêts de la catégorie « excellente » sont associés à une grande capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à une probabilité de défaillance négligeable ou faible et/ou de faibles niveaux de pertes prévues.
- Les prêts de la catégorie « bonne » sont associés à une bonne capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à un faible risque de défaillance.
- Les prêts de la catégorie « satisfaisante » doivent faire l'objet d'une surveillance plus étroite, les emprunteurs étant en mesure ou assez en mesure de respecter leurs engagements financiers, et sont associés à un risque de défaillance modéré.
- Les prêts de la catégorie « faible » exigent une attention soutenue, à divers degrés, et sont associés à un risque de défaillance plus inquiétant.
- Les prêts de la catégorie « douteuse » sont jugés comme douteux, tel qu'il est décrit à la note 2 i).

Prêts renégociés et délai de grâce*

Le « délai de grâce » s'entend de dérogations faites à l'égard des échéances contractuelles d'un prêt en réponse aux difficultés financières d'un débiteur.

Un prêt est classé comme « renégocié » lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuel, à des conditions de faveur, parce que nous avons un doute important sur la capacité de l'emprunteur à s'acquitter des paiements contractuels à leur échéance.

Bien qu'elles puissent indiquer une dépréciation, les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements (p. ex., des clauses de renonciation) n'indiquent pas nécessairement qu'il s'agit de prêts renégociés.

Les prêts qui ont été désignés comme renégociés seront considérés comme tels jusqu'à leur échéance ou à leur décomptabilisation.

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant les prêts renégociés, se reporter à la note 2 i).

Qualité de crédit des prêts renégociés

Lors de la renégociation, le prêt sera également classé comme douteux, s'il ne l'est pas déjà. Pour ce qui est des prêts de gros, toutes les facilités conclues avec un client, y compris les prêts qui n'ont pas été modifiés, sont considérées comme douteuses une fois qu'elles ont été désignées en tant que prêt renégocié.

Les prêts qui sont considérés comme douteux le resteront pendant au moins un an. Les prêts renégociés continueront d'être présentés comme douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants qui démontrent une diminution importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs (l'élément probant consistant généralement en l'historique de paiement par rapport aux modalités initiales ou revues), et aucune autre indication objective de perte de valeur. Les prêts personnels renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à leur échéance ou à leur sortie.

Prêts renégociés et constatation des pertes de crédit attendues

Les prêts personnels renégociés et non garantis sont généralement séparés des autres composantes du portefeuille de prêts. Les évaluations des pertes de crédit attendues sur les prêts renégociés reflètent les taux plus élevés de pertes habituellement associé à de tels prêts.

Les prêts de gros renégociés sont habituellement évalués séparément. Les notations de risque de crédit sont inhérentes aux tests de dépréciation. Le test de dépréciation individuel tient compte du risque élevé de non-paiement éventuel propre aux prêts renégociés.

Test de dépréciation*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la dépréciation des prêts et avances et des placements financiers, se reporter à la note 2 i).

Sortie de prêts et avances*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la sortie de prêts et avances, se reporter à la note 2 i).

Les facilités de crédit personnel non garanties, y compris les cartes de crédit, sont habituellement sorties du bilan lorsque les paiements sont en souffrance depuis 150 à 210 jours. La période habituelle se poursuit jusqu'à la fin du mois au cours duquel le compte est en souffrance depuis 180 jours. Les périodes avant la sortie de bilan peuvent être prolongées, habituellement jusqu'à 360 jours après le moment où le compte devient en souffrance. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent être prolongées davantage.

En ce qui concerne les facilités garanties, la sortie de bilan a lieu lors de la saisie de garantie, de l'encaissement des produits de la garantie lors du règlement ou lorsqu'il est établi que le recouvrement ne sera pas effectué.

Tout actif garanti conservé au bilan au-delà d'une période de 60 mois en souffrance attribuable à une défaillance requiert une surveillance étroite et un examen pour déterminer les perspectives de recouvrement.

Dans des cas de faillite ou procédures semblables, la sortie de bilan peut avoir lieu avant les périodes maximales indiquées précédemment. Les procédures de recouvrement peuvent se poursuivre après la sortie de bilan.

Profil de risque de crédit

	Page
Sommaire du risque de crédit	37
Exposition au risque de crédit	39
Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA	40
Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières	42
Qualité de crédit des instruments financiers	42
Prêts de gros	44
Prêts personnels	46
Prêts douteux	49

Sommaire du risque de crédit

Les paragraphes qui suivent présentent la valeur comptable brute/valeur nominale des instruments financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation d'IFRS 9 ainsi que la correction de valeur pour PCA connexe.

La correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2019 comprenait un montant de 272 M\$ relatif aux actifs détenus au coût amorti, un montant de 24 M\$ lié aux engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et aux garanties financières, un montant de 1 M\$ relatif aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG ») et un montant de 3 M\$ relatif aux contrats de garantie de bonne exécution.

Sommaire des instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9*

	Notes	31 déc. 2019		31 déc.2018	
		Valeur comptable brute/valeur nominale	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute/valeur nominale ⁵	Correction de valeur pour PCA
		M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti		62 164	(242)	57 321	(198)
– particuliers		29 192	(60)	27 832	(53)
– grandes sociétés et entreprises		32 972	(182)	29 489	(145)
Prêts et avances à des banques au coût amorti		1 169	–	1 221	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti		11 662	(30)	12 266	(34)
– trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		54	–	78	–
– effets en cours de compensation auprès d'autres banques		15	–	8	–
– prises en pension à des fins autres que de transaction		6 269	–	5 860	–
– engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 505	(5)	3 937	(5)
– autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	1	1 819	(25)	2 383	(29)
Total de la valeur comptable brute, montant constaté au bilan		74 995	(272)	70 808	(232)
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit		42 700	(22)	43 378	(32)
– particuliers		7 444	(1)	7 186	(2)
– grandes sociétés et entreprises		35 256	(21)	36 192	(30)
Garanties financières	2	2 124	(2)	2 182	(1)
– particuliers		7	–	7	–
– grandes sociétés et entreprises		2 117	(2)	2 175	(1)
Total de la valeur nominale, montant hors bilan	3	44 824	(24)	45 560	(33)
		Juste valeur	Correction de valeur pour PCA	Juste valeur	Correction de valeur pour PCA
		M\$	M\$	M\$	M\$
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	4	23 625	(1)	24 033	(1)

1 N'incluent que les instruments financiers qui sont assujettis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Les autres actifs et les paiements anticipés et produits à recevoir, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, comprennent tant les actifs financiers que les actifs non financiers.

2 Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

3 Représente les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

4 Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG continuent d'être évalués à la juste valeur, la correction de valeur pour PCA étant traitée en tant qu'élément pour mémoire. La variation des PCA est comptabilisée dans l'état du résultat net, au poste Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit.

5 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Ce qui suit donne un aperçu du risque de crédit de la banque, par stade et par type de client, ainsi que de la couverture des PCA associée. Les actifs financiers comptabilisés pour chaque stade sont assortis des caractéristiques suivantes :

Stade 1 : Ces actifs financiers ne sont pas dépréciés, aucune hausse significative du risque de crédit n'a été notée et une correction de valeur pour PCA sur 12 mois est comptabilisée à leur égard.

Stade 2 : Une hausse significative du risque de crédit de ces actifs financiers a été notée depuis leur comptabilisation initiale et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Stade 3 : Il existe des indications objectives de dépréciation et, par conséquent, ces actifs financiers sont considérés comme en défaillance ou autrement dépréciés et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Sommaire du risque de crédit (compte non tenu des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG) par stade et couverture des PCA*

	Valeur comptable brute/valeur nominale ¹				Correction de valeur pour PCA				% de couverture des PCA			
	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 %	Stade 2 %	Stade 3 %	Total %
Prêts et avances à des clients au coût amorti :	57 168	4 662	334	62 164	(40)	(85)	(117)	(242)	0,1	1,8	35,0	0,4
– particuliers	28 536	569	87	29 192	(14)	(31)	(15)	(60)	–	5,4	17,2	0,2
– grandes sociétés et entreprises	28 632	4 093	247	32 972	(26)	(54)	(102)	(182)	0,1	1,3	41,3	0,6
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 169	–	–	1 169	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	11 305	331	26	11 662	(2)	(3)	(25)	(30)	–	0,9	96,2	0,3
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	38 620	4 014	66	42 700	(6)	(15)	(1)	(22)	–	0,4	1,5	0,1
– particuliers	7 268	164	12	7 444	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	31 352	3 850	54	35 256	(5)	(15)	(1)	(21)	–	0,4	1,9	0,1
Garanties financières ² :	1 921	201	2	2 124	(1)	(1)	–	(2)	0,1	0,5	–	0,1
– particuliers	6	1	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	1 915	200	2	2 117	(1)	(1)	–	(2)	0,1	0,5	–	0,1
Au 31 déc. 2019	110 183	9 208	428	119 819	(49)	(104)	(143)	(296)	–	1,1	33,4	0,2

Prêts et avances à des clients au coût amorti :	53 113	3 965	243	57 321	(36)	(75)	(87)	(198)	0,1	1,9	35,8	0,3
– particuliers ³	26 964	798	70	27 832	(13)	(24)	(16)	(53)	–	3,0	22,9	0,2
– grandes sociétés et entreprises ³	26 149	3 167	173	29 489	(23)	(51)	(71)	(145)	0,1	1,6	41,0	0,5
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 221	–	–	1 221	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	11 622	615	29	12 266	(2)	(3)	(29)	(34)	–	0,5	100,0	0,3
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	40 443	2 874	61	43 378	(7)	(23)	(2)	(32)	–	0,8	3,3	0,1
– particuliers	6 978	197	11	7 186	(1)	(1)	–	(2)	–	0,5	–	–
– grandes sociétés et entreprises	33 465	2 677	50	36 192	(6)	(22)	(2)	(30)	–	0,8	4,0	0,1
Garanties financières ²	2 093	87	2	2 182	–	(1)	–	(1)	–	1,1	–	–
– particuliers	6	1	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	2 087	86	2	2 175	–	(1)	–	(1)	–	1,2	–	–
Au 31 déc. 2018	108 492	7 541	335	116 368	(45)	(102)	(118)	(265)	–	1,4	35,2	0,2

1 Représente le montant à risque maximal si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

2 Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

3 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit*

La présente section contient de l'information sur les postes du bilan, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit ainsi que les conventions de compensation connexes.

Les commentaires sur les variations du bilan consolidé en 2019 sont présentés à la page 19.

Tableau « Exposition maximale au risque de crédit »

Le tableau qui suit présente notre exposition maximale compte non tenu des garanties détenues et d'autres rehaussements de crédit (sauf si ces améliorations répondent aux exigences de compensation comptables). Le tableau exclut les instruments financiers dont la valeur comptable représente le mieux l'exposition nette au risque de crédit et ne tient pas compte des titres de capitaux propres, ceux-ci n'étant pas exposés au risque de crédit. En ce qui a trait aux actifs financiers constatés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable et en ce qui concerne les garanties financières et contrats semblables attribués, il s'agit du montant maximal que nous aurions à payer si les garanties devaient être utilisées. Pour les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées. Dans le tableau, la colonne Compensation présente les montants pour lesquels il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation dans l'éventualité de défaillance d'une contrepartie et pour lesquels, par conséquent, il y a exposition nette au risque de crédit. Toutefois, comme il n'y a aucune intention de régler ces soldes sur une base nette dans des conditions normales, ils ne peuvent être présentés à leur montant net à des fins comptables. Aucune compensation n'a été appliquée aux garanties hors bilan. Pour ce qui est des dérivés, la colonne Compensation tient également compte des garanties reçues en trésorerie et des autres actifs financiers.

Autres mesures d'atténuation du risque de crédit

Même s'ils ne figurent pas en tant que compensation dans le tableau « Exposition maximale au risque de crédit » qui suit, il existe d'autres arrangements visant à réduire notre exposition maximale au risque de crédit. Ces arrangements comprennent un droit grevant le bien donné en garantie sur les actifs spécifiques des emprunteurs, tels que les biens résidentiels, les garanties détenues sous forme d'instruments financiers qui ne sont pas détenus au bilan, ainsi que les positions courtes.

Les garanties disponibles pour atténuer le risque de crédit sont présentées dans la section portant sur les garanties, à la page 50.

Exposition maximale au risque de crédit*

	2019			2018		
	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$	Exposition maximale ¹ M\$	Compensation M\$	Montant net M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti	61 922	(788)	61 134	57 123	(735)	56 388
– Particuliers	29 132	–	29 132	27 779	–	27 779
– Grandes sociétés et entreprises	32 790	(788)	32 002	29 344	(735)	28 609
Dérivés	3 267	(470)	2 797	4 469	(504)	3 965
Exposition totale au risque de crédit constatée au bilan	65 189	(1 258)	63 931	61 592	(1 239)	60 353
Exposition totale au risque de crédit hors bilan	48 190	–	48 190	48 959	–	48 959
– Garanties financières et contrats semblables	5 469	–	5 469	5 581	–	5 581
– Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	42 721	–	42 721	43 378	–	43 378
Au 31 déc.	113 379	(1 258)	112 121	110 551	(1 239)	109 312

¹ Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA*

La comptabilisation et l'évaluation des pertes sur crédit attendues (les « PCA ») exigent de nombreux jugements et estimations. Nous élaborons de nombreux scénarios économiques en nous fondant sur les prévisions économiques, nous appliquons ces hypothèses aux modèles portant sur le risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures et faisons une pondération probabiliste des résultats afin d'en arriver à une estimation objective des PCA.

Méthodologie

Nous employons divers scénarios économiques afin de refléter les hypothèses concernant la conjoncture économique à venir, soit en premier lieu trois scénarios économiques fondés sur des courbes de distribution prévisionnelles et consensuelles ou des ajustements de la part de la direction lorsque de l'avis de celle-ci, ces courbes ne tiennent pas adéquatement compte des risques en cause.

Les trois scénarios représentent le scénario le plus probable et les deux scénarios les moins probables, c'est-à-dire un scénario optimiste et un pessimiste. Les scénarios périphériques sont pondérés chacun à 10 %, tandis que le scénario central est pondéré à 80 %, suivant la décision prise par la haute direction de la banque. Le barème de pondération est jugé comme permettant une estimation objective des PCA dans la plupart des circonstances.

Les hypothèses économiques posées aux fins du scénario économique consensuel central sont établies par voie de la moyenne des prévisions des économistes indépendants. Le fait d'utiliser des prévisions externes permet d'assurer que le scénario central est exempt de parti pris et provient le plus possible d'informations externes. Les scénarios optimiste et pessimiste sont conçus en fonction de courbes de distribution des prévisions externes et de manière à être cycliques étant donné que la croissance du PIB, l'inflation et le chômage reviennent habituellement au scénario central après trois ans. Nous établissons l'écart maximal de croissance du PIB relativement au scénario central à partir du 10^e et du 90^e percentile des courbes de distribution des prévisions. Bien que les principaux facteurs économiques soient établis en fonction de la courbe de distribution des prévisions externes, nous établissons aussi la structure narrative des scénarios à partir des risques macroéconomiques. Nous prédisons d'autres variables à partir du modèle macroéconomique du fournisseur indépendant.

Les scénarios optimiste et pessimiste sont produits une fois l'an, sont examinés à chaque date de clôture afin d'assurer qu'ils reflètent fidèlement l'opinion de la direction et sont mis à jour si la conjoncture économique a nettement évolué. Le scénario central est élaboré chaque trimestre. Pour les trimestres où les scénarios périphériques ne sont pas mis à jour, la gestion du risque de crédit de gros et de crédit personnel met en jeu le scénario central mis à

jour afin d'estimer les répercussions des plus récents scénarios périphériques.

Description des scénarios économiques consensuels

Le scénario central consensuel

Le tableau ci-après décrit les principales variables macroéconomiques et les probabilités attribuées dans le cadre du scénario central consensuel.

Scénario central	2019	2018
	Croissance du PIB (%)	1,8
Inflation (%)	2,0	2,0
Chômage (%)	6,0	6,1
Taux d'intérêt à court terme (%)	1,6	2,5
Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%)	2,2	3,3
Croissance du prix des maisons (%)	2,6	2,7
Croissance du cours des actions (%)	3,8	3,5
Probabilité	80,0	80,0

¹ Le scénario central de 2019 est fondé sur la moyenne de la période allant de 2020 à 2024 (moyenne de la période allant de 2019 à 2023 en 2018).

Le scénario optimiste consensuel

Le tableau ci-après décrit les principales variables macroéconomiques et les probabilités attribuées dans le cadre du scénario optimiste consensuel.

Scénario optimiste	2019	2018
	Croissance du PIB (%)	1,9
Inflation (%)	2,2	2,2
Chômage (%)	5,7	5,9
Taux d'intérêt à court terme (%)	1,6	2,5
Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%)	2,2	3,3
Croissance du prix des maisons (%)	5,7	3,9
Croissance du cours des actions (%)	6,7	9,2
Probabilité	10,0	10,0

¹ Le scénario optimiste de 2019 est fondé sur la moyenne de la période allant de 2020 à 2024 (moyenne de la période allant de 2019 à 2023 en 2018).

Le scénario pessimiste consensuel

Le tableau ci-après décrit les principales variables macroéconomiques et les probabilités attribuées dans le cadre du scénario pessimiste consensuel.

Scénario pessimiste		
	2019	2018
Croissance du PIB (%)	1,5	1,5
Inflation (%)	1,8	1,7
Chômage (%)	6,4	6,5
Taux d'intérêt à court terme (%)	0,8	0,9
Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%)	1,4	1,4
Croissance du prix des maisons (%)	(0,8)	0,3
Croissance du cours des actions (%)	0,6	0,3
Probabilité	10,0	10,0

1 Le scénario pessimiste de 2019 est fondé sur la moyenne de la période allant de 2020 à 2024 (moyenne de la période allant de 2019 à 2023 en 2018).

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts de gros

La banque a mis au point une méthodologie d'application des données économiques prospectives dans le calcul des PCA. Cette méthodologie prévoit l'utilisation des données économiques prospectives dans l'estimation de la structure à terme de la PD et de la PCD. Pour ce qui est de la PD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les taux de défaillance. Pour ce qui est du calcul de la PCD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les valeurs des garanties et les taux de réalisation. Les PD et les PCD sont estimées pour l'entièreté de la structure à terme de chaque instrument.

Pour ce qui est des prêts douteux, les estimations de la PCD tiennent compte d'évaluations sur les recouvrements qui ont été réalisées par des tiers indépendants, s'il y a lieu, ou de prévisions internes correspondant à la conjoncture économique prévue et aux conditions propres à chaque entreprise. Pour estimer les PCA liées aux prêts douteux qui, prises individuellement, ne sont pas importantes, la banque intègre les données économiques prospectives au scénario probabiliste et au scénario central pour les populations qui ne sont pas de stade 3.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts personnels

La banque a mis au point une méthodologie d'intégration des prévisions concernant la conjoncture économique aux estimations des PCA. L'incidence des scénarios économiques sur la PD est modélisée pour chaque portefeuille. Les liens passés entre les taux de défaillance de paiement observés et les variables macroéconomiques sont incorporés aux estimations des PCA selon IFRS 9 à partir des modèles de réponse économique. L'incidence de ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période correspondant à la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs sous-jacents. L'incidence sur la PCD est modélisée pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à partir de prévisions des profils de ratio prêt-valeur futurs pour la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs, utilisant à cette fin des projections de l'indice de prix des maisons et des attentes correspondantes quant à la PCD.

Analyse de sensibilité des scénarios économiques liés aux estimations des PCA

La direction a évalué la sensibilité des résultats des PCA à la lumière des prévisions économiques et en a tenu compte dans le processus de gouvernance des PCA en recalculant les PCA selon chacun des scénarios indiqués ci-dessus pour quelques portefeuilles, en attribuant une pondération de 100 % à chacun de ces scénarios à tour de rôle. La pondération est prise en compte pour déterminer s'il

y a une augmentation significative du risque de crédit ainsi que pour évaluer les PCA en résultant.

Les PCA calculées pour les scénarios optimiste et pessimiste ne doivent pas être considérées comme représentatives des pertes de crédit minimales et maximales qui pourraient réellement être subies. L'incidence des défaillances qui pourraient survenir dans l'avenir aux termes de scénarios économiques différents est prise en compte en recalculant les PCA liées aux prêts de stades 1 et 2 à la date du bilan. Le groupe de prêts de stade 3 (en défaillance) à cette date demeure le même aux fins de ces calculs de la sensibilité. Les PCA liées aux prêts de stade 3 ne sont sensibles à des changements de prévisions économiques que si la PCD d'un portefeuille donné l'est également.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de gros, l'analyse de sensibilité exclut les PCA et les instruments financiers associés aux débiteurs en situation de défaut étant donné que la mesure des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs et qu'il est impossible d'isoler l'incidence des facteurs macroéconomiques dans le cadre d'évaluations individuelles.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de détail, l'analyse de sensibilité inclut les PCA liées aux prêts et avances à des clients en situation de défaut étant donné que les PCA des portefeuilles de prêts hypothécaires garantis, ce qui inclut les prêts de tout stade, sont sensibles aux variables macroéconomiques.

Analyse du portefeuille de prêts de gros

Les portefeuilles ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur apport aux PCA et de leur sensibilité aux facteurs macroéconomiques.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation au 31 décembre²

	2019	2018
	M\$	M\$
PCA présentées	105	111
Scénario central	103	111
Scénario optimiste	83	103
Scénario pessimiste	141	121
Valeur comptable brute/valeur nominale ³	96 846	99 084

1 Exclut les PCA et les instruments financiers en lien avec des débiteurs en situation de défaut étant donné que le calcul des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs.

2 Inclut les instruments financiers hors bilan qui sont exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation.

3 Inclut les instruments financiers présentant un faible risque de crédit, tels les instruments d'emprunt à la JVAERG, lesquels ont une valeur comptable élevée, mais de faibles PCA aux termes de tous ces scénarios.

Analyse du portefeuille de prêts personnels

Les expositions modélisées au moyen de l'approche réservée aux petits portefeuilles ont été exclues de l'analyse de sensibilité.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux prêts et avances à des clients au 31 décembre²

	2019	2018
	M\$	M\$
PCA présentées	50	40
Scénario central	50	40
Scénario optimiste	47	38
Scénario pessimiste	53	42
Valeur comptable brute	28 999	27 225

1 Les sensibilités des PCA ne tiennent pas compte des portefeuilles faisant appel à des approches de modélisation moins complexes.

2 La sensibilité des PCA tient compte exclusivement des instruments financiers hors bilan auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

L'information qui suit renferme un rapprochement des corrections de valeur de la banque à l'égard des prêts et avances à des banques

et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts d'instruments financiers représentent l'incidence des transferts d'un stade à l'autre sur la valeur comptable brute/valeur nominale et la correction de valeur pour PCA connexe. La réévaluation nette des PCA découlant des transferts d'un stade à l'autre correspond à la variation des PCA attribuable à ces transferts.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

	2019				2018				
	Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux		Total
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3		
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$		
Au 1^{er} janv.	43	99	89	231	38	91	185	314	
Transferts d'instruments financiers :	36	(44)	8	—	30	(16)	(14)	—	
– transferts du stade 1 au stade 2	(6)	6	—	—	(6)	6	—	—	
– transferts du stade 2 au stade 1	41	(41)	—	—	36	(36)	—	—	
– transferts vers le stade 3	—	(12)	12	—	(2)	(6)	8	—	
– transferts hors du stade 3	1	3	(4)	—	2	20	(22)	—	
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(30)	14	—	(16)	(24)	16	—	(8)	
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	9	—	—	9	11	—	—	11	
Variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle)	(8)	38	88	118	(9)	9	14	14	
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(3)	(6)	(15)	(24)	(3)	(5)	(11)	(19)	
Actifs sortis du bilan	—	—	(48)	(48)	—	—	(85)	(85)	
Change	—	—	—	—	—	4	—	4	
Autres	—	—	(4)	(4)	—	—	—	—	
Au 31 déc.	47	101	118	266	43	99	89	231	
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(32)	46	73	87	(25)	20	3	(2)	
Reprises sur pertes de valeur	—	—	(10)	(10)	—	—	(10)	(10)	
Autres	—	—	—	—	—	—	(3)	(3)	
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(32)	46	63	77	(25)	20	(10)	(15)	

¹ Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

	Au	Exercice clos le	Au	Exercice clos le
	31 déc. 2019	31 déc. 2019	31 déc. 2018	31 déc. 2018
Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit		Charge/(reprise) au titre des PCA	Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit	Charge/(reprise) au titre des PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Tel qu'indiqué précédemment	266	77	231	(15)
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	30	—	34	(12)
Contrats de garantie de bonne exécution	3	1	2	—
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	1	—	1	—
Total de la correction de valeur pour PCA/ Total de la charge/(reprise) comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA de la période	300	78	268	(27)

Qualité de crédit des instruments financiers*

Nous évaluons la qualité de crédit de tous les instruments financiers qui sont exposés au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments financiers reflète une évaluation à un moment précis de la probabilité de défaillance des instruments financiers, alors que les stades 1 et 2 selon IFRS 9 sont déterminés en fonction de la détérioration relative de la qualité de crédit depuis la constatation initiale. Par conséquent, en ce qui concerne les instruments financiers non douteux, il n'existe aucun lien direct entre l'évaluation de la qualité de crédit et les stades 1 et 2 selon IFRS 9, même si, typiquement, la proportion des fourchettes inférieures de la qualité de crédit est plus importante au stade 2.

Les cinq catégories de classement selon la qualité définies dans une section antérieure englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

Des renseignements sur le classement de la qualité de crédit se trouvent à la page 36.

Rapport de gestion

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers*

	Valeur comptable brute/valeur nominale						Correction de valeur pour PCA/ Autres provisions pour pertes de crédit	Valeur nette
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$	Total M\$		
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	23 480	—	—	—	—	23 480	(1)	23 479
– stade 1	23 480	—	—	—	—	23 480	(1)	23 479
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	30 152	17 813	12 304	1 561	334	62 164	(242)	61 922
– stade 1	30 082	17 292	9 620	174	—	57 168	(40)	57 128
– stade 2	70	521	2 684	1 387	—	4 662	(85)	4 577
– stade 3	—	—	—	—	334	334	(117)	217
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 169	—	—	—	—	1 169	—	1 169
– stade 1	1 169	—	—	—	—	1 169	—	1 169
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	7 513	2 401	1 647	75	26	11 662	(30)	11 632
– stade 1	7 513	2 373	1 401	18	—	11 305	(2)	11 303
– stade 2	—	28	246	57	—	331	(3)	328
– stade 3	—	—	—	—	26	26	(25)	1
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	4 157	165	—	—	—	4 322	—	4 322
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	5	—	—	—	—	5	—	5
Dérivés	3 065	133	67	2	—	3 267	—	3 267
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	69 541	20 512	14 018	1 638	360	106 069	(273)	105 796
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	65,6 %	19,3 %	13,2 %	1,5 %	0,3 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	16 851	16 796	8 208	779	66	42 700	(22)	42 678
– stade 1	16 831	15 908	5 772	109	—	38 620	(6)	38 614
– stade 2	20	888	2 436	670	—	4 014	(15)	3 999
– stade 3	—	—	—	—	66	66	(1)	65
Garanties financières	1 151	610	241	120	2	2 124	(2)	2 122
– stade 1	1 151	610	151	9	—	1 921	(1)	1 920
– stade 2	—	—	90	111	—	201	(1)	200
– stade 3	—	—	—	—	2	2	—	2
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	18 002	17 406	8 449	899	68	44 824	(24)	44 800
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	1 179	1 164	891	89	22	3 345	(3)	3 342
Au 31 déc. 2019	88 722	39 082	23 358	2 626	450	154 238	(300)	153 938

¹ Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers* (suite)

	Valeur comptable brute/valeur nominale						Correction de valeur pour PCA/Autres provisions pour pertes de crédit	Valeur nette
	Excellente	Bonne	Satisfaisante	Faible	Douteuse	Total		
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	24 145	—	—	—	—	24 145	(1)	24 144
– stade 1	24 145	—	—	—	—	24 145	(1)	24 144
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	25 936	18 238	11 558	1 346	243	57 321	(198)	57 123
– stade 1	25 839	18 000	9 089	185	—	53 113	(36)	53 077
– stade 2	97	238	2 469	1 161	—	3 965	(75)	3 890
– stade 3	—	—	—	—	243	243	(87)	156
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 221	—	—	—	—	1 221	—	1 221
– stade 1	1 221	—	—	—	—	1 221	—	1 221
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	7 712	2 789	1 633	103	29	12 266	(34)	12 232
– stade 1	7 472	2 752	1 375	23	—	11 622	(2)	11 620
– stade 2	240	37	258	80	—	615	(3)	612
– stade 3	—	—	—	—	29	29	(29)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	3 702	173	—	—	—	3 875	—	3 875
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4	—	—	—	—	4	—	4
Dérivés	3 879	465	122	3	—	4 469	—	4 469
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	66 599	21 665	13 313	1 452	272	103 301	(233)	103 068
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	64,5 %	21,0 %	12,9 %	1,4 %	0,3 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	13 623	20 331	8 500	863	61	43 378	(32)	43 346
– stade 1	13 407	20 137	6 785	114	—	40 443	(7)	40 436
– stade 2	216	194	1 715	749	—	2 874	(23)	2 851
– stade 3	—	—	—	—	61	61	(2)	59
Garanties financières	1 183	707	245	45	2	2 182	(1)	2 181
– stade 1	1 183	707	203	—	—	2 093	—	2 093
– stade 2	—	—	42	45	—	87	(1)	86
– stade 3	—	—	—	—	2	2	—	2
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	14 806	21 038	8 745	908	63	45 560	(33)	45 527
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	1 208	1 567	444	152	28	3 399	(2)	3 397
Au 31 déc. 2018	82 613	44 270	22 502	2 512	363	152 260	(268)	151 992

1 Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Concentration du risque de crédit

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit. Pour évaluer la concentration du risque de crédit et en faire le suivi, la banque regroupe les expositions par secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après).

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 690 M\$ au 31 décembre 2019 (642 M\$ en 2018). Au 31 décembre

2019, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 27 041 M\$ (30 046 M\$ en 2018), soit une moyenne de 1 082 M\$ (1 073 M\$ en 2018) par client. L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par l'accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes, aux sociétés clientes et aux banques à charte canadiennes.

Prêts de gros

Les prêts de gros désignent l'argent prêté à des emprunteurs souverains, à des banques, à des institutions financières non bancaires et à de grandes sociétés.

Cette section donne plus de détails sur les secteurs à l'origine de la variation des prêts et avances de gros à des clients. En outre, elle présente un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2019, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2019.

Rapport de gestion

Total des prêts de gros – Prêts et avances à des clients au coût amorti

	2019		2018	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute ³	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Grandes sociétés et entreprises				
– agriculture, foresterie et pêches	446	(9)	410	(1)
– extraction minière et exploitation de carrières	1 878	(42)	1 840	(30)
– fabrication	5 505	(27)	4 634	(23)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné	336	(1)	562	(1)
– aqueduc, égouts, gestion des déchets et remise en état	101	–	101	–
– construction	963	(11)	859	(21)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	5 728	(42)	5 569	(35)
– transport et entreposage	2 829	(14)	2 376	(11)
– hébergement et restauration	1 167	(1)	897	(1)
– édition, audiovisuel et diffusion	1 040	(6)	783	(5)
– immobilier	8 509	(12)	7 673	(7)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques	1 181	(6)	1 061	(7)
– activités de services administratifs et de soutien	1 090	(5)	596	(1)
– éducation	171	–	149	–
– soins de santé	244	–	197	(1)
– arts, divertissements et loisirs	294	–	274	–
– autres services	195	(1)	313	–
– gouvernement	25	–	30	–
– institutions financières non bancaires	1 270	(5)	1 165	(1)
Au 31 déc.	32 972	(182)	29 489	(145)
Par région				
Canada	30 547	(171)	27 328	(131)
– Colombie-Britannique	9 309	(27)	8 793	(28)
– Ontario	10 486	(49)	9 134	(26)
– Alberta	5 562	(59)	4 812	(60)
– Québec	3 812	(21)	3 305	(14)
– Saskatchewan et Manitoba	896	(10)	862	(2)
– Provinces de l'Atlantique	482	(5)	422	(1)
États-Unis d'Amérique	1 437	(4)	1 213	(7)
Autres	988	(7)	948	(7)
Au 31 déc.	32 972	(182)	29 489	(145)

1 La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques.

2 L'emplacement géographique provincial est établi en fonction de l'adresse de la succursale qui a octroyé le prêt et l'emplacement géographique à l'étranger est fondé sur le pays de constitution.

3 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Prêts de gros – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

	2019				2018			
	Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$
Au 1^{er} janv.	29	74	73	176	29	69	165	263
Transferts d'instruments financiers :	7	(13)	6	—	14	(1)	(13)	—
– transferts du stade 1 au stade 2	(5)	5	—	—	(4)	4	—	—
– transferts du stade 2 au stade 1	12	(12)	—	—	19	(19)	—	—
– transferts vers le stade 3	—	(6)	6	—	(1)	(2)	3	—
– transferts hors du stade 3	—	—	—	—	—	16	(16)	—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(7)	8	—	1	(12)	9	—	(3)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	6	—	—	6	9	—	—	9
Variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle)	(2)	3	65	66	(10)	(5)	1	(14)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(1)	(2)	(5)	(8)	(1)	(2)	(11)	(14)
Actifs sortis du bilan	—	—	(32)	(32)	—	—	(69)	(69)
Change	—	—	—	—	—	4	—	4
Autres	—	—	(4)	(4)	—	—	—	—
Au 31 déc.	32	70	103	205	29	74	73	176
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(4)	9	60	65	(14)	2	(10)	(22)
Reprises sur pertes de valeur	—	—	(3)	(3)	—	—	(1)	(1)
Autres	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(4)	9	57	62	(14)	2	(13)	(25)

¹ Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

La correction de valeur pour PCA du portefeuille de prêts de gros a augmenté de 29 M\$, et ce, en raison surtout de hausses de 30 M\$ dans le cas des prêts de stade 3 et de 3 M\$ dans ceux de stade 1, ce qui a été atténué par une baisse de 4 M\$ pour les prêts de stade 2. La correction de valeur pour PCA liées aux prêts de gros de stade 3 a augmenté surtout dans les secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture et reflète également l'incidence de la normalisation continue des pertes de crédit en raison de changements des prévisions économiques en regard d'un an plus tôt.

Les sorties du bilan durant l'exercice étaient liées à des clients spécifiques, soit surtout ceux du secteur de la construction.

Pour les prêts de gros, la variation des PCA pour l'exercice a représenté une charge de 62 M\$ à l'état du résultat net. Cette charge s'explique essentiellement par des charges de 57 M\$ et de 9 M\$ en lien avec les prêts de stade 3 et de stade 2, respectivement,

ainsi que par une reprise de 4 M\$ associée aux prêts de stade 1. La charge au titre des prêts de stade 3 a résulté essentiellement de comptes des secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture.

Prêts personnels

Les prêts personnels désignent l'argent prêté à des particuliers et non à des institutions et comprennent des prêts garantis et des prêts non garantis, tels les prêts hypothécaires et les soldes de prêts sur cartes de crédit.

Cette section comporte d'autres renseignements sur les prêts personnels. Elle présente également un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2019, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2019.

Rapport de gestion

Total des prêts personnels — Prêts et avances à des clients au coût amorti

Note	2019		2018	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute ¹	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts hypothécaires résidentiels	25 855	(23)	24 230	(17)
Marges de crédit sur l'avoir propre	1 664	(4)	1 710	(4)
Facilités de crédit personnel renouvelables	610	(14)	629	(11)
Autres facilités de crédit personnel	665	(4)	836	(5)
Portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit	341	(9)	352	(8)
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	57	(6)	75	(8)
Au 31 déc.	29 192	(60)	27 832	(53)
Par région	²			
Canada	29 009	(58)	27 662	(50)
– Colombie-Britannique	14 327	(22)	14 964	(24)
– Ontario	11 161	(18)	9 537	(15)
– Alberta	1 663	(7)	1 511	(5)
– Québec	1 327	(6)	1 161	(4)
– Saskatchewan et Manitoba	304	(2)	284	(1)
– Provinces de l'Atlantique	220	(3)	202	(1)
– Territoires	7	–	3	–
Autres	183	(2)	170	(3)
Au 31 déc.	29 182	(60)	27 832	(53)

1 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

2 L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du client.

Prêts personnels – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

	2019				2018			
	Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.	14	25	16	55	9	22	20	51
Transferts d'instruments financiers :	29	(31)	2	–	16	(15)	(1)	–
– transferts du stade 1 au stade 2	(1)	1	–	–	(2)	2	–	–
– transferts du stade 2 au stade 1	29	(29)	–	–	17	(17)	–	–
– transferts vers le stade 3	–	(6)	6	–	(1)	(4)	5	–
– transferts hors du stade 3	1	3	(4)	–	2	4	(6)	–
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(23)	6	–	(17)	(12)	7	–	(5)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	3	–	–	3	2	–	–	2
Variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle)	(6)	35	23	52	1	14	13	28
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(2)	(4)	(10)	(16)	(2)	(3)	–	(5)
Actifs sortis du bilan	–	–	(16)	(16)	–	–	(16)	(16)
Au 31 déc.	15	31	15	61	14	25	16	55
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(28)	37	13	22	(11)	18	13	20
Reprises sur pertes de valeur	–	–	(7)	(7)	–	–	(9)	(9)
Autres	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(28)	37	6	15	(11)	18	3	10

1 Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

La correction de valeur pour PCA liées aux prêts personnels a augmenté de 6 M\$ en 2019 en raison de l'incidence d'une détérioration des perspectives économiques eu égard aux portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de facilités de crédit personnel renouvelables.

Le total de la variation des PCA liées aux prêts personnels inscrite à l'état du résultat net a représenté une charge de 15 M\$, charge attribuable à l'augmentation de la correction de valeur pour PCA liées aux portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de facilités de crédit personnel renouvelables.

Les sorties du bilan ont visé principalement des prêts hypothécaires résidentiels et des facilités de crédit personnel renouvelables.

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoir propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre de la banque sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent.

Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la banque atténué davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance des portefeuilles dans le but d'en maintenir la qualité.

Assurance et répartition géographique¹

	À la clôture de l'exercice						
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁵					Marges de crédit sur l'avoir propre ^{2, 5}	
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie-Britannique	1 144	8 %	12 861	92 %	14 005	826	100 %
Ouest canadien ⁴	436	28 %	1 114	72 %	1 550	190	100 %
Ontario	1 200	13 %	8 379	87 %	9 579	586	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	338	25 %	994	75 %	1 332	87	100 %
Au 31 déc. 2019	3 118	12 %	23 348	88 %	26 466	1 689	100 %

Assurance et répartition géographique¹

	À la clôture de l'exercice						
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁵					Marges de crédit sur l'avoir propre ^{2, 5, 6}	
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie-Britannique	948	7 %	12 986	93 %	13 934	853	100 %
Ouest canadien ⁴	347	25 %	1 060	75 %	1 407	206	100 %
Ontario	925	11 %	7 457	89 %	8 382	603	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	241	21 %	934	79 %	1 175	91	100 %
Au 31 déc. 2018	2 461	10 %	22 437	90 %	24 898	1 753	100 %

1 L'emplacement géographique est établi en fonction de l'adresse de la succursale ayant octroyé le prêt.

2 Les marges de crédit sur l'avoir propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.

3 Les prêts hypothécaires assurés sont protégés des pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

5 Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre comprennent des prêts de gros et des prêts personnels.

6 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Durée d'amortissement¹

	À la clôture de l'exercice		
	Prêts hypothécaires résidentiels		
	≤ 20 ans	> 20 à ≤ 25 ans	> 25 à ≤ 30 ans
Au 31 déc. 2019	20,1 %	48,0 %	31,9 %
Au 31 déc. 2018	20,0 %	40,5 %	39,5 %

1 La durée d'amortissement est fondée sur la durée résiduelle des prêts hypothécaires résidentiels.

Ratios prêt-valeur moyens des nouveaux prêts^{1, 2}

	À la clôture du trimestre	
	Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) ³	
	Prêts hypothécaires résidentiels %	Marges de crédit sur l'avoir propre %
Colombie-Britannique	56 %	52 %
Ouest canadien ⁴	67 %	66 %
Ontario	62 %	58 %
Québec et provinces de l'Atlantique	67 %	62 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2019	61 %	57 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2018	59 %	54 %

1 Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoir propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.

2 Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires.

3 Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque soumet son portefeuille de prêts personnels à des simulations de crise afin d'estimer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la composition du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Prêts douteux*

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière et
- le prêt est autrement considéré comme en défaillance. Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours. Les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Le tableau ci-après renferme une analyse de la valeur comptable brute des prêts et avances à des banques et à des clients qui sont considérés comme douteux (actifs financiers de stade 3).

Prêts et avances douteux à des banques et à des clients*

	2019		2018	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Notes				
Grandes sociétés et entreprises	247	(102)	173	(71)
– agriculture, foresterie et pêches	10	(5)	–	–
– extraction minière et exploitation de carrières	62	(24)	42	(13)
– fabrication	39	(13)	18	(10)
– construction	13	(8)	24	(17)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	51	(29)	16	(15)
– transport et entreposage	7	(5)	7	(2)
– édition, audiovisuel et diffusion	15	(4)	16	(4)
– immobilier	8	(7)	7	(2)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques	37	(3)	39	(7)
– services administratifs et de soutien	4	(3)	–	–
– autres services	–	–	1	–
– institutions financières non bancaires	1	(1)	3	(1)
Ménages	87	(15)	70	(16)
Prêts et avances à des banques	–	–	–	–
Au 31 déc.	334	(117)	243	(87)

1 La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques.

2 La catégorie Ménages tient compte du portefeuille de prêts de détail.

La correction de valeur pour PCA du portefeuille de prêts de gros douteux a augmenté surtout dans les secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture et reflète également l'incidence de la normalisation continue des pertes de crédit en raison de changements des prévisions économiques en regard d'un an plus tôt.

Prêts renégociés

La valeur comptable des prêts renégociés s'établissait à 135 M\$ au 31 décembre 2019 (180 M\$ en 2018).

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténuée grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaillance, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement

- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement et
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Information sur les garanties sur prêts et avances douteux à des clients, y compris les engagements de prêts *

	2019				2018			
	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$
Stade 3								
Grandes sociétés et entreprises	301	(103)	198	329	223	(73)	150	177
Prêts personnels – Prêts hypothécaires résidentiels	66	(10)	56	125	52	(9)	43	153

Portefeuille d'instruments dérivés

La banque prend part à des transactions qui l'exposent au risque de crédit de contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie représente le risque de subir une perte financière si la contrepartie à une transaction devient en situation de défaillance avant de la régler, de manière satisfaisante. Ce risque découle principalement de transactions de financement de titres de participation et d'instruments dérivés hors cote et se calcule autant pour les portefeuilles détenus à des fins de transaction et à d'autres fins. La valeur des transactions varie en fonction des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le prix de l'actif.

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

La note 12 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de liquidité et de financement

On entend par risque de liquidité et de financement le risque de perte auquel la banque est exposée si elle se révèle incapable de générer suffisamment de trésorerie et d'équivalents pour s'acquitter de ses obligations financières à un prix raisonnable à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, les emprunts, les placements et les nantissements.

Gestion du risque de liquidité et de financement

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face aux modèles d'affaires, aux marchés et aux règlements qui sont en constante évolution.

Gouvernance

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au cadre de gestion du risque de liquidité et de financement du Groupe HSBC, qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement et en assure la surveillance.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et procédures de gestion du risque de liquidité et de financement, ce qui signifie notamment établir des paramètres liés au risque de liquidité, surveiller les mesures en les comparant à la tolérance au risque ainsi que les coûts de financement et les signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan de financement d'urgence de la banque. Son mandat est défini dans la politique du Groupe HSBC et par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite et le comité de direction de la banque. L'ALCO soutient le chef des finances dans sa responsabilité à l'égard de la surveillance de la gestion du risque de liquidité et de financement.

L'équipe responsable de la gestion de l'actif, du passif et du capital (*Asset, Liability and Capital Management* ou « ALCM ») est responsable de l'application du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement.

Le service de gestion du bilan (*Balance Sheet Management* ou « BSM ») gère la trésorerie et les liquidités conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi par l'ALCO.

L'équipe responsable de la gestion du risque de liquidité procède à des examens indépendants, remet en question le caractère approprié des activités de gestion des risques que mènent l'ALCM et le BSM et en confirment la pertinence. Ses travaux englobent l'établissement des normes de contrôles, la prestation de conseils sur la mise en œuvre des politiques ainsi que l'examen et la remise en question de l'information à présenter.

Le service d'audit interne fournit l'assurance indépendante que le risque est bien géré.

La banque continue de surveiller les risques de liquidité et de financement à la lumière des limites établies à l'égard de son degré de tolérance au risque et des paramètres de son cadre de gestion.

La mise en application de notre cadre de gestion du risque de liquidité et de financement comporte les principaux aspects suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales
- l'exigence d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou « LCR ») minimal
- l'exigence d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou « NSFR ») minimal
- une limite de concentration pour les déposants
- des limites cumulatives d'échéance contractuelles de 3 mois et de 12 mois renouvelables couvrant les dépôts des banques, les dépôts d'institutions financières non bancaires et les titres émis
- un processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités
- l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie
- la gestion et la surveillance de la liquidité intrajournalière
- les prix de transfert des fonds utilisés aux fins de liquidité et

- des évaluations prospectives du financement.

Le cadre de gestion interne du risque de liquidité et de financement et les limites de risque ont été approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Le processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités, lequel est approuvé par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, sert à repérer les risques qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de gestion interne du risque de liquidité et de financement et, au besoin, à déterminer des limites supplémentaires. Ce processus sert également à valider la tolérance au risque au moyen de simulations de crise et à vérifier si les ressources en liquidités de la banque sont adéquates en tout temps, et ce, tant au chapitre de leur montant que de leur qualité, assurant ainsi qu'il n'existe aucun risque important qu'elle ne puisse régler son passif au moment où il devient exigible et que son profil de risque demeure toujours axé sur la prudence.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2019, la banque respectait ces deux exigences.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, son LCR moyen, soit 140 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité sur le total des sorties de trésorerie nettes en cas de crise pour les 30 prochains jours civils. Le LCR moyen a dépassé celui de 132 % enregistré un an plus tôt, et ce, en raison principalement de l'augmentation de la moyenne de tels actifs en vue d'assurer la croissance à venir de la banque.

Ratio de liquidité à court terme du BSIF¹

	Moyenne pour le trimestre clos le ¹	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Total des actifs liquides de grande qualité ² (M\$)	24 434	23 464
Total des sorties de trésorerie nettes ² (M\$)	17 450	17 716
Ratio de liquidité à court terme (%)	140	132

¹ Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le ratio de liquidité à court terme est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux ratios de liquidité à court terme calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.

² Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque calcule le NSFR conformément à la publication numéro 295 du comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en attendant sa mise en application. Le BSIF appliquera le NSFR le 1^{er} janvier 2020 pour les banques d'importance systémique intérieure (les « BISI ») uniquement. Le BSIF poursuit ses travaux pour évaluer les exigences relatives aux institutions autres que des BISI, dont la banque fait partie. En Europe, l'application du NSFR est prévue pour 2021. Le NSFR oblige les institutions à maintenir un ratio de liquidité à long terme suffisant par rapport au ratio de liquidité à long terme requis, et il rend compte du profil de financement à long terme de la banque (financement d'une durée de plus de un an). Ce ratio se veut un complément du LCR.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service de gestion du bilan, dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors des services de gestion du bilan pour toute autre fin. Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les actifs doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement confère au service de gestion du bilan le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. L'augmentation des actifs liquides est principalement attribuable aux mesures prises pour assurer la croissance à venir de la banque.

Actif liquides¹

	2019	2018
	M\$	M\$
Niveau 1	18 969	18 362
Niveau 2a	4 603	4 009
Niveau 2b	98	61
Au 31 déc.	23 670	22 432

¹ Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros (garanti et non garanti) en s'assurant de diversifier les échéances, les types de financement et les devises, afin de limiter l'exposition à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et de réduire au minimum les écarts de liquidité structurels. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Échéance contractuelle des passifs financiers

Le tableau qui suit détaille tous les flux de trésorerie non actualisés liés aux paiements de principal et de coupons futurs (sauf pour ce qui est des passifs détenus à des fins de transaction et des dérivés qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture). Pour cette raison, les soldes indiqués dans le tableau ci-dessous ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés payables à l'égard des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les dérivés et passifs détenus à des fins de transaction qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture sont classés dans la catégorie « Payables à vue » et non selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, les contrats de garantie financière et contrats semblables ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu d'engagements de prêts et d'autres engagements relatifs au crédit et les contrats de garantie financière et contrats semblables sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables. L'application de cette méthode s'est raffinée en 2018 et c'est pourquoi l'information comparative est présentée de nouveau.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle*

Notes	Payables	Échéance	Échéance	Échéance	Échéance	Total
	à vue	dans moins	dans 3 à	dans 1 à	dans plus de	
	M\$	de 3 mois	12 mois	5 ans	5 ans	M\$
Dépôts effectués par des banques	1 036	—	—	—	—	1 036
Comptes des clients	43 974	5 907	11 418	1 928	—	63 227
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	7 108	—	—	—	7 108
Passifs détenus à des fins de transaction	2 296	—	—	—	—	2 296
Dérivés	3 149	640	328	175	99	4 391
Titres de créance émis	—	2 316	2 022	10 918	127	15 383
Créances subordonnées	—	10	31	163	1 202	1 406
Obligations locatives	—	—	2	59	271	332
Autres passifs financiers	1 355	4 333	389	1 461	—	7 538
	51 810	20 314	14 190	14 704	1 699	102 717
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	42 721	—	—	—	—	42 721
Garanties financières	2 124	—	—	—	—	2 124
Au 31 déc. 2019	96 655	20 314	14 190	14 704	1 699	147 562
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	66 %	14 %	10 %	10 %	1 %	
Dépôts effectués par des banques	1 148	—	—	—	—	1 148
Comptes des clients	41 671	7 881	8 937	1 543	—	60 032
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	8 236	—	—	—	8 236
Passifs détenus à des fins de transaction	2 164	—	—	—	—	2 164
Dérivés	4 248	—	581	1 414	66	6 309
Titres de créance émis	—	579	2 483	11 400	325	14 787
Créances subordonnées	—	11	33	174	1 262	1 480
Autres passifs financiers	449	4 545	376	1 349	—	6 719
	49 680	21 252	12 410	15 880	1 653	100 875
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	43 377	—	—	—	—	43 377
Garanties financières	2 182	—	—	—	—	2 182
Au 31 déc. 2018	95 239	21 252	12 410	15 880	1 653	146 434
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	65 %	15 %	8 %	11 %	1 %	

1 Excluent les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise interne. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, les prix des marchandises et les cours des actions, aient une incidence défavorable sur notre résultat net ou sur la valeur de nos actifs et passifs.

Gestion du risque de marché

Les responsables de la gestion du risque de marché sont indépendants des secteurs d'activité et constituent la deuxième ligne de défense qui surveille le risque de marché de la banque. Ils se doivent d'établir des politiques, des procédures et des limites en accord avec le degré de tolérance au risque de la banque. Les objectifs de la gestion du risque de marché sont de repérer, mesurer

et contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport au risque et de respecter le degré de tolérance au risque de la banque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère et contrôle le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies au cours de la RGR et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par la RGR.

La banque a recours à un éventail de mesures pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée d'un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque*

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient. L'utilisation de la VaR est intégrée à la gestion du risque de marché et calculée pour tous les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction afin que la banque puisse avoir une vision d'ensemble du risque.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques qui intègrent les caractéristiques suivantes :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée
- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 % et
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change.

Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché. La nature des modèles de VaR implique qu'une augmentation de la volatilité des marchés entraînera une augmentation de la VaR, sans que les positions sous-jacentes ne changent. D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de prendre en compte tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême
- l'utilisation d'une période de détention suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou que le risque puisse être annulé pendant cette période, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance et
- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

Le total de la VaR s'établissait à 9,3 M\$ à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2019, ce qui représente, par rapport à l'exercice précédent, une baisse de 6 M\$, laquelle est surtout attribuable à la réduction du risque lié aux écarts de crédit dans les portefeuilles non détenus à des fins de transaction. Durant cette même période, la moyenne de la VaR s'est établie à 12,1 M\$, affichant une hausse de 1,3 M\$. Le total de la VaR provient en grande partie de la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction.

La moyenne de la VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction s'est chiffrée à 1,6 M\$, ayant reculé de 0,1 M\$, en raison d'une diminution du risque de taux d'intérêt par suite de l'essor des activités de négociation.

Total de la VaR*

	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
À la clôture de l'exercice	9,3	15,3
Moyenne	12,1	10,8
Minimum	7,7	7,6
Maximum	15,7	16,8

VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction*

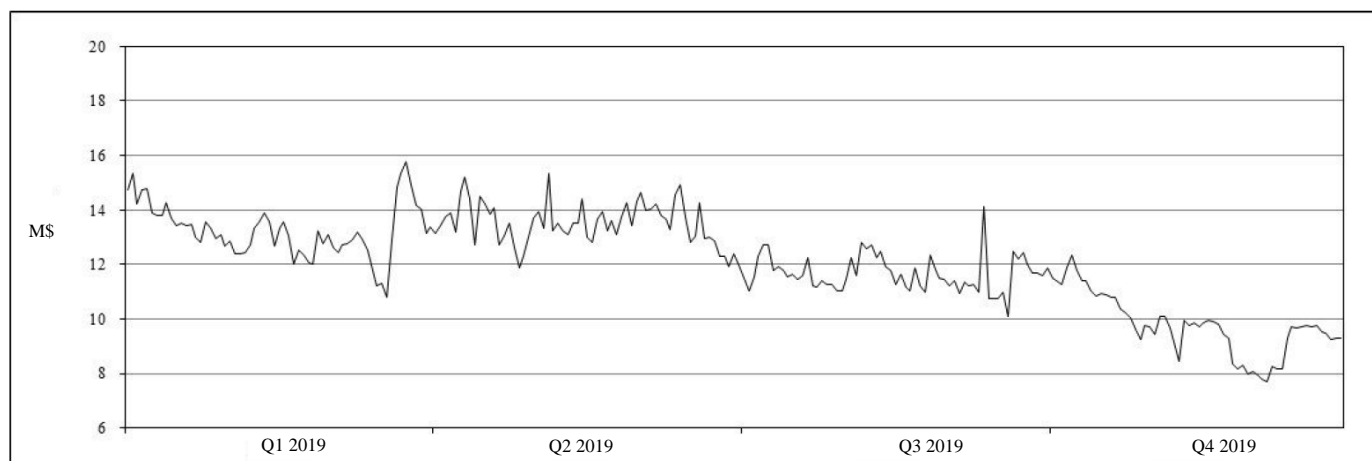
	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
À la clôture de l'exercice	9,2	14,5
Moyenne	12,1	10,5
Minimum	8,6	6,7
Maximum	15,5	16,7

VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction (par type de risque)*1

	Notes	Change et marchandises M\$	Taux d'intérêt M\$	Capitaux propres M\$	Écarts de crédit M\$	Diversification des portefeuilles ² M\$	Total ⁴ M\$
De janvier à décembre 2019							
À la clôture de l'exercice		—	0,7	—	0,3	(0,2)	0,8
Moyenne		—	1,3	—	0,8	(0,5)	1,6
Minimum	3	—	0,7	—	0,3		0,8
Maximum	3	0,1	2,0	—	2,5		3,2
De janvier à décembre 2018							
À la clôture de l'exercice		—	1,4	—	0,6	(0,4)	1,6
Moyenne		—	1,6	—	0,5	(0,4)	1,7
Minimum	3	—	1,0	—	0,3		1,0
Maximum	3	—	3,1	—	0,8		3,1

- 1 Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché d'instruments financiers et des positions en dérivés des clients.
- 2 La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt, aux capitaux propres et aux taux de change. Cette mesure est évaluée en fonction de l'écart entre le total de la VaR, tous risques confondus, et le total des VaR par type de risque. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles.
- 3 Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent. Certains petits écarts dans les chiffres présentés résultent de l'arrondissement des montants.
- 4 Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

Total de la VaR quotidienne — données quotidiennes sur un an



Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur le résultat ou le capital. Le risque structurel de taux d'intérêt correspond à celui découlant des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction par la banque et les fonds de l'actionnaire.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers dont la nature est identique, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite est chargé d'élaborer la politique concernant le risque structurel de taux d'intérêt et d'en définir les limites. L'ALCO soutient le chef des finances dans ses responsabilités à l'égard de la supervision de ces activités.

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments connexes qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique, sur la base des comportements passés.

La banque se sert de deux grands paramètres du risque de taux d'intérêt pour surveiller et atténuer celui-ci, à savoir :

- La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres — soit la variation de la valeur notionnelle (ou de marché) du portefeuille non détenu à des fins de transaction selon différents scénarios de taux d'intérêt, le bilan étant alors évalué sur une base de liquidation et
- La sensibilité du résultat à risque — soit la variation des produits d'intérêts nets projetés sur les 12 prochains mois selon divers scénarios de taux d'intérêt et un bilan dit statique.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, où la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2019, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 280 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, en hausse par rapport à 195 M\$ un an plus tôt. Une fluctuation négative et immédiate de 100 points de base en décembre 2019 aurait eu une incidence défavorable de 143 M\$ sur le bénéfice, en hausse par rapport à 84 M\$ il y a un an. En regard de l'exercice précédent, la sensibilité accrue du bénéfice s'explique essentiellement par l'essor du bilan et par des changements dans la sensibilité des taux des dépôts modélisés aux fluctuations des taux du marché.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

(Incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

	Exercice clos le			
	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$
Augmentation de 100 points de base	(280)	137	(195)	105
Diminution de 100 points de base	212	(143)	150	(84)

Risque lié à la résilience

Aperçu

Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées.

Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Ces manquements et défaillances peuvent être causés par l'évolution rapide de la technologie, les changements de comportement chez nos clients, les cyber-menaces et cyberattaques, une dépendance transfrontalière et les relations avec des tiers.

Gestion du risque lié à la résilience

Principaux faits nouveaux en 2019

En parallèle avec la simplification de notre taxonomie des risques, nous avons formé une sous-fonction chargée de la gestion du risque lié à la résilience afin d'assurer la poursuite de nos activités advenant leur perturbation. En ce qui concerne la résilience, notre stratégie met l'accent sur l'établissement de plans de secours étoffés, des méthodes d'intervention détaillées, des canaux de distribution de rechange et diverses options pour la reprise des

activités. Cette sous-fonction a été créée afin de simplifier nos interactions avec nos parties prenantes et de mettre en œuvre des interventions clairement définies, uniformes et crédibles.

Gouvernance et structure

La sous-fonction chargée de la gestion du risque lié à la résilience oriente et guide nos secteurs d'activité et nos fonctions sur la façon dont nous pouvons contrer les menaces susceptibles de réduire notre résilience, ce que nous pouvons faire pour nous y adapter et comment tirer des leçons des situations problématiques. Nous percevons le risque lié à la résilience sous six angles : les changements stratégiques et les menaces émergentes; le risque lié aux tiers; la résilience des données et de l'information; la résilience des paiements et du traitement; la résilience des systèmes et la cyber-résilience; et le risque de non-sécurité préventive.

Principaux processus de gestion

La résilience opérationnelle désigne notre capacité à adapter nos activités afin de les poursuivre lorsqu'un problème opérationnel survient. Nous mesurons la résilience en termes de période maximale d'interruption ou des conséquences que nous sommes prêts à accepter eu égard à l'un de nos services. Il est impossible de gérer le risque lié à la résilience de sorte à l'éliminer. Par conséquent, nous accordons une grande importance aux programmes critiques de changements des activités et de changements stratégiques qui risquent le plus d'entraver notre capacité à fournir des services continus à nos clients. En ce qui concerne la résilience, notre stratégie met l'accent sur l'établissement de plans de secours étoffés, des méthodes d'intervention détaillées, des canaux de distribution de rechange et diverses options pour la reprise des activités.

L'équipe chargée de la gestion de ce risque supervise la définition, la gestion et le contrôle de tous les risques liés à la résilience.

Risque de non-conformité à la réglementation

Aperçu

Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter la lettre et l'esprit des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents et les normes de bonnes pratiques et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités.

Le risque de non-conformité à la réglementation découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché et de contrevenir à d'autres normes réglementaires.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Principaux faits nouveaux en 2019

Il n'y a eu aucun changement important aux politiques et pratiques de gestion du risque de non-conformité à la réglementation en 2019, si ce n'est des projets que nous avons menés afin de resserrer nos normes de conduite des activités, tel qu'il est décrit à la section « Conduite des activités ».

Gouvernance et structure

La sous-fonction responsable de la conformité à la réglementation assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité, et elle appuie l'entreprise aux fins de la production de résultats équitables pour ses clients, du maintien de l'intégrité des marchés financiers et de l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Principaux processus de gestion

Nous examinons régulièrement nos politiques et procédures. Aux termes de celles-ci, tout manquement à la réglementation, qu'il soit réel ou potentiel, doit être repéré promptement et signalé à la sous-fonction responsable de la conformité à la réglementation. Les incidents qui doivent être signalés le sont au moment de la RGR ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Conduite des activités

En 2019, nous avons encore encouragé une bonne conduite par voie des comportements de notre personnel et de la prise de décisions, nos objectifs étant d'assurer des résultats équitables pour nos clients et de préserver l'intégrité des marchés financiers. En 2019 :

- Nous avons élaboré et mis en œuvre un ensemble de principes visant à régir la gestion et l'utilisation éthiques des données et de l'intelligence artificielle, ce qui englobe le soutien de produits et services numériques. En complément, nous avons formé notre personnel afin qu'il utilise correctement les données sur les clients.
- Dans le cadre de la conception des produits et des processus, nous avons continué de mettre l'accent sur les besoins de nos clients vulnérables.
- Nous avons défini avec plus de précision les rôles et les responsabilités des membres de notre personnel aux fins du cadre de gestion du risque d'entreprise de sorte à tenir compte de la clientèle au moment de la prise de décisions et des interventions.
- Nous avons dispensé pour la cinquième fois notre cours de formation international sur la conduite, cours qui est obligatoire et qui est présenté à chaque année, réitérant l'importance d'une bonne conduite en en donnant des exemples.

Risque lié aux crimes financiers

Aperçu

Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude s'entendent du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales. Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude découlent des activités bancaires quotidiennes.

Gestion du risque lié aux crimes financiers et risque de fraude

Principaux faits nouveaux en 2019

En 2019, nous avons encore accentué nos efforts afin de renforcer notre capacité à combattre la criminalité financière. Nous avons intégré dans nos activités quotidiennes nos principaux outils de gestion de ces risques par voie du programme mondial sur les normes à cet égard, programme que le Groupe a élaboré en 2013 afin de rehausser nos politiques, processus et systèmes de gestion des risques. La conception de l'infrastructure de ce programme a été menée à terme en 2019, et les travaux visant à définir quelle sera la prochaine phase de la gestion du risque lié aux crimes financiers ont débuté.

- Nous avons encore renforcé notre capacité de lutte contre les fraudes, nous concentrant sur les menaces que posent les nouvelles technologies et celles déjà existantes et avons offert à notre personnel un programme de formation exhaustif sur les fraudes.
- Nous avons investi d'autres sommes dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et de techniques d'analyse perfectionnées afin d'élaborer, dans l'avenir, un cadre de gestion du risque lié aux crimes financiers.

- Nous avons lancé des systèmes automatisés de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions, systèmes qui ont fait école auprès de nos pairs, afin de détecter et d'empêcher les crimes financiers dans le commerce international. En identifiant les activités et réseaux criminels, ces systèmes nous permettront de mieux combattre les crimes financiers.

Gouvernance et structure

Nous continuons d'améliorer et de surveiller l'efficacité de notre cadre de gouvernance servant à la gestion du risque lié aux crimes financiers. En 2018, nous avons formé un comité de gestion du risque lié aux crimes financiers afin d'assurer la conformité à la lettre et à l'esprit de la totalité des lois et règlements concernant la lutte à la criminalité financière ainsi que de nos propres normes, valeurs et politiques en ce domaine.

Principaux processus de gestion

Nous avons de nouveau offert un programme de transformation des activités portant sur l'extorsion et la corruption afin de rehausser les politiques et contrôles servant à cerner et à gérer les risques associés à l'extorsion et à la corruption dans tous nos secteurs d'activité. Ce programme a encore mis l'accent sur notre capacité à contrer les fraudes et l'évasion fiscale. D'autres améliorations ont été apportées à nos cadres de gouvernance et de politiques ainsi qu'à notre gestion de l'information sur les contrôles standards des crimes financiers.

Nous investissons dans la prochaine génération d'outils de lutte contre ces crimes en utilisant des techniques d'analyse perfectionnées et l'intelligence artificielle. Nous entendons toujours accroître notre capacité d'appréciation des risques et assurer une gestion des risques encore plus proactive.

La gestion du risque lié aux crimes financiers exige de travailler en partenariat avec le secteur public et les autres institutions financières. La HSBC est un ardent défenseur des partenariats public-privé et prend part, partout dans le monde, à des projets de partage de l'information afin de mieux comprendre ces risques et ainsi parvenir à mieux les atténuer.

Risque lié aux modèles

Aperçu

Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles. Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.

Principaux faits nouveaux en 2019

Nous avons mené divers projets, dont les suivants, afin de renforcer notre gestion du risque lié aux modèles :

- Nous avons peaufiné notre politique à l'égard de ce risque afin de permettre que la méthode de sa gestion soit davantage axée sur le risque.
- Le Groupe a élaboré un nouveau modèle d'exploitation cible en vue de la gestion de ce risque, y intégrant les meilleures pratiques internes ainsi que celles du secteur.

Gouvernance et structure

Le responsable en chef, gestion du risque lié aux modèles relève directement du chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion

Le risque lié aux modèles est géré de la même manière que les autres risques non financiers. Un comité responsable de sa gestion et dirigé par le chef de la gestion des risques a été mis sur pied en 2019. Ce comité examine nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux modèles et exige de la première ligne de défense qu'elle utilise des contrôles exhaustifs et efficaces.

Les responsables de la gestion du risque lié aux modèles transmettent régulièrement à la haute direction des informations sur ce risque, utilisant à cette fin sa catégorisation, les mesures de la tolérance au risque ainsi que la liste des risques prioritaires et des risques émergents.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La section « Gestion des risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix du logement, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, la défaillance d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés financiers mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale, tel le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaillance chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur notre bénéfice. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens surveillent étroitement la législation dans divers domaines, notamment la protection du consommateur, la protection des renseignements personnels et de la vie privée, les activités sur les marchés financiers, la lutte contre le blanchiment d'argent, et la supervision et le renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières ou une atteinte à notre réputation qui nuirait à notre flexibilité stratégique et à nos résultats.

Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

Modification de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Risque lié aux changements climatiques

Les changements climatiques peuvent créer des risques matériels, tels ceux que posent les phénomènes météorologiques extrêmes dont la gravité et la fréquence sont susceptibles d'augmenter. Le fait de passer à une économie sobre en carbone comporte également des risques de transition tant idiosyncratiques que systémiques, risques résultant des changements de politique et de réglementation que des percées technologiques. Ces risques matériels et de transition pourraient avoir des répercussions financières pour la banque en augmentant ses actifs pondérés en fonction des risques, ses pertes transactionnelles et ses besoins en capital.

Il se peut que la qualité du crédit des secteurs ou des pays les plus exposés aux risques de transition se dégrade rapidement, et ce, plus particulièrement si les changements de politique sont instaurés dans un court laps de temps. Si la banque ne parvient pas à s'adapter à un environnement en pleine évolution, ses actifs pondérés en fonction du risque de crédit et ses pertes de crédit pourraient s'accroître à cause de son exposition à des groupes d'actifs non viables.

Le Groupe HSBC et la Banque HSBC Canada intègrent de plus en plus les risques liés aux changements climatiques, qu'il s'agisse de risques matériels ou de transition, dans leur mode de gestion et de

surveillance des risques internes et de ceux inhérents à leurs clients. Un programme de mesures servant à calculer et à superviser les risques de transition de nos portefeuilles a été mis en œuvre. Ce programme comporte l'identification des clients qui doivent s'adapter le plus rapidement possible à une économie à faibles émissions de carbone et la prise en compte du risque lié aux changements climatiques dans l'analyse du risque de crédit, la prise de décisions et l'élaboration de politiques concernant le crédit.

Transition touchant les taux interbancaires offerts

Les taux interbancaires offerts (les « TIO ») servent à établir les taux d'intérêt pour un large éventail de transactions financières et sont largement utilisés à des fins d'évaluation, de calcul des risques et d'analyse comparative du rendement. Suite aux recommandations du Conseil de stabilité financière, un examen et une réforme en profondeur des principaux taux d'intérêt de référence, dont les TIO, sont en voie d'être réalisés sur les plus grands marchés financiers du monde. Dans certains cas, cette réforme comportera le remplacement des taux d'intérêt de référence par des taux sans risque. Le processus de remplacement en est à diverses étapes, son rythme d'exécution varie et il touche plusieurs grandes devises. Par conséquent, on ne peut connaître les bases, la méthode ou le calendrier de cette transition ni les conséquences qu'elle aura sur les intervenants des marchés financiers. La banque a cerné divers risques de nature prudentielle et systémique ainsi que des risques liés à la conduite des activités que pourrait poser cette transition, dont une volatilité potentielle du bénéfice en raison d'amendements aux contrats, de modifications dans la comptabilité de couverture et de nombreux changements dans les produits et processus connexes.

Vu l'abandon probable du taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») en 2021, la banque a élaboré un programme de transition touchant les TIO dont l'objectif est de faciliter, et ce, tant pour elle-même que pour ses clients, un remplacement ordonné du TIOL par d'autres taux. Le programme vise actuellement la mise au point de produits assortis des taux de remplacement et des processus et systèmes nécessaires ainsi que la mise en marché de ces produits auprès des clients. Grâce à ce programme, nous sommes en voie de nous doter de la capacité nous permettant d'effectuer cette transition en modifiant la teneur des contrats en cours fondés sur le TIOL. Nous prenons part à un projet du Groupe HSBC sur la transition touchant les TIO, la Banque HSBC Canada et le Groupe HSBC travaillent de concert avec d'autres participants du secteur afin d'assurer une transition harmonieuse.

Au pays, il a été annoncé qu'une version améliorée du taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA ») sera présentée dans le cadre de la réforme touchant les TIO, ce qui devrait être administré par la Banque du Canada. Le taux CDOR est actuellement un important taux de référence au pays. Dans le cas de ce taux, les conséquences à long terme de l'instauration d'un taux CORRA révisé n'ont pas encore été établies et pourraient changer au fil du temps. La banque continuera de suivre de près l'évolution du cadre des taux de référence au Canada.

En date du 1^{er} janvier 2019 et tel qu'il est indiqué dans la section « Changements de méthodes comptables en 2019 » du présent rapport de gestion ainsi qu'à la note 1 b), la banque a adopté les modifications à l'IAS 39 prescrites dans le document *Réforme des taux d'intérêt de référence* qu'a publié l'IASB en septembre 2019. Les informations à fournir supplémentaires qu'exigent les modifications figurent à la note 12.

Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les changements dans les normes comptables, dont les répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables, les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales, notre capacité

à recruter, à perfectionner et à fidéliser du personnel clé, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine.

Malgré les plans d'urgence que nous avons instaurés afin d'assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une catastrophe écologique ou un acte terroriste.

Capital

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

Gestion du capital*

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (le « PIEACP »). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque, le repérage et l'évaluation des risques que la banque court, une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Du début à la fin de 2019, la banque a respecté les exigences réglementaires qui s'appliquaient à elle.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le BSIF, conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans le dispositif de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 qui ne respectent pas ces exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (le « ratio CET1 »). Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres (qui incluent une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %, ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

Capital réglementaire

Total du capital réglementaire*

Notes	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Capitaux propres ordinaires bruts	5 009	4 733
Ajustements réglementaires	(246)	(202)
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1	4 763	4 531
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible	1 100	850
Capital de catégorie 1	5 863	5 381
Capital de catégorie 2	1 037	1 044
Total du capital	6 900	6 425

- 1 Comprend les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.
- 2 Comprend les instruments de capital à éliminer graduellement et les corrections de valeur.

Ratios du capital réglementaire

Actifs pondérés en fonction des risques

Notes	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	M\$	M\$
Actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul		
– des capitaux propres ordinaires de catégorie 1	42 080	40 142
– du capital de catégorie 1	42 080	40 142
– du total du capital	42 080	40 142

- 1 Avec prise d'effet en janvier 2014, le BSIF a permis aux banques canadiennes d'adopter progressivement et sur une période de cinq ans qui a pris fin en décembre 2018 la norme de fonds propres en regard du risque de l'ajustement de la valeur du crédit (« l'AVC ») prescrite par Bâle III. En date de janvier 2019, les facteurs scalaires de l'AVC avaient été entièrement intégrés pour chaque catégorie de capital, faisant en sorte que toutes ces catégories avaient la même valeur pour ce qui est des actifs pondérés en fonction des risques. En 2018, les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte de cet ajustement eu égard aux actifs pondérés en fonction des risques et relatifs aux capitaux propres ordinaires de catégorie 1, au capital de catégorie 1 et au capital total avaient été de 80 %, 83 % et 86 %, respectivement.
- 2 En janvier 2018, le BSIF a fait part de sa décision d'actualiser le plancher de fonds propres en vigueur pour les institutions qui utilisent une approche avancée à l'égard du risque de crédit et du risque opérationnel. Le plancher de fonds propres est établi selon l'approche standard aux termes de Bâle II, et son coefficient de rajustement est fixé à 75 %.

Ratios du capital réglementaire réels et exigences en matière de capital réglementaire

Notes	Exercice clos le	
	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Ratios du capital réglementaire réels		
– Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1	11,3 %	11,3 %
– Ratio du capital de catégorie 1	13,9 %	13,4 %
– Ratio du capital total	16,4 %	16,0 %
– Ratio de levier	4,9 %	4,6 %
Exigences en matière de capital réglementaire		
– Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal	7,0 %	7,0 %
– Ratio du capital de catégorie 1 minimal	8,5 %	8,5 %
– Ratio du capital total minimal	10,5 %	10,5 %

- 1 Présentation selon Bâle III qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.
- 2 Ratios du capital cibles du BSIF incluant la réserve de conservation de capital requise.

Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation ainsi que les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des trois derniers exercices :

	Notes	31 déc. 2019			31 déc. 2018			31 déc. 2017		
		Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)
Actions ordinaires	1	0,86230	498 668	1 225	1,62433	498 668	1 225	0,47126	498 668	1 225
Actions privilégiées de catégorie 1	2									
Série C	3	—	—	—	—	—	—	1,27500	—	—
Série D	3	—	—	—	—	—	—	1,25000	—	—
Série G		1,00000	20 000	500	1,00000	20 000	500	1,00000	20 000	500
Série I	4	1,15000	14 000	350	1,23250	14 000	350	—	14 000	350
Série K	5	0,35560	10 000	250	—	—	—	—	—	—

- 1 Les dividendes comptabilisés dans les états financiers sont les dividendes par action ordinaire déclarés au cours d'un exercice et ce ne sont pas les dividendes versés pour cet exercice ou à l'égard de celui-ci.
- 2 Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.
- 3 Les actions privilégiées de catégorie 1, séries C et D, ont été rachetées le 31 décembre 2017.
- 4 Les actions privilégiées de catégorie 1, série I, ont été émises le 7 décembre 2017 et les premiers dividendes sur celles-ci ont été déclarés au cours du premier trimestre de 2018 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2018 ou le premier jour ouvrable suivant.
- 5 Les actions privilégiées de catégorie 1, série K ont été émises le 27 septembre 2019 et les premiers dividendes sur celles-ci ont été déclarés au cours du quatrième trimestre de 2019 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 décembre 2019 ou le premier jour ouvrable suivant.

Dividendes déclarés en 2019

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 430 M\$ sur ses actions ordinaires, ce qui représente 380 M\$ de moins que dans l'exercice précédent (dividendes qui avaient compris un dividende spécial de 400 M\$), ainsi que des dividendes d'un montant de 40 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1, toutes séries confondues, pour une hausse de 3 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Dividendes déclarés en 2020

Le 13 février 2020, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2020, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2020 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2020.

Le 13 février 2020, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un dividende final de 160 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2020, à l'actionnaire inscrit le 13 février 2020.

Puisque les dividendes trimestriels sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2020 et le dividende final sur les actions ordinaires pour 2019 ont été déclarés après le 31 décembre 2019, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le *Rapport et états financiers annuels 2019* incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités, la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés, la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque, le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation, et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus pour évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur la base des critères établis dans le cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la Loi sur les banques concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque. Ils approuvent les états financiers trimestriels et recommandent l'approbation des états financiers annuels par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par l'actionnaire et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par l'actionnaire et les auditeurs internes.

Au 31 décembre 2019, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par l'actionnaire, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Sandra Stuart
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Gerhardt Samwell
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 13 février 2020

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, (collectivement, la « banque ») aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la banque, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes annexes des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues avant la date du présent rapport de l'auditeur se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 14 février 2020

États financiers consolidés

	Page
État consolidé du résultat net	66
État consolidé du résultat global	67
Bilan consolidé	68
Tableau consolidé des flux de trésorerie	69
État consolidé des variations des capitaux propres	70
Notes annexes	
1 Base d'établissement	71
2 Résumé des principales méthodes comptables	72
3 Produits de commissions nets	84
4 Bénéfice d'exploitation	85
5 Rémunération et avantages du personnel	85
6 Paiements fondés sur des actions	88
7 Charge d'impôt	88
8 Dividendes	89
9 Analyse sectorielle	90
10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	92
11 Actifs détenus à des fins de transaction	93
12 Dérivés	93
13 Placements financiers	98
14 Sensibilité aux taux d'intérêt	99
15 Immobilisations corporelles	101
16 Participations dans des filiales	101
17 Entité structurée et autres arrangements	102
18 Autres actifs	102
19 Goodwill et immobilisations incorporelles	103
20 Passifs détenus à des fins de transaction	103
21 Titres de créance émis	103
22 Autres passifs	104
23 Créances subordonnées	104
24 Juste valeur des instruments financiers	104
25 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés	108
26 Capital-actions	109
27 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties	110
28 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location	110
29 Transactions avec des parties liées	110
30 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	112
31 Actions en justice et litiges de nature réglementaire	112
32 Événement important en 2019	113
33 Événements postérieurs à la date de clôture	113

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre

	<i>Notes</i>	2019	2018
		M\$	M\$
Produits d'intérêts nets		1 268	1 292
– produits d'intérêts		2 785	2 421
– charges d'intérêts		(1 517)	(1 129)
Produits de commissions nets	3	677	673
– produits de commissions		779	762
– charges de commissions		(102)	(89)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction		165	136
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		–	(2)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers		38	56
Produits de dividendes		–	1
Autres produits d'exploitation		37	108
Total du résultat d'exploitation		2 185	2 264
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise		(78)	27
Résultat d'exploitation net	4	2 107	2 291
Rémunération et avantages du personnel	5, 6	(658)	(696)
Charges générales et administratives		(533)	(555)
Amortissement des immobilisations corporelles		(72)	(32)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(28)	(17)
Total des charges d'exploitation		(1 291)	(1 300)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		816	991
Charge d'impôt sur le résultat	7	(221)	(273)
Bénéfice de l'exercice		595	718
Attribuable :			
– à l'actionnaire ordinaire		555	681
– au détenteur d'actions privilégiées		40	37
Bénéfice de l'exercice		595	718
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		498 668	498 668
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,11 \$	1,36 \$

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

	<i>Notes</i>	2019	2018
		M\$	M\$
Bénéfice de l'exercice		595	718
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises :			
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		130	(80)
– profits/(pertes) sur la juste valeur		215	(53)
– profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la cession		(38)	(56)
– impôt sur le résultat		(47)	29
Couvertures de flux de trésorerie		21	31
– profits/(pertes) sur la juste valeur		103	(73)
– pertes/(profits) sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net		(75)	115
– impôt sur le résultat		(7)	(11)
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		(16)	45
– avant l'impôt sur le résultat	<i>5</i>	(23)	62
– impôt sur le résultat	<i>7</i>	7	(17)
Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(1)	(1)
– pertes sur la juste valeur		(1)	(1)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		134	(5)
Résultat global total pour l'exercice		729	713
Attribuable			
– à l'actionnaire ordinaire		689	676
– au détenteur d'actions privilégiées		40	37
Résultat global total pour l'exercice		729	713

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Actif			
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		54	78
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		15	8
Actifs détenus à des fins de transaction	11	4 322	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		5	4
Dérivés	12	3 267	4 469
Prêts et avances à des banques		1 169	1 221
Prêts et avances à des clients		61 922	57 123
Prises en pension à des fins autres que de transaction		6 269	5 860
Placements financiers	13	23 645	24 054
Autres actifs	18	1 580	2 200
Paiements anticipés et produits à recevoir		241	234
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 500	3 932
Actifs d'impôt exigible		26	51
Immobilisations corporelles	15	339	101
Goodwill et immobilisations incorporelles	19	155	121
Actifs d'impôt différé		62	75
Total de l'actif		106 571	103 406
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts effectués par des banques		1 036	1 148
Comptes des clients		62 889	59 812
Mises en pension à des fins autres que de transaction		7 098	8 224
Effets en transit vers d'autres banques		225	252
Passifs détenus à des fins de transaction	20	2 296	2 164
Dérivés	12	3 431	4 565
Titres de créance émis	21	14 594	13 863
Autres passifs	22	3 384	1 891
Acceptations		3 505	3 937
Charges à payer et produits différés		600	574
Passifs au titre des prestations de retraite	5	265	270
Créances subordonnées	23	1 033	1 039
Provisions		41	41
Passifs d'impôt exigible		65	43
Total du passif		100 462	97 823
Capitaux propres			
Actions ordinaires	26	1 225	1 225
Actions privilégiées	26	1 100	850
Autres réserves		39	(111)
Résultats non distribués		3 745	3 619
Total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire		6 109	5 583
Total du passif et des capitaux propres		106 571	103 406

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada,
Samuel Minzberg



La présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada,
Sandra Stuart

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		816	991
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effets sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		100	49
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		12	12
Variation des pertes de crédit attendues		78	(27)
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies		15	19
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir		(7)	(9)
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés		(247)	113
Variation des prêts et avances à des clients		(4 877)	(6 791)
Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction		(314)	106
Variation des autres actifs		1 085	(163)
Variation des charges à payer et des produits différés		26	99
Variation des dépôts effectués par des banques		(112)	(321)
Variation des comptes des clients		3 077	2 766
Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction		(1 126)	3 620
Variation des titres de créance émis		731	3 043
Variation des autres passifs		744	(1 288)
Impôt payé		(214)	(234)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		(213)	1 985
Achat de placements financiers		(12 885)	(13 442)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers		13 470	12 182
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(83)	(76)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		—	1
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		502	(1 335)
Émission d'actions privilégiées		250	—
Rachat d'actions privilégiées		—	(350)
Dividendes versés à l'actionnaire		(470)	(847)
Rachat de débetures subordonnées	1	(6)	—
Remboursements de capital sur les contrats de location		(39)	s. o.
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(265)	(1 197)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		24	(547)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janv.		1 333	1 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.		1 357	1 333
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :			
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		54	78
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques et effets en transit vers d'autres banques		(210)	(244)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins		1 169	1 221
Prises en pension auprès de banques à des fins autres que de transaction – un mois ou moins		321	227
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins		23	51
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.		1 357	1 333
Intérêts			
Intérêts payés		(1 479)	(1 038)
Intérêts reçus		2 790	2 369

1 Les variations des créances subordonnées survenues au cours de l'exercice s'expliquent par des sorties de trésorerie liées au rachat de 6 M\$ en débetures subordonnées. Il n'y a pas eu de changement sans contrepartie en trésorerie au cours de l'exercice.

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	Autres réserves					Total des capitaux propres
		Capital- actions ¹	Résultats non distribués	Réserve	Réserve de	Total des autres réserves	
				pour actifs financiers à la JVAERG	couverture des flux de trésorerie		
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$		
Au 1^{er} janv. 2019		2 075	3 619	(93)	(18)	(111)	5 583
Bénéfice de l'exercice		—	595	—	—	—	595
Autres éléments du résultat global, après impôt		—	(16)	129	21	150	134
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		—	—	130	—	130	130
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		—	—	(1)	—	(1)	(1)
– couvertures de flux de trésorerie		—	—	—	21	21	21
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies		—	(16)	—	—	—	(16)
Résultat global total pour l'exercice		—	579	129	21	150	729
Apport réputé	32	—	13	—	—	—	13
Dividendes versés sur les actions ordinaires		—	(430)	—	—	—	(430)
Dividendes versés sur les actions privilégiées		—	(40)	—	—	—	(40)
Émission d'actions privilégiées		250	—	—	—	—	250
Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel		—	4	—	—	—	4
Au 31 déc. 2019		2 325	3 745	36	3	39	6 109

	Capital- actions ¹	Résultats non distribués	Autres réserves				Total des autres réserves	Total des capitaux propres
			Réserve pour actifs disponibles à la vente à la juste valeur ²	Réserve pour actifs financiers à la JVAERG ²	Réserve de couverture des flux de trésorerie	M\$		
			M\$	M\$	M\$			
Au 1 ^{er} janv. 2018	2 075	3 696	(12)	s. o.	(49)	(61)	5 710	
Changements à l'application initiale d'IFRS 9	—	11	12	(12)	—	—	11	
Solde retraité au 1 ^{er} janv. 2018 en vertu d'IFRS 9	2 075	3 707	—	(12)	(49)	(61)	5 721	
Bénéfice de l'exercice	—	718	s. o.	—	—	—	718	
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	45	s. o.	(81)	31	(50)	(5)	
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	s. o.	(80)	—	(80)	(80)	
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	s. o.	(1)	—	(1)	(1)	
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	s. o.	—	31	31	31	
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	45	s. o.	—	—	—	45	
Résultat global total pour l'exercice	—	763	s. o.	(81)	31	(50)	713	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(810)	s. o.	—	—	—	(810)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(37)	s. o.	—	—	—	(37)	
Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel	—	(4)	s. o.	—	—	—	(4)	
Au 31 déc. 2018	2 075	3 619	s. o.	(93)	(18)	(111)	5 583	

1 Le capital-actions se compose de 1 225 M\$ en actions ordinaires et de 1 100 M\$ en actions privilégiées (1 225 M\$ en actions ordinaires et 850 M\$ en actions privilégiées au 31 décembre 2018).

2 Le 1^{er} janvier 2018, la réserve pour actifs disponibles à la vente à la juste valeur a été transférée à la réserve pour actifs financiers à la JVAERG en raison de l'application initiale d'IFRS 9.

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Base d'établissement

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (International Financial Accounting Standards ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS.

b) Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

La banque a adopté les dispositions d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») en date du 1^{er} janvier 2019. Par suite de l'adoption de cette norme, la banque a comptabilisé au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier correspondant. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16, la banque a appliqué la norme selon une approche rétrospective modifiée aux termes de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme, le cas échéant, est comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués et les chiffres correspondants ne sont pas retraités. L'adoption d'IFRS 16 par la banque n'a eu aucune répercussion sur les résultats non distribués étant donné que, suivant les dispositions transitoires prévues par IFRS 16, la banque a évalué l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative comptabilisé au moment de la transition. Les répercussions sur l'actif et le passif sont présentées à la note 2 m).

La banque a adopté les modifications à IAS 39 *Réforme des taux d'intérêt de référence* publiées par l'IASB en septembre 2019. Ces modifications touchent certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture pour que les entités qui appliquent ces exigences relatives à la comptabilité de couverture en supposant que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas celui sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts ou les flux de trésorerie de l'instrument de couverture. Ces modifications remplacent la nécessité de porter des jugements particuliers pour déterminer si certaines relations de couverture de l'exposition au risque de variations des flux de trésorerie ou des taux d'intérêt pour les périodes postérieures au moment auquel les taux d'intérêt de référence devraient être réformés ou remplacés continuent de remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture au 31 décembre 2019. Par exemple, dans le contexte de la couverture des flux de trésorerie, les modifications exigent que les flux de trésorerie liés aux taux interbancaires offerts soient censés être hautement probables pour la période de la relation de couverture décrite, alors que de l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence existe. L'IASB s'attend à fournir des indications additionnelles sur les répercussions sur la comptabilité de couverture au cours du processus de réforme et une fois que l'incertitude entourant la réforme sera levée. Ces modifications s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est permise. La banque a adopté les modifications qui s'appliquent à IAS 39 à partir du 1^{er} janvier 2019 et a présenté les informations additionnelles, comme l'exigent les modifications. D'autres renseignements figurent à la note 12.

En outre, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

c) Changements comptables à venir

Nouvelles IFRS importantes

IFRS 17 Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017. La norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, bien que l'IASB envisage d'en reporter l'application initiale d'un an. La banque évalue actuellement l'incidence que devrait avoir IFRS 17 sur ses états financiers consolidés.

Modifications mineures apportées à des IFRS

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées à des IFRS qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

d) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

e) Présentation de l'information

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

f) Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. La liste des méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel aux estimations et jugements critiques est présentée ci-après et analysée à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. La liste rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Pertes de crédit attendues
- Évaluation des instruments financiers
- Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé
- Obligations au titre des prestations définies

g) Analyse sectorielle

Le principal décideur opérationnel de la banque est le chef de la direction, qui s'acquitte de ses obligations avec le soutien du comité de direction. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au chef de la direction et au comité de direction. Les activités de la banque sont gérées en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, les services bancaires de détail, la gestion de patrimoine ainsi que le centre général.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

h) Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a) Consolidation et méthodes connexes

Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de ces faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises entre la banque et d'autres entités sous contrôle commun de HSBC Holdings plc sont comptabilisés selon les méthodes de l'entité préexistante. Les actifs et les passifs sont transférés à leur valeur comptable actuelle et l'écart entre la valeur comptable des actifs nets transférés et la contrepartie reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Notes annexes

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 16), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

b) Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges de commissions

La comptabilisation des produits peut se faire progressivement ou à un moment précis, selon le moment où l'obligation de prestation est remplie. Lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré progressivement et que le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis au fur et à mesure par la banque, cette dernière remplit son obligation de prestation progressivement et comptabilise les produits de la même façon. Sinon, les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Les commissions variables sont comptabilisées une fois que toutes les incertitudes ont été réglées.

Dans le cas de tous les types de commissions, lorsqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction est attribué en entier à cette obligation. S'il existe plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation en proportion des prix de vente précisés.

Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier (par exemple, les commissions sur certains engagements de prêt) sont comptabilisés comme un ajustement de ce taux et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Les paragraphes qui suivent présentent les principaux types de produits de commissions découlant de contrats conclus avec des clients, et notamment des renseignements au sujet des obligations de prestation, de la façon de déterminer quand et dans quelle mesure elles sont remplies, du mode d'établissement du prix de transaction ainsi que de sa répartition entre ces obligations.

Facilités de crédit

Les commissions tirées des facilités de crédit comprennent celles que génère l'octroi des facilités qui ne sont pas prises en compte dans le taux d'intérêt effectif, telles que les commissions annuelles (ou commissions d'engagement), les commissions d'attente et les autres commissions fondées sur des transactions exigées pour les paiements en retard, les paiements rejetés, les dépassements de crédit et l'utilisation à l'étranger.

Les commissions associées aux engagements de prêt et aux lettres de garantie sont facturées d'avance et sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la période durant laquelle le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie (soit la période d'engagement). Si un engagement de prêt ou une lettre de garantie est réalisé, le solde résiduel des commissions non amorties est comptabilisé à titre d'ajustement du rendement sur la durée du prêt. Le prix de transaction (exclusion faite de toute composante d'intérêts) comprend généralement les commissions annuelles, lesquelles peuvent être fixes ou représenter un pourcentage de la limite de crédit approuvée, et d'autres charges fondées sur les transactions, qui peuvent aussi être fixes ou représenter un pourcentage de la valeur de la transaction. Même si le montant des commissions imputées peut être variable (soit un pourcentage de la limite de crédit ou de la valeur de la transaction), l'incertitude qui s'y rattache est dénouée avant la comptabilisation des produits puisque la limite de crédit ou la valeur de la transaction est connue à la date de conclusion du contrat ou de la transaction. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'estimer la contrepartie variable ni d'appliquer la limitation prescrite. Les services étant fournis de manière uniforme tout au long de l'entente, les commissions sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Fonds sous gestion

Les fonds sous gestion comprennent les honoraires de gestion, d'administration et ceux fondés sur les transactions.

Les honoraires de gestion sont habituellement calculés en fonction d'un pourcentage et représentent par conséquent une contrepartie variable. Ce montant est assujéti à la limitation relative à la contrepartie variable et n'est inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits. À la fin de chaque période de paiement ou à chaque date de clôture, les honoraires de gestion sont attribués aux divers services de gestion qui ont été fournis durant cette période. Les produits de commissions représentant des honoraires de gestion sont comptabilisés uniformément au fil du temps selon le mode linéaire au fur et à mesure que les services sont fournis et que les obligations de prestation sont remplies au fil du temps. Le pourcentage d'honoraires et la période de paiement sont établis d'avance avec le client. En règle générale, les périodes de paiement sont mensuelles ou trimestrielles et correspondent à nos périodes de présentation de l'information, ce qui fait que l'incertitude relative à la contrepartie variable est dénouée avant la date de clôture. Dans le cas des périodes de paiement qui ne coïncident pas avec nos périodes de présentation de l'information, il faut poser un jugement afin d'estimer les commissions et établir le montant à comptabiliser en tant que produits à recevoir, les produits à recevoir ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important ne sera pas apporté aux produits. Pour la plupart des contrats, un ajustement à la baisse important des produits des honoraires de gestion n'est pas hautement probable.

Les honoraires d'administration, le cas échéant, sont convenus avec le client et sont fondés sur les modalités de chaque contrat. Ces honoraires prennent la forme de charges initiales fixes ou représentent un pourcentage de la valeur moyenne des actifs d'un client à la fin d'une période définie. Les honoraires d'administration établis en fonction d'un pourcentage ne sont inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits.

Les autres honoraires sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Cartes

Les arrangements visant des cartes de crédit mettent en jeu de nombreux contrats entre diverses parties. La banque a déterminé que les principaux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 étaient les suivants :

- le contrat entre la banque et le titulaire d'une carte de crédit (l'« entente avec le titulaire de la carte ») aux termes duquel la banque touche divers frais (tels les frais de retard de paiement, les frais de dépassement, les frais associés aux transactions en monnaies étrangères, etc.) et des frais annuels dans le cas de certains produits
- le contrat implicite entre la banque et les commerçants qui acceptent ses cartes de crédit dans le cadre de l'achat de leurs produits ou services (l'« entente avec le commerçant ») aux termes duquel la banque réalise des frais d'interchange.

L'entente avec le titulaire de la carte oblige la banque, en sa qualité d'émetteur, à mener certaines activités comme l'échange de points de fidélisation en fournissant des biens, des montants en espèces ou des services au titulaire de la carte, à fournir des services auxiliaires comme des services de conciergerie, de l'assurance voyage et un accès à des salons d'aéroport et à des lieux semblables, à traiter les paiements en retard, ainsi qu'à fournir des services de change et autres. Les principaux frais découlant de telles ententes et entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 comprennent les frais annuels, les frais fondés sur les transactions et les pénalités de retard de paiement. Le montant de tous les frais stipulés au contrat représente le prix de transaction de cette obligation de prestation. Les frais annuels sur les cartes de crédit sont facturés d'avance et sont comptabilisés selon le mode linéaire. Les autres frais associés à une carte de crédit, tels ceux indiqués ci-dessus, sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Frais d'interchange

Le contrat implicite entre la banque et le commerçant fait en sorte que la banque perçoit des frais d'interchange auprès de ce dernier. Ces frais représentent le prix de transaction associé au contrat implicite entre la banque et le commerçant, car ils correspondent au montant de la contrepartie que la banque s'attend à pouvoir toucher en échange du transfert, au commerçant, du service promis (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). L'obligation de prestation associée au contrat implicite entre la banque et le commerçant est remplie au moment de la prestation et de la consommation simultanée, par le client, du service sous-jacent (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). Par conséquent, les frais d'interchange sont comptabilisés comme des produits chaque fois que la banque approuve un achat et en remet le paiement au commerçant.

Services à l'égard des comptes

La banque fournit à l'égard des comptes courants des services qui génèrent des commissions par suite de diverses activités, ce qui comprend les relevés de compte, les transactions par guichet automatique, les retraits en espèces, les virements bancaires, l'utilisation de chèques et de cartes de débit, et les services bancaires par Internet ou téléphone. Les frais exigés pour ces services sont établis dans l'entente relative au compte du client et sont facturés de manière ponctuelle soit au moment où le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie, soit sur une base mensuelle pour un ensemble ou un groupe de services après que les services ont été fournis et que l'obligation de prestation a été remplie. Les ententes relatives aux comptes des clients portent généralement sur un ensemble de services assortis de multiples obligations de prestation ou sur un groupe de services qui constitue une seule obligation de prestation. Dans le cas d'un ensemble de services, le mode de transfert au client est le même pour tous les services (la banque doit se tenir prête à fournir le bien ou le service). C'est pourquoi tous les biens et services sont traités comme constituant une seule obligation de prestation. La totalité du prix de transaction est attribuée à cette seule obligation, laquelle est remplie à titre d'obligation de la banque de se tenir prête à fournir les services de manière uniforme au fil du temps. Par conséquent, les commissions tirées des services à l'égard des comptes sont comptabilisées uniformément au fil du temps.

Les **produits nets tirés des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** comprennent ce qui suit :

- les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui englobent les produits de négociation nets, lesquels incluent les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits d'intérêts, les charges et les dividendes connexes, comprennent également tous les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
- les variations de la juste valeur de la dette à long terme, qui reflètent les intérêts versés sur la dette à long terme externe et les flux de trésorerie d'intérêts liés aux dérivés connexes sont présentés dans les charges d'intérêts
- les variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les **produits de dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

c) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction, soit jusqu'à l'échéance ou à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui sont assortis de conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, tels que la majeure partie des prêts et avances à des banques et à des clients et à des titres de créance, sont évalués au coût amorti. En outre, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La banque comptabilise les achats normalisés et les ventes normalisées d'instruments financiers au coût amorti en utilisant la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, comme dans le cas d'activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, l'écart est différé et comptabilisé sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts.

La banque peut s'engager à monter des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt sera détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé comme un dérivé. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, l'engagement s'y rapportant est pris en compte dans les calculs de la dépréciation de la façon indiquée ci-dessous.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction et contrats similaires

Lorsque des titres de créance sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et le prix d'achat et le prix de revente est traité comme une charge d'intérêt et un produit d'intérêt, respectivement, et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat.

e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)

Les actifs financiers détenus aux termes d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Ces actifs financiers comprennent essentiellement des titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque la banque conclut les engagements contractuels visant leur achat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus (sauf si ces variations ont trait à une dépréciation, à des produits d'intérêts ou à des profits et pertes de change qui sont comptabilisés immédiatement en résultat net). À leur cession, les profits ou pertes cumulés et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont portés à l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ». Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont pris en compte dans les calculs de la dépréciation décrits ci-dessous, et leur perte de valeur est portée en résultat net.

f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur, avec présentation des variations de celle-ci dans les AERG

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur sont présentées dans les AERG constituent des placements visant à faciliter les activités ou d'autres placements similaires, lorsque la banque détient ces placements dans un but autre que celui de générer un rendement en capital. Les profits ou pertes réalisés à la décomptabilisation de tels titres ne sont pas portés en résultat net. Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (sauf s'il s'agit de produits de dividendes qui, eux, sont comptabilisés en résultat net).

g) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou obligatoirement évalués ainsi

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur ne sont pas présentées dans les AERG doivent obligatoirement être classés dans cette catégorie.

En outre, les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont également classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et si, au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont désignés de manière irrévocable comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable
- lorsque la gestion d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers et l'évaluation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit
- lorsque le passif financier comporte au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur leurs flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net.

Aux termes de ces critères, la banque n'avait aucun instrument financier désigné comme étant à la juste valeur au 31 décembre 2019.

h) Dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés aux passifs financiers sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Comme l'autorise IFRS 9, la banque s'est prévaluée de l'option du choix de méthode comptable qui lui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture et l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé à l'état du résultat net.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 à 1,25, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée.

i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG

Des pertes de crédit attendues (des « PCA ») sont comptabilisées à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, des prises en pension à des fins autres que de transaction, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. À la clôture de la première période de présentation de l'information après leur comptabilisation initiale, une correction de valeur (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) doit être comptabilisée au titre des PCA résultant de cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivants (ou une période plus courte si la durée de vie résiduelle est inférieure à 12 mois) (les « PCA pour les 12 mois à venir »). Advenant une augmentation importante du risque de crédit, une correction de valeur (ou une provision) doit être comptabilisée au titre des PCA pouvant résulter de tous les cas de défaillance susceptibles de survenir sur la durée de vie prévue des instruments financiers concernés (les « PCA pour la durée de vie »). Les actifs financiers à l'égard desquels des PCA pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont considérés comme au « stade 1 », ceux qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit sont au « stade 2 » et ceux pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation sont considérés comme en situation de défaillance ou comme autrement dépréciés et sont au « stade 3 ».

Instruments financiers dépréciés (stade 3)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en situation de défaillance.

Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours, et ce, même si des dispositions réglementaires permettent qu'un prêt soit considéré en situation de défaillance s'il est en souffrance depuis 180 jours. Ainsi, les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant au coût amorti, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur au titre des PCA.

Sortie du bilan

Les actifs financiers (et les corrections de valeur pour dépréciation connexes) sont normalement sortis du bilan, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'y a plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de l'exécution de la garantie. Si la valeur nette de réalisation des biens donnés en garantie a été établie et s'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Renégociation

Les prêts sont considérés comme renégociés et classés dans les prêts douteux lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuelles parce que l'emprunteur éprouve de graves problèmes de crédit. Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et ils continuent d'être désignés comme des prêts renégociés jusqu'à leur échéance ou leur décomptabilisation.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention en vigueur est annulée, si une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié devient un instrument financier sensiblement différent. Dans ces circonstances, tout nouveau prêt ultérieur aux événements ayant mené à une décomptabilisation est considéré comme un actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création, et il continue d'être présenté dans les prêts renégociés.

Hormis les prêts douteux dès leur création, tous les prêts modifiés peuvent être retirés du stade 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas des prêts renégociés, s'il existe suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Ces prêts peuvent être transférés au stade 1 ou 2 selon le mécanisme décrit ci-dessous après comparaison du risque de défaillance à la date de clôture (selon les modalités contractuelles modifiées) et du risque au moment de la comptabilisation initiale (selon les modalités contractuelles non modifiées initiales). Tout montant sorti du bilan en raison de la modification des modalités contractuelles ne peut faire l'objet d'une reprise.

Modifications de prêts qui ne sont pas douteux

Les modifications de prêts qui ne sont pas identifiés comme renégociés sont considérées comme relevant d'une restructuration commerciale. Lorsqu'une telle restructuration donne lieu à une modification (que celle-ci soit entérinée par la révision des modalités existantes ou par l'émission d'un nouveau contrat de prêt) qui cause l'expiration des droits de la banque sur les flux de trésorerie prévus au contrat d'origine, le prêt est décomptabilisé et un nouveau prêt est inscrit à la juste valeur. En règle générale, il est considéré que les droits sur les flux de trésorerie ont expiré si la restructuration commerciale se fait aux taux du marché et qu'aucun avantage lié aux paiements n'a été accordé.

Augmentation importante du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation permettant d'établir si le risque de crédit a ou n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée chaque période de présentation de l'information, au moyen d'une analyse de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. Dans le cadre d'une telle évaluation, le risque de défaillance à la date de clôture et celui à la comptabilisation initiale sont comparés de manière explicite ou implicite, et ce, à partir d'informations raisonnables et justifiables, dont des renseignements sur des événements passés, les circonstances actuelles et la conjoncture économique à venir. Cette évaluation est faite sans parti pris, repose sur des pondérations probabilistes et, si cela est pertinent, sur des informations prospectives conformes à celles utilisées pour évaluer les PCA. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La pertinence d'un facteur particulier et son poids relatif par rapport aux autres dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur ainsi que de la région. Par conséquent, il est impossible d'établir un seul groupe de critères qui déterminerait ce qui pourrait être considéré comme une augmentation importante du risque de crédit. En outre, ces critères varient en fonction des différents types de prêts, notamment de détail et de gros. Cependant, sauf s'ils ont été repérés à un stade plus précoce, tous les actifs financiers sont jugés avoir subi une augmentation importante du risque de crédit lorsque les paiements sont en souffrance depuis 30 jours. En outre, les prêts de gros qui sont évalués sur une base individuelle, soit généralement ceux qui ont été consentis à des sociétés et à des entreprises et qui figurent dans une liste de surveillance ou de suivi, sont inclus dans le stade 2.

Dans le cas des portefeuilles de gros, la comparaison quantitative sert à évaluer le risque de défaillance au moyen d'une probabilité de défaillance sur la durée de vie des prêts, ce qui requiert de nombreux renseignements, dont la notation du risque de crédit du débiteur, des prévisions quant à la conjoncture macroéconomique et les probabilités de migration du crédit. Une augmentation importante du risque de crédit est établie en comparant la PD moyenne pour la durée de vie résiduelle estimée au moment du montage du prêt et l'estimation correspondante à la date de clôture. L'ampleur des variations de la PD est fondée sur un jugement éclairé quant au risque de crédit, sur la prise en compte des migrations de crédit enregistrées dans le passé ainsi que sur l'évolution relative des taux du marché.

Dans le cas des prêts qui ont été octroyés avant l'application d'IFRS 9, la PD au moment du montage ne tient pas compte d'ajustements visant à refléter les attentes à l'égard de la conjoncture macroéconomique future puisque cette conjoncture ne peut être établie sans recours à des connaissances a posteriori. En l'absence de telles données, la PD au moment du montage est estimée au moyen d'hypothèses concernant les PD tout au long du cycle et des probabilités de migration au cours de celui-ci, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et la notation du risque de crédit (la « NRC ») au moment du montage. Pour ces prêts, des seuils fondés sur la détérioration de la NRC additionnels s'ajoutent à la comparaison quantitative, comme le montre le tableau qui suit.

NRC au moment du montage	Critères d'importance additionnels – nombre de crans nécessaires pour que la détérioration de la NRC soit considérée comme une détérioration importante du crédit (stade 2) (> ou égal à)
0,1	5 crans
1,1 – 4,2	4 crans
4,3 – 5,1	3 crans
5,2 – 7,1	2 crans
7,2 – 8,2	1 cran
8,3	0 cran

D'autres renseignements à propos de la fourchette de 23 échelons utilisée pour la NRC figurent à la page 36.

Pour ce qui est de certains portefeuilles de titres de créance à l'égard desquels des notations de marché externes sont disponibles et lorsque les notations de crédit ne servent pas à la gestion du risque de crédit, ces titres seront de stade 2 si leur risque de crédit augmente au point où ils ne sont plus considérés comme de catégorie investissement. Un instrument financier est de catégorie investissement s'il est considéré comme présentant un faible risque de perte, si son émetteur est considéré comme ayant une solide capacité à remplir ses obligations sur le plan des flux de trésorerie contractuels à court terme et s'il est jugé que des changements défavorables dans la conjoncture économique et le contexte commercial à plus long terme pourraient réduire sa capacité à remplir de telles obligations, mais que ce ne sera pas nécessairement le cas.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, le risque de défaillance est évalué au moyen d'une PD sur 12 mois à la date de clôture et déterminé à l'aide de notations de crédit qui intègrent tous les renseignements disponibles au sujet du client. Cette PD est ajustée pour tenir compte de l'incidence de prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois, et elle est considérée comme une approximation raisonnable de la PD sur la durée de vie. Les expositions de détail sont d'abord réparties entre des portefeuilles homogènes qui sont généralement établis par pays, produit et marque. Dans chaque portefeuille, les comptes qui en sont au stade 2 désignent ceux dont la PD ajustée sur 12 mois est plus élevée que la PD moyenne sur 12 mois des prêts du portefeuille 12 mois avant qu'ils ne soient en souffrance depuis 30 jours. Le jugement éclairé posé concernant le risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'a été importante. Le seuil propre à chaque portefeuille permet de repérer les prêts dont la PD est plus grande que celle qui serait prévue pour des prêts dont le rendement est celui prévu initialement et que celle qui aurait été acceptable au moment de leur montage. C'est pourquoi il s'approche du résultat obtenu par la comparaison de la PD initiale et de celle à la date de clôture.

Actifs non dépréciés n'affichant aucune augmentation importante du risque de crédit (stade 1)

Des PCA découlant de cas de défaillance susceptibles de survenir dans les 12 prochains mois (des « PCA pour les 12 mois à venir ») sont comptabilisées à l'égard d'instruments financiers qui demeurent au stade 1.

Transferts d'un stade à l'autre

Les actifs financiers peuvent être transférés d'un stade à l'autre selon l'augmentation ou la diminution relative de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retirés du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme ayant fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, et ce, d'après les évaluations décrites ci-dessus. Exception faite des prêts renégociés, les instruments financiers sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les prêts renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base de l'ensemble du portefeuille, ces indications comprennent généralement un historique de paiement conformément aux modalités initiales ou à celles qui ont été révisées, selon ce qui convient dans les circonstances. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications disponibles sont analysées au cas par cas.

Évaluation des PCA

L'évaluation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris, fondées sur des pondérations probabilistes et tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant des événements passés, les circonstances actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables quant aux événements à venir et à la conjoncture économique à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, la banque calcule les PCA au moyen de trois principaux facteurs, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD »).

Les PCA pour les 12 mois à venir sont calculées par multiplication de la PD, de la PCD et de l'ECD sur 12 mois. Les PCA pour la durée de vie sont plutôt calculées au moyen de la PD sur cette durée. Les PD pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie représentent respectivement les probabilités de défaillance pour les 12 prochains mois ou pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

L'ECD représente le solde qui, selon les prévisions, sera en souffrance, compte tenu du remboursement du capital et du versement des intérêts depuis la date du bilan jusqu'au cas de défaillance, ainsi que tout prélèvement prévu sur les facilités octroyées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD, compte tenu du cas de défaillance et, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être exécutée ainsi que de la valeur temps de l'argent.

Si possible, la banque utilise l'approche fondée sur les notations internes que prescrit Bâle II et procède à des ajustements comme suit pour remplir les exigences propres à IFRS 9.

Modèle	Capital réglementaire	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme, tout au long d'un cycle économique) La définition de défaillance comprend un seuil repère de défaillance de 90 jours 	<ul style="list-style-type: none"> Établie à un moment précis (selon les conditions actuelles, mais ajustées pour tenir compte d'estimations futures qui influenceront sur la PD) Seuil repère de défaillance de 90 jours
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut être inférieure au solde en cours 	<ul style="list-style-type: none"> L'amortissement est pris en compte dans le cas des produits à terme
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Une PCD en cas de ralentissement (soit les pertes continues qui devraient être subies durant une récession économique sévère, mais plausible) En l'absence de données historiques, des seuils réglementaires peuvent s'appliquer afin d'atténuer le risque de sous-estimer la PCD en cas de ralentissement La PCD est actualisée au moyen du coût en capital Tous les coûts de recouvrement sont pris en compte 	<ul style="list-style-type: none"> La PCD attendue (selon une estimation de la perte en cas de défaillance compte tenu de l'incidence prévue de la conjoncture économique future, y compris une variation de la valeur de la garantie) Aucun seuil La PCD est actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt Seuls les coûts associés à l'obtention ou à la vente des biens reçus en garantie sont inclus
Autres		<ul style="list-style-type: none"> La PCD est actualisée rétrospectivement, soit du moment de la défaillance jusqu'à la date du bilan

Bien que les PD pour les 12 mois à venir soient ajustées à partir des modèles de Bâle lorsque cela est possible, les PD pour la durée de vie sont établies en projetant celles sur 12 mois au moyen d'une structure à terme. Aux termes de la méthode utilisée pour le portefeuille de gros, la PD pour la durée de vie tient compte de la migration du crédit, ce qui survient lorsqu'un client passe d'une notation du risque de crédit à une autre pendant la durée de son prêt.

Les PCA des prêts de gros qui en sont au stade 3 sont déterminées sur une base individuelle et selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur les estimations du responsable de la gestion du risque de crédit à la date de clôture, qui reflètent des hypothèses raisonnables et justifiables ainsi que des projections des recouvrements futurs et les encaissements d'intérêts futurs prévus. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement du montant en cours comprendra la réalisation de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de sa réalisation prévue, moins les coûts de prise de possession et de vente des biens grevés. Les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas complexes, les flux de trésorerie déterminés aux termes d'un maximum de quatre scénarios différents font l'objet de pondérations probabilistes établies à la lumière des trois grands scénarios économiques qu'applique généralement la banque et de l'opinion du responsable de la gestion du risque de crédit quant à la probabilité que la stratégie de restructuration des prêts donne les résultats escomptés ou qu'une mise sous séquestre soit requise. Dans les cas moins complexes, l'incidence de différents scénarios économiques et des stratégies de restructuration est estimée et appliquée à titre d'ajustement du résultat le plus probable. À la section du rapport de gestion intitulée « Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières », les variations associées à ces variables sont appelées « variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle) ».

Période sur laquelle les PCA sont évaluées

Les PCA sont évaluées chaque date de clôture suivant la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale qui est utilisée pour mesurer les PCA (que ce soit les PCA pour les 12 mois à venir ou celles pour la durée de vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la banque est exposée au risque de crédit. Dans le cas des découverts des portefeuilles de gros, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois l'an et c'est pourquoi la période retenue se termine à la date prévue du prochain examen en profondeur du crédit. La date d'un tel examen correspond également à la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Cependant, lorsqu'un instrument financier comprend un montant prélevé et un montant non prélevé, et que la capacité contractuelle de la banque d'exiger un remboursement et d'annuler le montant non prélevé ne contribue pas à réduire son exposition au risque de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle, la période contractuelle ne peut servir à établir la période maximale qui peut être retenue. Les PCA sont plutôt calculées pour la période durant laquelle la banque demeure exposée à un risque de crédit qui ne peut être atténué par des mesures de gestion de ce risque. Cela s'applique aux découverts et aux cartes de crédit des particuliers, pour lesquels la période correspond à la durée moyenne qui s'écoule avant qu'un compte au stade 2 devienne en défaillance ou devienne improductif, ce qui est établi pour l'ensemble d'un portefeuille et varie entre trois et six ans. En outre, dans le cas de ces facilités, il est impossible d'évaluer les PCA de l'engagement de prêt de manière distincte de l'actif financier. Ainsi, les PCA totales sont comptabilisées dans la correction de valeur pour perte sur l'actif financier sauf si ces PCA dépassent la valeur comptable brute, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

Données économiques prospectives

En règle générale, la banque applique trois scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale, lesquels sont établis en fonction de distributions de prévisions externes, ce qui s'inscrit dans une approche reposant sur des scénarios économiques consensuels. Il est jugé que cette approche permet de calculer un montant objectif de pertes prévues dans la plupart des contextes économiques. Elle s'appuie sur le scénario le plus probable (le scénario central) et deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits périphériques qui constituent en fait un scénario optimiste et un pessimiste. Le scénario central est employé dans le cadre du processus annuel de planification des activités et, après ajustement au titre des exigences réglementaires, sert également aux simulations de crise à l'échelle de la banque. Les scénarios optimiste et pessimiste sont élaborés au moyen d'un processus standard étayé par des mises en situation qui reflètent les principaux risques et les risques émergents auxquels la banque est exposée. Les rapports entre les scénarios périphériques et le scénario central sont généralement fixes, une pondération de 80 % étant attribuée au scénario central et des pondérations de 10 % l'étant à chacun des scénarios périphériques. Les différences, sur le plan de la gravité de la conjoncture économique, entre le scénario central et les scénarios périphériques, reposent sur l'ampleur des distributions des prévisions externes parmi celles des professionnels du secteur. Les scénarios périphériques rendent compte de situations économiques à l'échelle mondiale à la fois plausibles et intrinsèquement stables, et ne sont pas nécessairement aussi extrêmes que ceux servant aux simulations de crise. La période prévisionnelle est de cinq ans, après quoi les prévisions

Notes annexes

sont établies en fonction des résultats moyens obtenus. Les facteurs économiques incluent, sans toutefois s'y limiter, le produit intérieur brut, les taux de chômage, d'intérêt et d'inflation, et les prix des biens immobiliers commerciaux.

En général, les résultats de l'évaluation du risque de crédit et les données sur les PCA qui en découlent font l'objet d'une pondération probabiliste reposant sur des poids de probabilité standards. Cette pondération peut être appliquée directement ou encore son incidence peut être déterminée régulièrement, soit au moins une fois l'an, et être appliquée à titre d'ajustement des résultats obtenus grâce au scénario central. Celui-ci est actualisé une fois par trimestre.

La banque est consciente que l'approche reposant sur des scénarios économiques consensuels et mettant en jeu trois scénarios est insuffisante dans certains contextes économiques. À la discrétion de la direction, des analyses supplémentaires peuvent être préparées, notamment d'autres scénarios. Si les conditions le justifient, cela peut donner lieu à une superposition, par la direction, des degrés d'incertitude économique pris en compte dans les estimations des PCA.

j) Rémunération et avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite aux termes desquels les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun sont considérés comme étant des régimes de retraite collectifs. Du fait du transfert d'employés de ServCo avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, un des régimes de retraite est devenu un régime de retraite collectif. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo versent des cotisations aux régimes à prestations définies pour leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle. Les programmes de retraite complémentaires et les avantages postérieurs à l'emploi ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge par la banque au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont facturés à la banque et à ServCo pour leurs employés respectifs.

La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

La banque conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance et toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

k) Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres et il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

Les lois fiscales sont complexes et incertaines et elles pourraient prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les autorités fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des autorités fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global. Cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

l) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque constitue périodiquement des provisions liées à d'autres questions comme des différends dans des litiges où les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de

Notes annexes

garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la perte de crédit attendue.

m) Contrats de location

Les ententes qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie sont classées comme étant des contrats de location. À titre de preneur, la banque inscrit un actif au titre du droit d'utilisation dans le poste « Immobilisations corporelles » et le passif correspondant, dans le poste « Autres passifs ». L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et l'obligation locative sera évaluée au moyen d'une méthode similaire à celle du coût amorti. La comptabilisation initiale de l'obligation locative se fait en fonction de sa valeur nette actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est considérée comme étant la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer de manière anticipée. Pour déterminer la durée du contrat de location, la banque doit tenir compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant qu'elle a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation de manière anticipée. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé initialement au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des avantages incitatifs à la location reçus.

La charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est comprise dans le poste « Amortissement des immobilisations corporelles ». Les intérêts sur l'obligation locative sont compris dans le poste « Charges d'intérêts ». En ce qui a trait à la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs correspondants, la banque a appliqué les mesures de simplification prévues par IFRS 16 lui permettant d'exclure les paiements de loyers liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

En ce qui a trait au bailleur, les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme étant des contrats de location-financement. La banque inscrit la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir aux termes de contrats de location-financement et la valeur résiduelle lui revenant au poste « Prêts et avances à des banques » ou au poste « Prêts et avances à des clients ». Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. La banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Des pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. Les produits financiers liés à un contrat de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et sont inscrits au poste « Autres produits d'exploitation ».

Transition à IFRS 16

La banque a calculé la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Un taux moyen pondéré de 3,8 % a été appliqué. Les actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés au montant de l'obligation locative, ajusté en fonction du montant de tout passif résiduel lié aux avantages incitatifs reçus du bailleur comptabilisé dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

Lors de la transition à IFRS 16, la banque a comptabilisé d'autres actifs au titre du droit d'utilisation, s'élevant dans ce cas-ci à 269 M\$, et d'autres obligations locatives, s'élevant dans ce cas-ci à 274 M\$.

	M\$
Engagements découlant de contrats de location simple au 31 déc. 2018	277
Exemption relative à la comptabilisation :	(109)
– des contrats de location à court terme	(5)
– des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(9)
– des contrats de location dont la date de début se situe après le 1 ^{er} janv. 2019	(95)
Incidence de l'actualisation des engagements découlant de contrats de location simple au 31 déc. 2018 calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janv. 2019	(14)
Options de prolongation et de résiliation que la banque a la certitude raisonnable d'exercer	120
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} janv. 2019	274

Les actifs au titre du droit d'utilisation qui ont été comptabilisés se rapportent à la location d'immeubles servant à abriter nos succursales et nos bureaux.

L'incidence de la dotation aux amortissements et de la charge d'intérêts se rapportant aux actifs au titre du droit d'utilisation et aux obligations locatives est comptabilisée dans l'état du résultat net à compter du 1^{er} janvier 2019. Les chiffres des périodes correspondantes de 2018 n'ont pas été retraités.

La banque a choisi de se prévaloir de la disposition d'IFRS 16 selon laquelle elle n'est pas tenue de réapprécier si un contrat constitue ou comprend un contrat de location à la date d'application initiale d'IFRS 16. Au lieu de procéder à une réappréciation, la banque a appliqué IFRS 16 uniquement aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 *Contrats de location* et d'IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. De plus, la banque a appliqué les mesures de simplification suivantes prévues par la norme, à savoir :

- l'application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires
- la comptabilisation des contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant le 1^{er} janvier 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et la comptabilisation des paiements de loyers comme s'il s'agissait d'une charge comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée restante du contrat de location.

n) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire inconditionnel de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis
- les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans
- les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

p) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

q) Capital-actions

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

r) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes de trésorerie détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

3 Produits de commissions nets

Produits de commissions nets par secteur d'activité mondial :

	2019				2018			
	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux et marchés M\$	Services bancaires de détail et gestion M\$	Total M\$	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux et marchés M\$	Services bancaires de détail et gestion M\$	Total M\$
Services à l'égard des comptes	42	7	15	64	42	7	15	64
Produits de courtage	—	—	8	8	—	—	10	10
Cartes	20	—	46	66	18	—	43	61
Facilités de crédit	242	67	—	309	218	76	—	294
Fonds sous gestion	—	—	193	193	—	—	190	190
Importations/exportations	10	1	—	11	11	1	—	12
Commissions d'agence d'assurance	—	—	5	5	—	—	6	6
Autres	24	16	6	46	19	20	5	44
Services de paiement	23	8	4	35	22	8	4	34
Prise ferme	2	40	—	42	1	46	—	47
Produits de commissions	363	139	277	779	331	158	273	762
Moins les charges de commissions	(17)	(11)	(74)	(102)	(15)	(6)	(68)	(89)
Produits de commissions nets	346	128	203	677	316	152	205	673

4 Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est présenté compte tenu des éléments suivants :

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Produits			
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti	1	2 293	1 979
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la JVAERG	1	492	442
Commissions gagnées sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (exclusion faite des montants inclus dans les calculs du taux d'intérêt effectif)		418	398
Commissions gagnées relativement aux activités de fiducie et à des activités analogues		198	195
Charges			
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou obligatoirement évalués à la juste valeur		(1 420)	(1 066)
Commissions à payer relativement aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (exclusion faite des montants inclus dans les calculs du taux d'intérêt effectif)		(58)	(56)
Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues		(3)	(3)
Dotations aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation		(40)	s. o.
Charge d'intérêts sur les obligations locatives		(9)	s. o.

1 Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts constatés à l'égard d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5 Rémunération et avantages du personnel

Total de la rémunération du personnel

	2019 M\$	2018 M\$
Salaires	518	571
Avantages postérieurs à l'emploi	52	60
Autres	88	65
Exercice clos le 31 déc.	658	696

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2019 M\$	2018 M\$
Régimes à prestations définies	13	19
– régimes de retraite	15	19
– régimes autres que de retraite	(2)	—
Régimes de retraite à cotisations définies	39	41
Exercice clos le 31 déc.	52	60

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2018 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2019, et les hypothèses de 2019 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2020.

	Notes	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
		2019 %	2018 %	2019 %	2018 %
Taux d'actualisation		3,05	3,65	3,05	3,65
Taux de croissance des salaires		2,75	2,75	2,75	2,75
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial		s. o.	s. o.	7,00	7,00
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible	1	s. o.	s. o.	5,00	5,00

1 Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2024.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2019, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 14,5 ans (15,3 ans en 2018).

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2019	2018
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	24	22
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	25	23
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	25	24
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	26	25

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2019 M\$	2018 M\$
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(27)	(26)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	28	28
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	4	4
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	(4)	(4)

Régimes autres que de retraite

	2019 M\$	2018 M\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation	(5)	(5)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation	5	5

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Note	Régimes pour la banque				Régimes collectifs ²
		Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite		Régimes de retraite
		2019 M\$	2018 M\$	2019 M\$	2018 M\$	2019 M\$
Juste valeur des actifs des régimes						
Au 1 ^{er} janv.		614	620	—	—	s. o.
Transfert au régime de retraite collectif	1	(28)	s. o.	—	s. o.	28
Quote-part de la banque dans le régime de retraite collectif au 1 ^{er} janv. 2019		(6)	s. o.	s. o.	s. o.	6
Intérêt sur les actifs des régimes		21	21	—	—	1
Cotisations patronales		21	26	4	4	2
Cotisations du personnel		1	1	—	—	—
Gains/(pertes) actuariels		55	(21)	—	—	3
Prestations versées		(33)	(32)	(4)	(4)	(1)
Charges non liées aux placements		(1)	(1)	—	—	—
Au 31 déc.		644	614	—	—	39
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Au 1 ^{er} janv.		(710)	(732)	(128)	(188)	s. o.
Transfert au régime de retraite collectif	1	36	s. o.	6	s. o.	(36)
Quote-part de la banque dans le régime de retraite collectif au 1 ^{er} janv. 2019		(6)	s. o.	s. o.	s. o.	(6)
Coût des services rendus au cours de l'exercice		(8)	(12)	(2)	(5)	(1)
Coût financier		(24)	(24)	(4)	(6)	(2)
Cotisations du personnel		(1)	(1)	—	—	—
Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :		(85)	27	(19)	56	(6)
– les hypothèses démographiques		(19)	—	(6)	7	—
– les hypothèses financières		(62)	28	(13)	23	(6)
– les ajustements à l'expérience		(4)	(1)	—	26	—
Prestations versées		32	32	5	4	1
Coût des services passés		—	—	8	11	—
Au 31 déc.		(754)	(710)	(134)	(128)	(50)
– capitalisé		(674)	(638)	—	—	(11)
– non capitalisé		(80)	(72)	(134)	(128)	—
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes		(21)	(47)	—	—	—
Passif net	3	(131)	(143)	(134)	(128)	(11)

1 Le 1^{er} janvier 2019, 608 employés ont été transférés de la banque à ServCo, partie liée et entité sous contrôle commun. Certains des employés de ServCo ont le droit de participer à un régime de retraite collectif. La banque et ServCo ont convenu que la totalité des coûts et des obligations non capitalisées au titre des prestations de retraite jusqu'à la date du transfert sera assumée par la banque.

2 Le régime de retraite auquel participent activement à la fois les employés de ServCo et ceux de la banque est considéré comme un régime de retraite collectif, puisque les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun. Le régime de retraite est capitalisé au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo déterminent leurs cotisations respectives au régime à prestations définies à l'égard de leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle.

3 Au 31 décembre 2019, la quote-part du passif net de la banque dans le régime de retraite était de néant.

Actifs des régimes de retraite

	Régimes pour la banque		Régimes collectifs
	2019 M\$	2018 M\$	2019 M\$
	Juste valeur des actifs des régimes	644	614
– actions	55	53	4
– obligations ¹	586	557	35
– autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme	3	4	—

1 Les régimes de la banque comportent un montant à payer de 28 M\$ au titre du régime collectif, et un montant à recevoir correspondant de 28 M\$ est comptabilisé dans les actifs des régimes de retraite.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 76 M\$ (1 M\$ en 2018).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2018. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2017. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 20,3 M\$ au cours de l'exercice 2020.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes, le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2019	2018	2019	2018
	M\$	M\$	M\$	M\$
Gains/(pertes) actuariels à l'égard des actifs	55	(21)	—	—
Gains/(pertes) actuariels à l'égard des passifs	(85)	27	(19)	56
Gains actuariels à l'égard du montant maximal au bilan	26	—	—	—
Charge nette à l'état consolidé du résultat global	(4)	6	(19)	56

6 Paiements fondés sur des actions

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2019	2018
	M\$	M\$
Attributions d'actions temporairement inaccessibles	12	12
Actions temporairement inaccessibles et autres actions réglés en trésorerie	—	1
Exercice clos le 31 déc.	12	13

Au cours de l'exercice 2019, un montant de 12 M\$ a été inscrit en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (13 M\$ en 2018), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement inaccessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement inaccessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement inaccessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition et elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement inaccessibles en 2019 s'établissait à 10,75 \$ par action (11,91 \$ par action en 2018). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement inaccessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 11 M\$ au 31 décembre 2019 (17 M\$ en 2018).

7 Charge d'impôt

Analyse de la charge d'impôt

	2019	2018
	M\$	M\$
Impôt exigible	208	251
– fédéral	117	141
– provincial	91	110
Impôt différé	13	22
– naissance et résorptions des différences temporaires	13	22
Exercice clos le 31 déc.	221	273

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

	2019	2018
	%	%
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat	26,8	26,8
Ajustements résultant de ce qui suit :		
– ajustements liés aux exercices précédents	—	—
– autres, montant net	0,2	0,8
Taux d'imposition effectif	27,0	27,6

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une baisse de 47 M\$ des capitaux propres (hausse de 1 M\$ des capitaux propres en 2018).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2019 M\$	2018 M\$
Aux 1 ^{er} janv.	75	118
Crédit/(charge) à l'état du résultat net	(13)	(22)
Autres variations	—	(4)
Autres éléments du résultat global		
– paiements fondés sur des actions	(2)	—
– gains et pertes actuariels	7	(17)
– gains et pertes actuariels transférés à ServCo	(5)	s. o.
Aux 31 déc.	62	75

Impôt différé comptabilisé au bilan

	2019 M\$	2018 M\$
Actifs d'impôt différé, montant net	62	75
– prestations de retraite	71	72
– comptes de correction de valeur des prêts	43	43
– immobilisations corporelles	(23)	(7)
– actifs loués à des clients	(74)	(79)
– paiements fondés sur des actions	4	5
– exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement	1	1
– autres différences temporaires	40	40

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 11,7 M\$ (4,2 M\$ en 2018). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 209 M\$ (229 M\$ en 2018).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

8 Dividendes

Dividendes déclarés sur nos actions

	Notes	2019		2018	
		\$ par action	M\$	\$ par action	M\$
Actions ordinaires	1	0,8623	430	1,6243	810
Actions privilégiées de catégorie 1					
– Série G		1,0000	20	1,0000	20
– Série I	2	1,1500	16	1,2325	17
– Série K	3	0,3556	4	—	—

¹ En 2018, la banque a déclaré et versé des dividendes de 810 M\$ sur ses actions ordinaires, y compris un dividende spécial de 400 M\$.

² Les actions privilégiées de catégorie 1, série I ont été émises le 7 décembre 2017. Les premiers dividendes sur ces actions ont été déclarés au cours du premier trimestre de 2018 et ont été versés le 31 mars 2018 ou le premier jour ouvrable suivant cette date conformément à leurs modalités et de la façon habituelle.

³ Les actions privilégiées de catégorie 1, série K, ont été émises le 27 septembre 2019. Les premiers dividendes sur ces actions ont été déclarés au cours du quatrième trimestre de 2019 et ont été versés le 31 décembre 2019 ou le premier jour ouvrable suivant cette date conformément à leurs modalités et de la façon habituelle.

9 Analyse sectorielle

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction de quatre secteurs d'activité : trois secteurs d'activité mondiaux et un centre général. Les trois secteurs d'activité mondiaux sont les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, et les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de formules appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité mondiaux, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les montants affectés au centre général.

Les divers secteurs d'activité se définissent comme suit :

Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Centre général

Le secteur « centre général » rend compte de la gestion du bilan, des intérêts détenus dans des entreprises associées et des coentreprises, de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des charges afférentes aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activité mondiaux de la banque.

Bénéfice de l'exercice

	2019				Total M\$
	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux et marchés M\$	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine M\$	Centre général M\$	
Produits d'intérêts nets	608	107	516	37	1 268
Produits de commissions nets	346	128	203	—	677
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	34	91	30	10	165
Autres produits	3	1	13	58	75
Total du résultat d'exploitation	991	327	762	105	2 185
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(47)	(13)	(18)	—	(78)
Résultat d'exploitation net	944	314	744	105	2 107
– externe	1 015	306	640	146	2 107
– intersectoriel	(71)	8	104	(41)	—
Total des charges d'exploitation	(405)	(155)	(686)	(45)	(1 291)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	539	159	58	60	816

Notes annexes

	2018				
Produits d'intérêts nets	586	107	489	110	1 292
Produits de commissions nets	316	152	205	—	673
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	34	71	30	1	136
Autres produits	18	1	13	131	163
Total du résultat d'exploitation	954	331	737	242	2 264
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	38	(1)	(10)	—	27
Résultat d'exploitation net	992	330	727	242	2 291
– externe	1 024	313	704	250	2 291
– intersectoriel	(32)	17	23	(8)	—
Total des charges d'exploitation	(403)	(150)	(656)	(91)	(1 300)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	589	180	71	151	991

Données tirées du bilan

	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux et marchés M\$	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine M\$	Centre général M\$	Total M\$
Au 31 déc. 2019					
Prêts et avances à des clients	28 240	4 178	29 504	—	61 922
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	1 978	1 510	12	—	3 500
Total de l'actif externe	31 371	18 531	30 078	26 591	106 571
Comptes des clients	21 019	5 437	34 123	2 310	62 889
Acceptations	1 982	1 511	12	—	3 505
Total du passif externe	24 284	17 181	36 212	22 785	100 462
Au 31 déc. 2018					
Prêts et avances à des clients	24 768	4 232	28 123	—	57 123
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 418	1 500	14	—	3 932
Total de l'actif externe	26 910	19 524	33 672	23 300	103 406
Comptes des clients	20 614	6 156	30 411	2 631	59 812
Acceptations ¹	2 422	1 501	14	—	3 937
Total du passif externe	23 830	18 158	32 593	23 242	97 823

¹ Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie et par poste au bilan.

	2019				Total M\$
	Instruments financiers évalués à la JVRN	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG	Instruments financiers évalués au coût amorti	
	M\$	M\$	M\$	M\$	
Actifs financiers					
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	54	54
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	15	15
Actifs détenus à des fins de transaction	4 322	—	—	—	4 322
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	5	—	—	—	5
Dérivés	3 267	—	—	—	3 267
Prêts et avances à des banques	—	—	—	1 169	1 169
Prêts et avances à des clients	—	—	—	61 922	61 922
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	6 269	6 269
Placements financiers	—	23 625	20	—	23 645
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	3 500	3 500
Total	7 594	23 625	20	72 929	104 168
Passifs financiers					
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	1 036	1 036
Comptes des clients	—	—	—	62 889	62 889
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	7 098	7 098
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	225	225
Passifs détenus à des fins de transaction	2 296	—	—	—	2 296
Dérivés	3 431	—	—	—	3 431
Titres de créance émis	—	—	—	14 594	14 594
Acceptations	—	—	—	3 505	3 505
Créances subordonnées	—	—	—	1 033	1 033
Total	5 727	—	—	90 380	96 107

	2018				Total M\$
	Instruments financiers évalués à la JVRN	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG	Instruments financiers évalués au coût amorti	
	M\$	M\$	M\$	M\$	
Actifs financiers					
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	78	78
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	8	8
Actifs détenus à des fins de transaction	3 875	—	—	—	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4	—	—	—	4
Dérivés	4 469	—	—	—	4 469
Prêts et avances à des banques	—	—	—	1 221	1 221
Prêts et avances à des clients	—	—	—	57 123	57 123
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	5 860	5 860
Placements financiers	—	24 033	21	—	24 054
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	3 932	3 932
Total	8 348	24 033	21	68 222	100 624
Passifs financiers					
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	1 148	1 148
Comptes des clients	—	—	—	59 812	59 812
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	8 224	8 224
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	252	252
Passifs détenus à des fins de transaction	2 164	—	—	—	2 164
Dérivés	4 565	—	—	—	4 565
Titres de créance émis	—	—	—	13 863	13 863
Acceptations	—	—	—	3 937	3 937
Créances subordonnées	—	—	—	1 039	1 039
Total	6 729	—	—	88 275	95 004

11 Actifs détenus à des fins de transaction

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Titres de créance			
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	3 496	3 034
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		464	390
– autres titres de créance		362	451
Aux 31 déc.		4 322	3 875
Actifs détenus à des fins de transaction			
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		2 170	1 764
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		2 152	2 111
Aux 31 déc.		4 322	3 875

1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des titres de créance

	2019 M\$	2018 M\$
Moins de un an	1 689	1 042
De 1 an à 5 ans	1 130	1 042
De 5 ans à 10 ans	889	1 277
Plus de 10 ans	614	514
Au 31 déc.	4 322	3 875

12 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction	Comptabilité de couverture	Total	Détenus à des fins de transaction	Comptabilité de couverture	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats de change	1 562	—	1 562	1 529	58	1 587
Contrats sur taux d'intérêt	1 588	117	1 705	1 620	224	1 844
Contrats sur marchandises	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2019	3 150	117	3 267	3 149	282	3 431
Contrats de change	2 566	12	2 578	2 535	144	2 679
Contrats sur taux d'intérêt	1 758	125	1 883	1 704	174	1 878
Contrats sur marchandises	8	—	8	8	—	8
Au 31 déc. 2018	4 332	137	4 469	4 247	318	4 565

Montants notionnels selon les durées résiduelles avant l'échéance du portefeuille d'instruments dérivés

	Détenus à des fins de transaction				Comptabilité couverture				Total
	Moins de 1 an M\$	De 1 an à 5 ans M\$	Plus de 5 ans M\$	Total M\$	Moins de 1 an M\$	De 1 an à 5 ans M\$	Plus de 5 ans M\$	Total M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	195 801	154 570	43 191	393 562	7 809	13 520	5 531	26 860	420 422
- contrats à terme négociés en bourse	14 500	23 350	1	37 851	-	-	-	-	37 851
- swaps	180 031	131 030	43 190	354 251	7 809	13 520	5 531	26 860	381 111
- garanties de taux plafond	-	190	-	190	-	-	-	-	190
- autres contrats sur taux d'intérêt	1 270	-	-	1 270	-	-	-	-	1 270
Contrats de change	134 200	13 830	651	148 681	894	64	-	958	149 639
- opérations au comptant	3 415	-	-	3 415	-	-	-	-	3 415
- contrats à terme de gré à gré	120 724	4 815	102	125 641	-	-	-	-	125 641
- swaps et options sur devises	10 061	9 015	549	19 625	894	64	-	958	20 583
Autres contrats dérivés	10	-	-	10	-	-	-	-	10
- contrats sur marchandises	10	-	-	10	-	-	-	-	10
Au 31 déc. 2019	330 011	168 400	43 842	542 253	8 703	13 584	5 531	27 818	570 071

Contrats sur taux d'intérêt	104 617	160 851	51 524	316 992	2 394	12 878	5 933	21 205	338 197
- contrats à terme négociés en bourse	13 205	18 251	180	31 636	-	-	-	-	31 636
- swaps	88 133	142 389	48 075	278 597	2 394	12 878	5 933	21 205	299 802
- garanties de taux plafond	1 700	211	3 269	5 180	-	-	-	-	5 180
- autres contrats sur taux d'intérêt	1 579	-	-	1 579	-	-	-	-	1 579
Contrats de change	119 564	15 785	1 172	136 521	566	1 191	-	1 757	138 278
- opérations au comptant	1 796	-	-	1 796	-	-	-	-	1 796
- contrats à terme de gré à gré	103 841	4 502	30	108 373	-	-	-	-	108 373
- swaps et options sur devises	13 927	11 283	1 142	26 352	566	1 191	-	1 757	28 109
Autres contrats dérivés	20	35	-	55	-	-	-	-	55
- contrats sur marchandises	20	35	-	55	-	-	-	-	55
Au 31 déc. 2018	224 201	176 671	52 696	453 568	2 960	14 069	5 933	22 962	476 530

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 24).

	Détenus à des fins de transaction			Comptabilité de couverture			
	Position favorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	Position favorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	Position nette totale M\$
Contrats sur taux d'intérêt	1 588	(1 620)	(32)	117	(224)	(107)	(139)
- swaps	1 580	(1 613)	(33)	117	(224)	(107)	(140)
- garanties de taux plafond	-	-	-	-	-	-	-
- autres contrats sur taux d'intérêt	8	(7)	1	-	-	-	1
Contrats de change	1 562	(1 529)	33	-	(58)	(58)	(25)
- opérations au comptant	2	(2)	-	-	-	-	-
- contrats à terme de gré à gré	1 057	(1 030)	27	-	-	-	27
- swaps et options sur devises	503	(497)	6	-	(58)	(58)	(52)
Autres contrats dérivés	-	-	-	-	-	-	-
- contrats sur marchandises	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2019	3 150	(3 149)	1	117	(282)	(165)	(164)

Contrats sur taux d'intérêt	1 758	(1 703)	55	125	(174)	(49)	6
- swaps	1 753	(1 685)	68	125	(174)	(49)	19
- garanties de taux plafond	4	(4)	-	-	-	-	-
- autres contrats sur taux d'intérêt	1	(14)	(13)	-	-	-	(13)
Contrats de change	2 566	(2 536)	30	12	(144)	(132)	(102)
- opérations au comptant	4	(4)	-	-	-	-	-
- contrats à terme de gré à gré	1 811	(1 788)	23	-	-	-	23
- swaps et options sur devises	751	(744)	7	12	(144)	(132)	(125)
Autres contrats dérivés	8	(8)	-	-	-	-	-
- contrats sur marchandises	8	(8)	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2018	4 332	(4 247)	85	137	(318)	(181)	(96)

Utilisation de dérivés

La banque entreprend des activités liées aux dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour gérer les risques liés au portefeuille découlant des activités des clients et pour gérer et couvrir ses propres risques. La plupart des risques liés aux dérivés que court la banque découlent de ses activités de vente et de négociation, et, aux fins de gestion des risques de marché, sont considérés comme des risques de transaction.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à des positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin des opérations de compensation. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2019				2018			
	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent-crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent-crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	420 422	351	824	327	338 197	495	917	203
– contrats à terme standardisés	37 851	–	17	1	31 636	–	–	–
– swaps	381 111	342	784	318	299 802	491	883	165
– garanties de taux plafond	190	–	1	2	5 180	3	33	38
– autres contrats sur taux d'intérêt	1 270	9	22	6	1 579	1	1	–
Contrats de change	149 639	428	2 368	835	138 278	1 437	2 363	820
– opérations au comptant	3 415	–	3	2	1 796	–	1	1
– contrats à terme de gré à gré	125 641	196	1 796	605	108 373	993	1 548	433
– swaps et options sur devises	20 583	232	569	228	28 109	444	814	386
Autres contrats dérivés	10	–	1	1	55	2	5	4
– contrats sur marchandises	10	–	1	1	55	2	5	4
– actions	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 déc.	570 071	779	3 193	1 163	476 530	1 934	3 285	1 027

¹ Les montants notionnels des contrats des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

² Le coût de remplacement positif correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours en position de gain, compte tenu des conventions-cadres de compensation.

³ Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

⁴ Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Des dérivés de couverture non admissibles sont conclus à des fins de gestion des risques, tel qu'il est décrit dans les paragraphes qui suivent, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture.

Dérivés dans des relations de comptabilité de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Instrument de couverture selon le risque couvert

	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur ²
	Valeur comptable			Présentation au bilan	
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
	M\$	M\$	M\$		M\$
Risque couvert					
Risque de taux d'intérêt	14 452	72	180	Dérivés	(180)
Au 31 déc. 2019	14 452	72	180		(180)
Risque de taux d'intérêt	14 241	90	112	Dérivés	(36)
Au 31 déc. 2018	14 241	90	112		(36)

1 Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend l'intégralité de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, aucune composante n'étant exclue.

Éléments couverts selon le risque couvert

	Élément couvert				Présentation au bilan	Variation de la juste valeur ¹	Constatation en résultat net	Inefficacité		
	Valeur comptable		Cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur inclus dans la valeur comptable						M\$	M\$
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs						
	M\$	M\$	M\$	M\$						
Risque couvert	12 457	—	89	—	Placements financiers	176	1	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction		
Risque de taux d'intérêt	—	2 303	—	9	Titres de créance émis	5	—			
Au 31 déc. 2019	12 457	2 303	89	9		181	1			
Risque de taux d'intérêt	12 930	—	4	—	Placements financiers	36	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction		
	—	1 438	—	(4)	Titres de créance émis	—	—			
Au 31 déc. 2018	12 930	1 438	4	(4)		36	—			

1 Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant représenter une composante de risque.

Le cumul des montants des ajustements de la juste valeur figurant au bilan au titre des éléments couverts ayant cessé d'être ajustés en fonction des profits et pertes de couverture est de néant.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur des dérivés, les couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro et les différences de montant notionnel et d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture.

Pour certains titres de créance détenus, la banque gère le risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque dynamique. Les actifs visés par cette stratégie consistent en des titres de créance à taux fixe de grande qualité, lesquels peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités et de financement.

Le risque de taux d'intérêt lié aux titres de créance à taux fixe émis par la banque est géré dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque non dynamique.

Instrument de couverture prévisionnel (sauf les couvertures dynamiques)

	Montant notionnel À 3 mois ou moins	Taux (moyenne)	Montant notionnel Entre 3 mois et 1 an	Taux (moyenne)	Montant notionnel Entre 1 an et 5 ans	Taux (moyenne)	Montant notionnel À plus de 5 ans	Taux (moyenne)
	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%
Risque couvert								
Risque de taux d'intérêt								
– swaps	522	2,04 %	328	1,21 %	1 390	2,30 %	75	2,93 %
Au 31 déc. 2019	522		328		1 390		75	
Risque de taux d'intérêt								
– swaps	—	—	425	1,87 %	927	1,86 %	90	2,88 %
Au 31 déc. 2018	—		425		927		90	

Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie utilisés par la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction, cette variabilité découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change.

La banque a recours à des stratégies de macrocouvertures des flux de trésorerie pour l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles en ce qui concerne le renouvellement des émissions courantes et prévues d'actifs et de passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables, y compris la rotation de ces instruments. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. L'efficacité et l'inefficacité sont déterminées au moyen du total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles. Les macro-couvertures des flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

La banque couvre également, au moyen de swaps de devises, la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et les passifs libellés en devises découlant de la fluctuation des taux de change du marché et il s'agit alors de couvertures considérées comme étant non dynamiques.

Instrument de couverture selon le risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				Élément couvert		Inefficacité		
	Valeur comptable				Présentation au bilan	Variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur	Constatacion en résultat net	Présentation à l'état du résultat net
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs						
Risque de change	958	—	58	Dérivés	88	(88)	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	
Risque de taux d'intérêt	12 408	44	44	Dérivés	16	(15)	1		
Au 31 déc. 2019	13 366	44	102		104	(103)	1		
Risque de change	1 757	12	144	Dérivés	(115)	115	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	
Risque de taux d'intérêt	6 964	35	62	Dérivés	41	(41)	—		
Au 31 déc. 2018	8 721	47	206		(74)	74	—		

¹ Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux différences d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture et aux couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	2019		2018	
	Risque de taux d'intérêt M\$	Risque de change M\$	Risque de taux d'intérêt M\$	Risque de change M\$
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1 ^{er} janv.	(15)	(3)	(39)	(10)
Profits/(pertes) sur la juste valeur	15	88	42	(115)
(Profits)/pertes sur la juste valeur reclassés depuis la réserve de couverture des flux de trésorerie vers l'état du résultat net	10	(85)	(9)	124
Impôt sur le résultat	(6)	(1)	(9)	(2)
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 déc.	4	(1)	(15)	(3)

Réforme des taux d'intérêt de référence : Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7

À la suite de la demande reçue par le Conseil de stabilité financière de la part du G20, un examen et une réforme en profondeur des principaux taux d'intérêt de référence sont en cours parmi les plus importants marchés financiers au monde. Cette réforme n'était pas envisagée lors de la publication d'IAS 39 et, par conséquent, l'IASB a publié une série d'exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture pour donner des clarifications sur la manière dont la norme devrait s'appliquer dans de telles circonstances.

Les modifications d'IFRS 9 et d'IAS 39 ont été publiées en septembre 2019 et portent sur certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture (les « exceptions temporaires »). Par exemple, selon les exceptions temporaires, les taux interbancaires offerts (« TIO ») sont présumés continuer à s'appliquer pour la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'incertitude soit levée.

L'application de cette série d'exceptions temporaires est obligatoire pour les périodes de présentation de l'information financière commençant à compter du 1^{er} janvier 2020, mais une application anticipée est autorisée. HSBC a choisi d'appliquer ces exceptions pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'exercice d'un jugement important sera nécessaire pour déterminer quand l'incertitude devrait être levée et, par conséquent, quand les exceptions temporaires cesseront de s'appliquer. Au 31 décembre 2019, il y avait de l'incertitude. C'est pourquoi les exceptions temporaires s'appliquent pour toutes les relations de comptabilité de couverture de la banque fondées sur un TIO.

La banque a des relations de comptabilité de couverture de flux de trésorerie et de la juste valeur exposées à différents TIO, notamment le CDOR, le LIBOR en dollars américains, le LIBOR en livres sterling et l'EURIBOR. Les dérivés, les prêts, les obligations et les autres instruments financiers existants désignés dans ces relations se fondant sur des TIO feront la transition aux nouveaux taux sans risque (« TSR ») de différentes manières et à différents moments. Les progrès externes de la transition aux TSR sont surveillés afin de s'assurer qu'elle se fasse en douceur pour les relations de comptabilité de couverture de la banque. Les questions précises qui se poseront varieront en fonction des détails de chaque relation de couverture, mais pourraient survenir du fait de la transition de produits existants compris dans la désignation, d'un changement des volumes attendus de produits à émettre, un changement des modalités contractuelles des nouveaux produits émis ou une combinaison de ces facteurs. La désignation de certaines couvertures pourrait devoir être annulée et de nouvelles relations pourraient devoir être conclues, tandis que d'autres pourraient survivre à la transition.

Les relations de comptabilité de couverture affectées par l'adoption des exceptions temporaires au titre des éléments de couverture sont présentées dans le bilan à titre de « Placements financiers », de « Prêts et avances à des clients » et de « Titres de créance émis ».

Les montants notionnels des dérivés désignés utilisés dans les relations de comptabilité de couverture représentent la mesure dans laquelle l'exposition au risque que la banque gère est directement touchée par la réforme des TIO et par les exceptions temporaires. Des renseignements additionnels sont présentés ci-dessous.

Instruments de couvertures affectés par la réforme des TIO

	Instruments de couverture					Non affectés par la réforme des TIO	Montants notionnels des contrats ¹
	Affectés par la réforme des TIO						
	EUR M\$	GBP M\$	USD M\$	CAD M\$	Total M\$		
Couvertures de la juste valeur	184	69	5 073	9 090	14 416	36	14 452
Couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	12 408	12 408	—	12 408
Au 31 déc. 2019	184	69	5 073	21 498	26 824	36	26 860

¹ Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

13 Placements financiers

Valeur comptable des placements financiers

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Titres de créance		23 625	24 033
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	14 577	17 545
– obligations de gouvernements étrangers	1	3 326	2 800
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		4 105	3 399
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		1 617	289
Titres de capitaux propres		20	21
Au 31 déc.		23 645	24 054
Placements financiers		23 645	24 054
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		20 083	20 409
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		3 562	3 645

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Notes annexes

Durée résiduelle avant l'échéance des placements financiers

	2019 M\$	2018 M\$
Moins de 1 an	3 533	2 197
De 1 an à 5 ans	14 277	15 514
De 5 ans à 10 ans	5 815	6 322
Sans échéance déterminée	20	21
Au 31 déc.	23 645	24 054

14 Sensibilité aux taux d'intérêt

Analyse de la position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, en fonction des dates contractuelles de refixation des prix des actifs et des passifs.

	2019								Aucune sensibilité aux taux d'intérêt M\$	Total M\$
	Taux variable M\$	Moins de 3 mois M\$	De 3 mois à 12 mois M\$	Taux d'intérêt moyen %	De 1 an à 5 ans M\$	Taux d'intérêt moyen %	Plus de 5 ans M\$	Taux d'intérêt moyen %		
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	54	54
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	15	15
Actifs détenus à des fins de transaction	4 322	—	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	4 322
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	5	5
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 267	3 267
Prêts et avances à des banques	—	174	—	1,8 %	—	— %	—	— %	995	1 169
Prêts et avances à des clients	25 509	17 279	3 668	3,4 %	15 233	2,9 %	233	3,7 %	—	61 922
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	6 171	98	1,7 %	—	— %	—	— %	—	6 269
Placements financiers	—	3 418	2 346	1,5 %	12 331	1,9 %	5 529	2,3 %	21	23 645
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 500	3 500
Autres actifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	2 315	2 315
Impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	26	26
Impôt différé	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	62	62
Total de l'actif	29 831	27 042	6 112		27 564		5 762		10 260	106 571
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	1 036	1 036
Comptes des clients	29 998	6 061	10 971	1,6 %	1 880	2,7 %	—	— %	13 979	62 889
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	7 098	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	7 098
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	225	225
Passifs détenus à des fins de transaction	2 296	—	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	2 296
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 431	3 431
Titres de créance émis	—	2 952	1 587	2,4 %	9 933	2,6 %	122	3,5 %	—	14 594
Autres passifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 290	4 290
Acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 505	3 505
Créances subordonnées	—	1 033	—	3,8 %	—	— %	—	— %	—	1 033
Passifs d'impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	65	65
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	—	—	500	4,0 %	600	5,1 %	—	— %	5 009	6 109
Total des passifs et des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	32 294	17 144	13 058		12 413		122		31 540	106 571
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	(2 463)	9 898	(6 946)		15 151		5 640		(21 280)	—
Positions hors bilan	—	(145)	5 338		201		(5 394)		—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt	(2 463)	9 753	(1 608)		15 352		246		(21 280)	—

2018

	Taux variable M\$	Moins de 3 mois M\$	De 3 mois à 12 mois M\$	Taux d'intérêt moyen %	De 1 an à 5 ans M\$	Taux d'intérêt moyen %	Plus de 5 ans M\$	Taux d'intérêt moyen %	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt M\$	Total M\$
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	78	78
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	8	8
Actifs détenus à des fins de transaction	3 875	—	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4	4
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 469	4 469
Prêts et avances à des banques	—	134	—	1,8 %	—	— %	—	— %	1 087	1 221
Prêts et avances à des clients	26 467	14 410	3 261	3,6 %	12 675	2,9 %	310	3,6 %	—	57 123
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	5 860	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	5 860
Placements financiers	—	1 725	1 922	1,8 %	14 351	1,9 %	6 035	2,6 %	21	24 054
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 932	3 932
Autres actifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	2 656	2 656
Actifs d'impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	51	51
Actifs d'impôt différé	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	75	75
Total de l'actif	30 342	22 129	5 183		27 026		6 345		12 381	103 406
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	1 148	1 148
Comptes des clients	27 074	7 980	8 637	1,6 %	1 523	2,4 %	—	2,3 %	14 598	59 812
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	8 224	—	1,9 %	—	— %	—	— %	—	8 224
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	252	252
Passifs détenus à des fins de transaction	2 164	—	—	1,8 %	—	— %	—	— %	—	2 164
Dérivés	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	4 565	4 565
Titres de créance émis	—	2 330	1 159	2,6 %	10 237	2,7 %	137	3,6 %	—	13 863
Autres passifs	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	2 776	2 776
Acceptations	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	3 937	3 937
Créances subordonnées	—	1 039	—	4,1 %	—	— %	—	— %	—	1 039
Passifs d'impôt exigible	—	—	—	— %	—	— %	—	— %	43	43
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	—	—	—	— %	850	4,2 %	—	— %	4 733	5 583
Total des passifs et des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	29 238	19 573	9 796		12 610		137		32 052	103 406
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	1 104	2 556	(4 613)		14 416		6 208		(19 671)	—
Positions hors bilan	—	4 050	1 179		586		(5 815)		—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt	1 104	6 606	(3 434)		15 002		393		(19 671)	—

15 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles détenues

	Terrains et immeubles détenus en propriété franche M\$	Améliorations locatives M\$	Matériel, mobilier et agencements M\$	Total M\$
Coût				
Au 1^{er} janv. 2019	1	159	59	219
Entrées au coût	—	18	3	21
Sorties et radiations du bilan	(1)	(14)	(11)	(26)
Au 31 déc. 2019	—	163	51	214
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1^{er} janv. 2019	—	(92)	(26)	(118)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	—	(21)	(10)	(31)
Sorties et radiations du bilan	—	14	11	25
Au 31 déc. 2019	—	(99)	(25)	(124)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2019	—	64	26	90

	Terrains et immeubles détenus en propriété franche M\$	Améliorations locatives M\$	Matériel, mobilier et agencements M\$	Total M\$
Coût				
Au 1^{er} janv. 2018	2	151	62	215
Entrées au coût	—	16	11	27
Sorties et radiations du bilan	(1)	(8)	(14)	(23)
Au 31 déc. 2018	1	159	59	219
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1^{er} janv. 2018	(1)	(79)	(29)	(109)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	—	(21)	(11)	(32)
Sorties et radiations du bilan	1	8	14	23
Au 31 déc. 2018	—	(92)	(26)	(118)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2018	1	67	33	101

Actifs au titre de droits d'utilisation

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable nette des actifs au titre du droit d'utilisation s'établissait à 249 M\$ (269 M\$ au 1^{er} janvier 2019), la dotation aux amortissements pour l'exercice s'est chiffrée à 40 M\$ et les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation pour 2019 se sont élevées à 20 M\$.

Les actifs au titre du droit d'utilisation qui ont été comptabilisés se rapportent à la location d'immeubles servant à abriter nos succursales et nos bureaux.

16 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2019, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

Filiale	Lieu de constitution	Valeur comptable des actions avec droit de vote ¹ M\$
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto (Ontario) Canada	410
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	201
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	187
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	25
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	19
Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	14

¹ La valeur comptable des actions avec droit de vote représente la participation de la banque dans ce type de placement.

17 Entité structurée et autres arrangements

Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation. La seule exposition de la banque à la Fiducie est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 25 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire du porteur de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par la HSBC pour leur lancement initial. La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire.

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas de contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 25 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership

La banque a constitué HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (la « société en commandite garante ») afin de soutenir son programme d'obligations sécurisées, et ce, en fournissant une garantie directe, inconditionnelle et irrévocable à l'égard du paiement d'intérêts et de principal exigibles aux termes de ce programme. La société en commandite garante détient les prêts hypothécaires résidentiels acquis auprès de la banque aux fins de l'acquittement des obligations aux termes de la garantie visant les obligations sécurisées. L'entité est consolidée puisque la banque détient le pouvoir décisionnel sur ses activités et demeure assujettie au rendement des prêts hypothécaires sous-jacents.

Des renseignements additionnels sur le programme d'obligations sécurisées se trouvent à la note 21.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc. (le « commandité gérant ») est entièrement détenu par la banque qui est responsable des activités quotidiennes de la société en commandite garante. Les administrateurs et dirigeants du commandité gérant sont des employés de la banque.

18 Autres actifs

	2019	2018
	M\$	M\$
Débiteurs	346	434
Participations dans des entreprises associées	1	2
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	3	98
Comptes de règlement	710	464
Compte de garantie en trésorerie	510	1 195
Autres	10	7
Au 31 déc.	1 580	2 200

19 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2019	2018
	M\$	M\$
Goodwill	23	23
Logiciels	132	98
Au 31 déc.	155	121

Test de dépréciation

Le test de dépréciation de la banque pour le goodwill affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est effectué au début janvier de chaque année. Au 31 décembre 2019, la valeur nette recouvrable excédait la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill. Par conséquent, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2019 (néant en 2018).

Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill a été affecté est fondée sur la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée en actualisant les projections de flux de trésorerie pour l'UGT.

20 Passifs détenus à des fins de transaction

	2019	2018
	M\$	M\$
Positions vendeur nettes dans les titres	2 296	2 164
Au 31 déc.	2 296	2 164

21 Titres de créance émis

	2019	2018
	M\$	M\$
Obligations et billets à moyen terme	11 091	12 196
Obligations sécurisées	2 266	1 018
Instruments du marché monétaire	1 237	649
Au 31 déc.	14 594	13 863

Durée résiduelle

	2019	2018
	M\$	M\$
Moins de 1 an	4 018	2 749
De 1 an à 5 ans	10 452	10 795
De 5 à 10 ans	124	319
Au 31 déc.	14 594	13 863

¹ Inclut les obligations sécurisées.

Les obligations sécurisées inscrites du Canada sont des titres de créance émis et garantis par un panier distinct de prêts hypothécaires résidentiels non assurés grevant des propriétés au Canada, détenu par une entité garante distincte, c.-à-d., HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, constituée par la banque aux fins strictes du programme d'obligations sécurisées (le « programme »). Aux termes du programme, la banque a émis des obligations sécurisées, à savoir des engagements directs, non garantis et inconditionnels de la banque. Les obligations sécurisées sont considérées comme l'équivalent des dépôts et ont égalité de rang avec tous les comptes des clients de la banque, et ont, au minimum, égalité de rang avec toutes les autres obligations non subordonnées et non sécurisées de la banque, actuelles et futures.

Le titre juridique des prêts hypothécaires résidentiels garantis par un panier distinct est détenu par la société en commandite garante.

Au 31 décembre 2019, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 6 349 M\$ (2 646 M\$ en 2018) et 2 266 M\$ d'obligations sécurisées étaient comptabilisées au bilan consolidé dans les titres de créance émis (1 018 M\$ en 2018).

22 Autres passifs

	2019	2018
	M\$	M\$
Prêts hypothécaires vendus avec recours	1 715	1 572
Obligations locatives	258	s. o.
Créditeurs	256	60
Comptes de règlement	915	33
Comptes de garantie en trésorerie	211	159
Autres	18	50
Passif au titre des paiements fondés sur des actions	11	17
Aux 31 déc.	3 384	1 891

23 Créances subordonnées

Les débiteures et créances subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

	Notes	Année d'échéance	Valeur comptable	
			2019 M\$	2018 M\$
Taux d'intérêt (%)				
Émises à l'intention du Groupe				
– au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 %	1	2028	1 000	1 000
Émises à des tiers				
– au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %		2083	33	39
Titres de créance et débiteures au coût amorti			1 033	1 039

1 Les titres de créance subordonnés émis au Groupe sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

24 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est utilisée pour déterminer les justes valeurs d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Pour les marchés inactifs, la banque obtient d'autres données de marché, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. Parmi les facteurs pris en compte, notons l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence entre les sources d'information, l'exactitude des données sous-jacentes et le calendrier des prix.

En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide de modèles d'évaluation, le cadre de contrôle comprend l'élaboration ou la validation, par des fonctions de soutien indépendantes, de la logique suivie par les modèles, des données d'entrée, des données générées par les modèles et des ajustements. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Les variations de la juste valeur sont habituellement soumises à un processus d'analyse du résultat net et sont ventilées dans des catégories générales, notamment les variations du portefeuille, les fluctuations du marché et les autres ajustements de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : technique d'évaluation s'appuyant sur les cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs auxquels la banque a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de techniques d'évaluation où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

Notes annexes

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées et pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émettrait des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

Actions de sociétés fermées

Les portefeuilles d'actions de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées.

Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

La HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par la HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

Notes annexes

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total M\$
	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 déc. 2019				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	4 257	65	—	4 322
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	5	—	5
Dérivés	—	3 267	—	3 267
Placements financiers	23 612	33	—	23 645
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	2 286	10	—	2 296
Dérivés	—	3 431	—	3 431
Au 31 déc. 2018				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	3 719	156	—	3 875
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	4	—	4
Dérivés	—	4 464	5	4 469
Placements financiers	23 726	328	—	24 054
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	2 152	12	—	2 164
Dérivés	—	4 560	5	4 565

Transferts entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs

	Actifs		Passifs
	Actifs détenus à des fins de transaction M\$	Placements financiers M\$	Passifs détenus à des fins de transaction M\$
Au 31 déc. 2019			
Transfert du niveau 1 au niveau 2	—	—	—
Transfert du niveau 2 au niveau 1	2	278	2
Au 31 déc. 2018			
Transfert du niveau 1 au niveau 2	1	14	1
Transfert du niveau 2 au niveau 1	1	155	—

Des transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés se produire à chaque date de clôture. Ces transferts résultent essentiellement de l'observabilité des données d'entrée et de la transparence des prix.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

a) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant des caractéristiques semblables au titre de l'échéance, de la refixation du prix et du risque de crédit.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

b) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

c) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs	Passifs
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Dépôts effectués par des banques
Prêts et avances à des banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs »
Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs »	Charges à payer
Prises en pension à des fins autres que de transaction	Mises en pension à des fins autres que de transaction
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

	Notes	2019					2018	
		Valeur comptable M\$	Juste valeur M\$	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	Valeur comptable M\$	Juste valeur M\$
Au 31 déc.								
Actif								
Prêts et avances à des clients	1	61 922	61 917	—	174	61 743	57 123	56 891
Passif								
Comptes des clients		62 889	63 166	—	63 166	—	59 812	60 119
Titres de créance émis		14 594	14 722	—	14 722	—	13 863	13 829
Créances subordonnées		1 033	1 030	—	1 030	—	1 039	1 016

1 Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 57 768 M\$ et juste valeur de 57 763 M\$

25 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

Actifs inscrits à titre de garanties pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des obligations sécurisées, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, d'obligations sécurisées, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Trésorerie		510	1 255
Prêts hypothécaires résidentiels	1	6 317	4 320
Titres de créance		7 460	8 924
Au 31 déc.		14 287	14 499

1 Inclut les prêts hypothécaires donnés en garantie aux termes du programme d'obligations sécurisées.

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2019 qu'au 31 décembre 2018, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance se chiffre à 8 050 M\$ (7 369 M\$ en 2018). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 5 428 M\$ (5 633 M\$ en 2018). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

Actifs transférés

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui ne respectaient pas les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice, de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus, puisque la banque n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété :

Actifs financiers transférés et passifs financiers connexes qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

	Notes	Valeur comptable		Juste valeur		Position nette M\$
		Actifs transférés	Passifs connexes	Actifs transférés	Passifs connexes	
		M\$	M\$	M\$	M\$	
Au 31 déc. 2019						
– actifs titrisés		2 029	2 009	2 026	2 038	(12)
– prêts hypothécaires vendus avec recours		1 715	1 715	1 722	1 722	–
– mises en pension	1	5 537	5 537	5 537	5 537	–
Au 31 déc. 2018						
– actifs titrisés		2 032	2 009	2 018	2 025	(7)
– prêts hypothécaires vendus avec recours		1 572	1 572	1 556	1 556	–
– mises en pension	1	5 574	5 574	5 574	5 574	–

1 Les transferts d'actifs financiers faisant l'objet de mises en pension sont présentés compte non tenu d'ajustements de compensation.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 57 M\$ (102 M\$ en 2018) d'actifs titrisés garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers. Les titres hypothécaires conservés peuvent servir de garantie pour les passifs de financement garantis.

26 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires.

Émis et entièrement libéré

	Notes	2019		2018	
		Nombre d'actions	Capital-actions M\$	Nombre d'actions	Capital-actions M\$
Actions privilégiées de catégorie 1		44 000 000	1 100	34 000 000	850
– série G	1	20 000 000	500	20 000 000	500
– série I	2	14 000 000	350	14 000 000	350
– série K	3	10 000 000	250	–	–
Actions ordinaires		498 668 000	1 225	498 668 000	1 225

- 1 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série G en réductions des capitaux propres.
- 2 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,37 \$ par action et versé le 31 mars 2018. Par la suite, chaque action offre un rendement de 4,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série I en réductions des capitaux propres.
- 3 Les actions ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,35560 \$ par action et versé le 31 décembre 2019. Par la suite, chaque action offre un rendement de 5,45 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série K à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Ces actions sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions de série K en réductions des capitaux propres.

27 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	Notes	2019 M\$	2018 M\$
Garanties			
– garanties financières	1	2 124	2 182
– garanties de bonne exécution	2	3 345	3 399
Au 31 déc.		5 469	5 581
Engagements			
– marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts		42 444	42 892
– lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme		277	486
Au 31 déc.		42 721	43 378

- 1 Les garanties financières requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.
- 2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Le tableau qui précède présente les montants nominaux du principal des passifs hors bilan et des engagements de la banque, qui représentent les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total des montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités de la banque. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

28 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2019			2018		
	Paiement minimum futur total M\$	Produits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$	Paiement minimum futur total ¹ M\$	Produits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$
Créances liées aux contrats de location						
À un an au plus	680	(55)	625	576	(47)	529
À plus de un an mais à cinq ans au plus	s. o.	s. o.	s. o.	1 132	(65)	1 067
De un an à deux ans	496	(37)	459	s. o.	s. o.	s. o.
De deux à trois ans	369	(22)	347	s. o.	s. o.	s. o.
De trois ans à quatre ans	232	(12)	220	s. o.	s. o.	s. o.
De quatre ans à cinq ans	143	(6)	137	s. o.	s. o.	s. o.
À plus de cinq ans	107	(7)	100	82	(3)	79
Au 31 déc.	2 027	(139)	1 888	1 790	(115)	1 675

1 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Contrats de location

Le montant des contrats de location dont la date de début se situe après le 31 décembre 2019 s'élève à 91 M\$ (95 M\$ au 1^{er} janvier 2019).

29 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Notes annexes

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

Rémunération des principaux dirigeants

	2019	2018
	M\$	M\$
Avantages à court terme	16	18
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Paielements fondés sur des actions	3	3
Exercice clos le 31 déc.	20	22

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	2019		2018	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre
	M\$	M\$	M\$	M\$
Principaux dirigeants				
– prêts	9,4	6,3	11,3	8,5
– cartes de crédit	0,3	0,2	0,4	0,2

1. Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b) Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

	2019		2018	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre
	M\$	M\$	M\$	M\$
Actif				
Dérivés	3 100	2 360	3 513	2 774
Prêts et avances à des banques	696	696	660	632
Autres actifs	1 677	480	1 193	1 031
Passif				
Dépôts effectués par des banques	865	858	912	912
Comptes des clients	41	41	32	32
Mises en pension à des fins autres que de transaction	2 284	847	1 936	1 936
Dérivés	3 584	2 309	3 341	3 341
Autres passifs	1 200	270	1 113	192
Créances subordonnées	1 000	1 000	1 000	1 000

Le 27 septembre 2019, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited des actions privilégiées de catégorie 1, série K qui ne comportent pas de droit de vote, qui sont rachetables au gré de l'émetteur et dont le dividende n'est pas cumulatif. Des renseignements additionnels se trouvent à la note 26.

	2019	2018
	M\$	M\$
État du résultat net		
Produits d'intérêts	14	21
Charges d'intérêts	(91)	(80)
Produits de commissions	21	24
Charges de commissions	(17)	(16)
Autres produits d'exploitation	26	94
Charges générales et administratives	(290)	(209)

30 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

	Notes	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire						Montant net M\$
		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés M\$	Montants bruts compensés au bilan M\$	Montants présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan			
					Instruments financiers M\$	Garantie autre qu'en trésorerie reçue M\$	Garantie en trésorerie reçue M\$	
Dérivés (note 12)	1	3 267	—	3 267	(446)	(2)	(22)	2 797
Prises en pension		8 195	(1 926)	6 269	—	(6 269)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		493	(172)	321	—	(321)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		7 702	(1 754)	5 948	—	(5 948)	—	—
Prêts et avances à des clients		1 014	—	1 014	(788)	—	—	226
Autres actifs (note 18)		—	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2019		12 476	(1 926)	10 550	(1 234)	(6 271)	(22)	3 023
Dérivés (note 12)	1	4 469	—	4 469	(443)	(47)	(14)	3 965
Prises en pension		7 341	(1 481)	5 860	—	(5 860)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		271	(44)	227	—	(227)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		7 070	(1 437)	5 633	—	(5 633)	—	—
Prêts et avances à des clients		896	—	896	(735)	—	—	161
Autres actifs (note 18)		798	(334)	464	—	—	—	464
Au 31 déc. 2018		13 504	(1 815)	11 689	(1 178)	(5 907)	(14)	4 590

1 Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

	Notes	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire						Montant net M\$
		Montants bruts des passifs financiers comptabilisés M\$	Montants bruts compensés au bilan M\$	Montants présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan			
					Instruments financiers M\$	Garantie autre qu'en trésorerie reçue M\$	Garantie en trésorerie reçue M\$	
Dérivés (note 12)	1	3 431	—	3 431	(446)	(103)	(137)	2 745
Mises en pension		9 024	(1 926)	7 098	—	(7 098)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		3 215	(172)	3 043	—	(3 043)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		5 809	(1 754)	4 055	—	(4 055)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 422	—	1 422	(788)	—	—	634
Autres passifs (note 22)		—	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2019		13 877	(1 926)	11 951	(1 234)	(7 201)	(137)	3 379
Dérivés (note 12)	1	4 565	—	4 565	(443)	(75)	(293)	3 754
Mises en pension		9 704	(1 480)	8 224	—	(8 224)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		2 996	(44)	2 952	—	(2 952)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		6 708	(1 436)	5 272	—	(5 272)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 525	—	1 525	(735)	—	—	790
Autres passifs (note 22)		367	(334)	33	—	—	—	33
Au 31 déc. 2018		16 161	(1 814)	14 347	(1 178)	(8 299)	(293)	4 577

1 Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

31 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net.

32 Événement important en 2019

Le 1^{er} janvier 2019, la banque a transféré certains services partagés à HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo »), afin de répondre aux exigences mondiales en matière de recouvrement et de résolution qui assurent la continuité des principaux services partagés et qui facilitent les mesures de recouvrement. Le transfert de personnel, de systèmes et d'autres actifs connexes n'a pas d'incidence significative sur l'ensemble des résultats financiers, la situation financière ni les activités de la banque.

La mise en place de ServCo n'avait pas pour but de bénéficier d'avantages économiques résultant des modifications apportées aux activités, mais correspond plutôt à un réarrangement de l'organisation des activités au sein des entités juridiques qui sont soumises au contrôle commun de HSBC Holdings plc qui agit en sa qualité d'actionnaire ultime afin d'être en conformité à la réglementation pertinente.

La contrepartie reçue dans le cadre de la transaction correspondait à un placement de 4 M\$ qui a par la suite été remboursé en trésorerie le 27 juin 2019.

La différence entre l'actif net retiré et la contrepartie reçue est comptabilisée dans les capitaux propres à titre d'apport réputé de 13 M\$ de l'actionnaire ultime.

33 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 13 février 2020, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2020, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2020 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2020.

Le 13 février 2020, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un dividende définitif de 160 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2020, à l'actionnaire inscrit le 13 février 2020.

Puisque les dividendes trimestriels intermédiaires sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2020 et le dividende définitif sur les actions ordinaires pour 2019 ont été déclarés après le 31 décembre 2019, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Il n'est survenu aucun autre événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

Le 13 février 2020, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC¹

Services offerts par l'entremise de 64 pays et territoires

Europe	Asie et Pacifique	Amériques	Moyen-Orient et Afrique
Allemagne	Australie	Argentine	Afrique du Sud
Arménie	Bangladesh	Bermudes	Algérie
Autriche	Chine	Bésil	Arabie Saoudite
Belgique	Corée, République de	Canada	Bahreïn
Espagne	Hong Kong RAS	Chili	Égypte
France	Inde	Colombie	Émirats arabes unis
Grèce	Indonésie	États-Unis d'Amérique	Israël
Île de Man	Japon	Îles Caïmans	Koweït
Îles Anglo-Normandes	Macao RAS	Îles Vierges britanniques	Liban
Irlande	Malaisie	Mexique	Maroc
Italie	Maldives	Pérou	Maurice
Luxembourg	Nouvelle-Zélande	Uruguay	Oman
Malte	Philippines		Qatar
Pays-Bas	Singapour		Turquie
Pologne	Sri Lanka		
République tchèque	Taïwan		
Royaume-Uni	Thaïlande		
Russie	Vietnam		
Suède			
Suisse			

¹ Au 31 décembre 2019

Comité de direction¹

Sandra Stuart

Directrice générale du Groupe, Présidente et chef de la direction
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente et responsable en chef, communications
Toronto

Georgia Stavridis

Première vice-présidente et responsable en chef, service de la conformité, lutte contre les crimes financiers
Vancouver

Larry Tomei

Vice-président à la direction et responsable en chef des services bancaires de détail et gestion de patrimoine
Toronto

Santokh Birk

Responsable en chef, stratégie et planification
Vancouver

Kim Hallwood

Responsable en chef du développement durable
Vancouver

Gerhardt Samwell

Chef des finances
Vancouver

Sophia Tsui

Première vice-présidente et vérificatrice en chef
Vancouver

Lilac Bosma

Avocate générale
Vancouver

Stephen L. O'Leary

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Kim Toews

Vice-présidente à la direction et responsable en chef, ressources humaines
Vancouver

Josée Turcotte

Première vice-présidente, secrétaire générale et en chef de la gouvernance
Toronto

Lisa Dalton

Chef du personnel, bureau du chef de la direction
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction et responsable en chef nationale, Services aux entreprises
Toronto

Caroline A. Tose

Chef de l'exploitation
Vancouver

Conseil d'administration¹

Samuel Minzberg

Président du conseil d'administration, Banque HSBC Canada et Associé principal, Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Noel Quinn

Administrateur et directeur général du Groupe (par intérim)
HSBC Holdings plc

Robert G. McFarlane

Président du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, Banque HSBC Canada

Beth S. Horowitz

Administratrice

Judith J. Athaide

Administratrice, Banque HSBC Canada et présidente et chef de la direction Cogent Group Inc.

Sandra Stuart

Directrice générale du Groupe, Présidente et chef de la direction, Banque HSBC Canada

Michael J. Korenberg

Administrateur

Karen Gavan

Administratrice

¹ En date de février 2020

Renseignements à l'intention des investisseurs

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

Vancouver :

Banque HSBC Canada
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél : 604-685-1000
Télééc. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto, Ontario
Canada M5J 1S9

Demandes des médias :

Anglais :
416-868-3878
604-641-1905
416-868-8282
Français :
416-868-8282

Site Web

www.hsbc.ca

Réseaux sociaux :

Twitter : @HSBC_CA
Facebook : @HSBCCanada
YouTube : HSBC Canada

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les investisseurs –
Service des finances
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2
Courriel : investor_relations@hsbc.ca

Autres ressources HSBC

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1 (888) 390-3333

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 830-8888
www.hsbc.ca/funds

Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.

1 (844) 756-7783

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 760-1180

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

Banque HSBC Canada

885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Téléphone: 604-685-1000
www.hsbc.ca